LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROGRAMMES TECHNIQUES

Commission de l'enseignement professionnel

2410-0001

Conseil des collèges

Québec

Document de réflexion

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROGRAMMES TECHNIQUES

Commission de l'enseignement professionnel

2410-0001

Juillet 1993

Ce document est le fruit d'une réflexion
à laquelle ont participé les membres
de la Commission de l'enseignement
professionnel du Conseil des collèges
et des personnes de la permanence
du Conseil.

Recherche et rédaction: Francine Richard
Collaboration: Pierre Côté, Arthur Marsolais

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 1993
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-28105-5

Table des matières

Introduction

Au collégial, la répartition géographique des programmes techniques est sans contredit l'un des éléments majeurs qui ont marqué la gestion du réseau des cégeps depuis vingt-cinq ans. En effet, l'offre générale de formation technique qui s'incarne dans les offres institutionnelles de services des collèges publics et la distribution des options sur l'ensemble du territoire québécois constituent l'un des aspects les plus cruciaux du développement des collèges et du devenir de l'enseignement collégial technique.

À cette fin, la carte des programmes techniques et les règles qui ont gouverné son évolution jusqu'à ce jour méritent un examen attentif et un regard critique à l'aube du renouveau souhaité de l'enseignement collégial. L'opération entreprise au printemps 1992 par la Direction générale de l'enseignement collégial relativement à l'identification des programmes déclarés «inactifs ou sous le seuil de viabilité» a fourni à la Commission de l'enseignement professionnel du Conseil des collèges, une occasion unique de réflexion prospective sur le devenir de l'enseignement technique et par là, sur une répartition plus optimale des programmes à l'échelle du territoire desservi par les cégeps.

Le présent document de travail n'épuise d'aucune façon les diverses facettes que recouvre ce champ d'études. La complexité du dossier de la répartition géographique des programmes techniques commanderait sans doute des analyses de situation plus diversifiées et des cueillettes de données plus étendues. Aussi, le temps disponible pour l'étude approfondie de cette question a fait défaut, du fait notamment de la fin des activités du Conseil des collèges le 30 juin 1993. D'autres intervenants, entre autres le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le Conseil supérieur de l'éducation, sont invités à prendre la relève pour donner forme concrètement aux propositions contenues dans cette étude.

La première partie de ce document d'analyse et de réflexion rappelle le contexte de l'étude et les motifs qui ont incité la Commission de l'enseignement professionnel à s'intéresser à la question de la répartition géographique des programmes techniques. De plus, les objectifs assignés à l'ordre d'enseignement collégial sont relus et situés dans une perspective d'ensemble qui tient compte des objectifs d'efficience et de rationalisation auxquels invite la situation socio-économique du Québec des années 1990.

La deuxième partie de cette étude s'intéresse aux diverses logiques de développement qui devraient guider l'évolution de la carte des programmes techniques. La *logique économique*, perspective trop longtemps occultée dans le passé, est le lieu d'un nouvel essor des programmes techniques, tant en termes de recrutement que d'expansion ou de concentration des points de services. La *logique de l'offre et de la demande* rappelle pour sa part les choix de système qui caractérisent le réseau des cégeps depuis sa création et l'incontournable jeu des acteurs qui fréquentent les études collégiales et qui façonnent l'offre générale de formation technique. Enfin, la *logique institutionnelle*, dont la préséance a lourdement marqué l'évolution de la répartition géographique des programmes techniques, permet d'esquisser quelques scénarios de changement qui posent des défis de développement et de rationalisation dans tous les types d'établissement et ce, quelle que soit leur situation géographique, démographique ou économique.

La troisième partie, plus résolument tournée vers l'action, appelle à divers types d'engagement: un appel au leadership, un appel à se centrer sur l'élève, un appel au changement et au développement et enfin, un appel à une cohérence de système.

En somme, les analyses présentées dans ce document de réflexion tentent d'esquisser une vision possible du changement en matière de répartition géographique des programmes techniques. Le modèle de développement plus intégré qui est proposé devrait permettre de mieux percevoir la complexité et l'interdépendance des diverses logiques en présence et stimuler le changement en vue d'une optimalisation des ressources consacrées à l'enseignement technique au collégial.

Première partie

La répartition géographique des programmes techniques au collégial: contexte et objectifs

La répartition territoriale des enseignements techniques doit être envisagée dans une perspective qui englobe les grands objectifs assignés à l'ordre d'enseignement collégial. Une autre dimension vient toutefois s'ajouter aux visées premières, celle de *l'efficience et de la rationalisation des ressources*. C'est là un défi de taille qui invite les esprits imaginatifs à s'associer aux réflexions que suscitera et alimentera le présent document. Plus qu'à une relecture des objectifs de qualité et d'accessibilité inlassablement poursuivis au collégial, les lecteurs sont ici conviés à reconsidérer la pertinence de tels objectifs dans un contexte d'optimalisation des ressources, qu'elles soient humaines, financières ou physiques.

1. Les origines du dossier

D'entrée de jeu, il importe de rappeler brièvement ce qui a incité la Commission de l'enseignement professionnel du Conseil des collèges à s'intéresser de façon toute particulière à la question de la répartition territoriale des enseignements techniques au collégial. Si l'intérêt de la Commission et du Conseil pour le sujet n'est pas neuf, des développements récents ont réactualisé la problématique de ce dossier, lui donnant ainsi un relief nouveau et une perspective ouverte sur le développement de la formation technique au collégial.

En mars 1992, le Service de la planification des programmes de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) publiait un document intitulé *Propositions de la DGEC relatives aux programmes sous le seuil de viabilité et aux programmes inactifs (années 1989-1990 à 1991-1992)*. Ce document présentait, pour chacun des collèges publics du réseau collégial, la liste des programmes autorisés à l'enseignement ordinaire et indiquait le nombre d'élèves inscrits à temps plein pour les trois dernières années, soit la période comprise entre les années 1989 et 1992. En réunissant et en publiant ces données, la DGEC démarrait une opération annuelle visant à identifier les programmes à recrutement faible ou nul.

En même temps, la DGEC actualisait la notion de **seuil de viabilité** d'un programme introduite en 1978 en marge de l'opération de contingentement des programmes. Depuis ce moment, il est convenu et accepté dans le réseau collégial de se référer au nombre de 60 élèves lorsqu'il s'agit d'établir la viabilité d'un programme, soit 25 élèves inscrits en première année, 20 en deuxième et 15 en troisième. Par ailleurs, les programmes **inactifs** sont ceux pour lesquels on n'a enregistré aucune inscription pendant trois années consécutives; dans la plupart de ces cas, l'autorisation de dispenser le programme a été retirée automatiquement, celle-ci étant devenue inopérante.

Le processus d'analyse établi par la DGEC pour identifier les programmes inactifs et sous le seuil de viabilité comprend les étapes suivantes:

1. Examen de tous les programmes dont les inscriptions ont été inférieures au seuil de viabilité durant les trois années d'observation et ce, indépendamment de la situation géographique ou démographique des collèges visés.

2. Classement de ces programmes en deux catégories:

   – ceux qui sont considérés comme non problématiques, soit parce que le recrutement correspond aux besoins «très restreints» du marché du travail, soit parce que les perspectives de relance et de redressement du programme sont bonnes à plus ou moins court terme;

   – ceux qui sont jugés problématiques parce qu'ils sont loin du seuil de viabilité et qu'ils offrent des possibilités de redressement restreintes, voire nulles.

3. Vérification, pour établir, dans le cas des programmes déclarés problématiques, si cet état de situation est généralisé à l'ensemble du réseau ou particulier à un cégep. Dans le premier cas, la DGEC maintient les autorisations de dispenser le programme et s'engage à mener des études pour mieux préciser la nature des difficultés que connaissent ces programmes et les solutions appropriées pour les relancer. Dans le second cas, lorsque les problèmes sont circonscrits à un collège, la DGEC propose soit le maintien de l'autorisation, si le collège s'engage à présenter un plan de relance du programme, soit son retrait immédiat (automne 1992) ou différé d'une année (automne 1993) lorsqu'elle juge que la situation du programme est trop périlleuse.

Les étapes de l'opération suivent la séquence suivante:

- la DGEC formule des propositions sur chaque cas observé;
- les collèges étudient les propositions, et s'il y a lieu, formulent des contre-propositions;
- la DGEC analyse les contre-propositions et en fait la synthèse;
- dans le cas où des modifications à la répartition des programmes sont envisagées, la DGEC prépare, à l'intention de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, une demande d'avis au Conseil des collèges, conformément à l'article 14 de la *Loi sur le Conseil des collèges*[1].

Les résultats de l'opération se sont traduits, en 1992, par le retrait de 81 autorisations de programmes inactifs et l'identification de 106 programmes sous le seuil de viabilité; de ces derniers, seulement quatre autorisations ont été retirées dès l'automne 1992 alors que, dans les autres cas, l'autorisation a été maintenue par la DGEC, soit parce que, après analyse, les programmes ont été jugés non problématiques ou parce qu'ils feront l'objet d'une étude particulière, soit parce que les collèges ont présenté un plan de relance du programme bénéficiant alors d'un délai d'une année ou de trois ans pour redresser la situation du programme.

Comme on peut le constater, il s'agit d'une opération administrative qui est tout à fait justifiée. On ne peut que souscrire aux actions de la DGEC visant à dresser un portrait exact des autorisations de programmes en vigueur dans le réseau collégial et à examiner de plus près la santé des programmes sous l'angle du recrutement et des inscriptions. Cependant, l'utilisation du seul critère quantitatif pour juger de la vigueur d'un programme et assurer une formation de qualité, pose un problème délicat comme le reconnaît elle-même la DGEC. Une analyse plus fine des commentaires formulés par les responsables de l'opération et des résultats mêmes de l'application du processus révèlent ainsi que le critère «seuil de viabilité» a plutôt pris les attributs d'un indicateur qui, appliqué cas par cas, a permis de prendre en considération plusieurs facettes de la situation des programmes et des collèges touchés par l'opération.

Le Conseil des collèges a été saisi de ce dossier par la voie d'une demande d'avis que lui a adressée la Ministre, conformément au processus en vigueur et à la Loi. Depuis sa

1. Cet élément de la procédure est évidemment modifié à la suite de l'abolition du Conseil des collèges.

création, le Conseil a, en effet, le mandat d'examiner «le plan de répartition par collège des programmes d'enseignement collégial»; annuellement, le Conseil des collèges transmet donc un avis sur les demandes présentées par les collèges en vue d'obtenir l'autorisation de dispenser un programme technique.

Si le Conseil s'est toujours acquitté de son mandat en cette matière, rarement a-t-il eu à examiner des demandes de retrait de l'autorisation de dispenser une option technique au collégial. Les quelques exceptions en ce domaine ont toujours été réalisées à la suite d'une demande d'un collège qui ne désirait plus offrir un programme donné. C'est dire à quel point l'opération amorcée par la DGEC en 1992 est nouvelle et inédite pour les collèges publics et pour le Conseil des collèges lui-même. C'est en effet la première fois depuis la création des cégeps que la DGEC procède à un élagage des programmes, se permettant dorénavant de mettre fin à des autorisations et de questionner les acquis.

Pour le Conseil des collèges, si l'opération de la DGEC était reconduite année après année à partir du même critère et suivant le même processus, la répartition territoriale des enseignements techniques au collégial obéirait aux règles mêmes qui ont présidé à l'élaboration de la «carte» actuelle des programmes professionnels; en effet, la configuration présente de la «carte» est le résultat *d'additions* successives d'autorisations de dispenser une option technique. La configuration future ne devrait-elle pas être autre chose que le résultat de *soustractions* répétées qui ne s'inscrivent d'aucune manière dans une vision d'ensemble du développement de la formation professionnelle?

C'est forts de la conviction que la répartition territoriale des programmes constitue l'un des facteurs cruciaux du développement d'une formation technique de qualité et adaptée aux besoins de la société québécoise, que la Commission de l'enseignement professionnel et le Conseil des collèges ont entrepris d'analyser la situation en vue de proposer des pistes de développement et des orientations qui touchent toutes les dimensions de la formation technique.

De novembre 1992 à février 1993, la Commission, fidèle à ses traditions d'enracinement et de consultation du milieu collégial, a ainsi rencontré des porte-parole d'une vingtaine de cégeps en vue de recueillir leurs réactions et leurs opinions sur l'ensemble de l'opération menée par la DGEC (le processus, les critères, les résultats, etc.). Les collèges ont aussi eu l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur diverses hypothèses de rationalisation et de développement portant sur la distribution des programmes techniques sur l'ensemble du territoire desservi par les cégeps. Le Conseil des collèges y a trouvé des «matériaux»

d'une grande richesse qui ont inspiré pour une bonne part les perspectives de développement esquissées dans le présent document.

Outre les consultations menées auprès du réseau collégial, le Conseil s'appuie sur son expérience dans la formulation de nombreux avis sur les autorisations de dispenser un programme technique. Les analyses, les réflexions et les débats qui entourent l'élaboration d'un avis ou d'un rapport au sein d'un organisme consultatif constituent toujours des ingrédients d'une grande valeur qui ont aussi été mis à profit dans ce document.

Enfin, si l'opération relative aux programmes sous le seuil de viabilité a été la principale source de motivation du Conseil pour l'étude de la répartition territoriale des enseignements techniques, on ne peut passer sous silence au moins deux autres événements marquants qui ont inspiré l'ensemble de la démarche de réflexion et d'analyse sur ce dossier. D'abord, la publication récente d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *L'enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le 21e siècle*, avis dans lequel le CSE propose à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de prendre divers moyens pour accroître de façon importante l'accès aux études techniques d'ici l'an 2000. Puis, dans la foulée des travaux de la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial, un grand nombre d'intervenants ont appuyé cet objectif renforçant ainsi une conviction maintes fois exprimée par le Conseil des collèges dans ses avis et rapports, notamment celui sur *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*, publié en mai 1992.

Ces deux événements réunis confèrent au dossier de la répartition territoriale des enseignements techniques un caractère d'urgence et de pertinence qui justifie amplement une réflexion approfondie sur le sujet.

2. Des objectifs qui inspirent l'action

Dans son dernier rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial[2], si le Conseil des collèges estime que le moment est venu de renouveler l'enseignement collégial, il considère, du même souffle, que les objectifs assignés à cet ordre d'enseignement au moment de sa création sont toujours d'actualité. Ainsi, la toile de fond de cette importante réflexion s'inscrit-elle à l'enseigne d'une **formation collégiale de qualité, accessible au plus grand nombre d'individus, jeunes ou adultes.**

---

2. *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*, Conseil des collèges, 1992.

Qualité, accessibilité et efficience sont des objectifs qui, en même temps qu'ils concernent chaque collège particulier, obligent à se situer dans l'optique globale du système éducatif comme tel. La recherche d'une plus grande cohérence à l'échelle du réseau collégial et du système éducatif dans son ensemble, modèle de façon particulière la réalisation de ces objectifs. Plus encore, cette approche globale constitue en soi un défi qui transcende les autres objectifs poursuivis pour leur donner un sens et une légitimité renforcés.

À l'aune de la qualité...

La problématique de la répartition territoriale des enseignements techniques est très étroitement liée à la **qualité de la formation.** La DGEC place même cet objectif en tête de liste de l'opération mise sur pied au printemps 1992:

> «Un collège peut assurer la qualité de la formation dans un programme professionnel lorsqu'il dispose de ressources humaines, matérielles et financières adéquates.
>
> Au plan des ressources humaines, la qualité de la formation est liée à la capacité du collège de constituer une équipe d'enseignants pour chacun des programmes professionnels qu'il dispense. La variété et la multiplicité des cours qui composent les programmes professionnels rendent obligatoire la présence de cette équipe d'enseignants.
>
> Les ressources humaines sont attribuées en fonction du nombre d'inscriptions. Un nombre trop réduit d'élèves empêche la constitution d'une équipe d'enseignants, ce qui entraîne nécessairement une diminution de la qualité de la formation.»[3]

La DGEC relève ici des facteurs conditionnant la qualité de la formation dispensée dans un programme qui mettent l'emphase sur l'importance d'une masse critique d'élèves et d'enseignants pour assurer cette qualité. Ces éléments sont effectivement quasi incontournables. En effet, comment peut-on assurer un enseignement de qualité sans ressources professorales suffisantes pour dynamiser la vie départementale, pour rendre possibles le perfectionnement et le ressourcement professionnels, pour assurer une charge de travail équilibrée entre tous les enseignants affectés au programme, pour répartir équitablement les ressources humaines et financières entre tous les programmes qui composent l'offre de formation du collège? Comme le nombre d'élèves inscrits à un programme de formation détermine l'une ou l'autre des réponses à ces questions, il est opportun de lier le

---

3. *Propositions de la DGEC relatives aux programmes sous le seuil de viabilité et aux programmes inactifs (années scolaires 1989-90 à 1991-92)*, MESS, DGEC, Direction des programmes, Service de la planification des programmes, Mars 1992, p. 1.2.

recrutement de l'effectif à la viabilité pédagogique d'un programme de formation. Qualité et quantité sont à première vue indissociables pour un observateur attentif et soucieux de réunir les conditions nécessaires à une prestation de qualité en formation technique.

Ces facteurs sont certes d'une grande importance et les collèges reconnaissent d'emblée qu'il est téméraire, voire périlleux, de maintenir un programme en deça d'un certain seuil de recrutement sans compromettre à court et à moyen termes la qualité de la formation dispensée. Ils soulignent cependant que les facteurs qui influencent la qualité de l'enseignement ne doivent pas être limités au seul nombre d'inscriptions dans un programme. Cette vision, trop réductrice selon eux, occulte les analyses de situation que nécessiteraient bon nombre de programmes techniques d'une part et, d'autre part, les analyses de système que commande la problématique entourant la distribution des options techniques au collégial, tant à l'échelle du collège, du réseau que du Ministère qui régit cette distribution.

Les caractéristiques d'une formation de qualité et les facteurs qui l'influencent ont déjà fait l'objet de nombreuses analyses et réflexions. Le Conseil des collèges y a consacré un chapitre entier dans son dernier rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial[4]. Qu'il suffise de rappeler ici qu'une formation collégiale de qualité est une formation **pertinente, large et ouverte, fondamentale, exigeante et reconnue.** Quant à savoir de quelle façon la répartition territoriale des enseignements techniques au collégial peut contribuer ou non à favoriser la recherche de la qualité en formation technique, cette question trouve d'abord réponse dans les attributs mêmes de cette formation.

Une formation technique pertinente, large et ouverte, fondamentale, exigeante et reconnue repose d'abord sur une solide formation de base; elle est adaptable et transférable, c'est-à-dire ouverte sur divers aspects du champ professionnel concerné; elle est reconnue socialement par l'ensemble des acteurs socio-économiques et reconnue de manière formelle par une certification; enfin, elle conduit à d'autres niveaux de formation dans le même champ professionnel. Une formation technique de qualité, c'est donc une formation actualisée, qui prend en compte les besoins des individus et du marché du travail, qui permet d'acquérir des compétences qui rendent aptes à assumer les fonctions de citoyen et de travailleur et capables d'assumer des responsabilités sociales et économiques; c'est enfin une formation qui ne «plafonne» pas, qui conduit à des passerelles vers d'autres niveaux de formation plus complexes.

---

4. *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*, Conseil des collèges, 1992, p. 73 et suivantes.

La répartition territoriale des programmes est donc au confluent des éléments qui caractérisent et conditionnent une formation technique de qualité. L'offre de services, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, est étroitement liée aux défis de pertinence, d'adaptation et d'actualisation des contenus de la formation que posent les nouvelles réalités sociales, culturelles et économiques du Québec d'aujourd'hui et de demain.

...de l'accessibilité...

L'objectif d'accessibilité poursuivi au collégial est manifestement lié à la problématique entourant la répartition territoriale des enseignements techniques. L'offre générale de formation technique se redéploie dans l'ensemble des régions du Québec pour former ce que l'on appelle communément la «carte des programmes» rendant ainsi **accessible** l'enseignement technique collégial sur tout le territoire du Québec.

Vu sous l'angle de la répartition géographique des enseignements techniques, l'objectif d'accessibilité renvoie tout naturellement à la distribution des programmes, à leur fréquence ou au nombre de sites d'enseignement autorisés et à la mobilité des élèves, trois facteurs qui conditionnent substantiellement l'accès aux études collégiales techniques.

La configuration présente de la «carte des programmes techniques» s'est dessinée par additions successives d'autorisations de programmes. En effet, la «carte» est le résultat des demandes d'autorisation annuelles exprimées par les collèges qui, depuis l'année 1987 seulement, doivent inscrire ces demandes dans un plan institutionnel de développement de la formation technique. La carte des programmes au collégial n'est donc pas le fruit d'une planification provinciale et elle a peu évolué depuis la création des cégeps comme en fait foi la présente opération de la DGEC qui amorce un mouvement d'élagage et de consolidation pour la première fois dans l'histoire du réseau collégial.

En introduisant un mécanisme de révision des autorisations, la DGEC vient modifier l'offre de formation institutionnelle en formation technique et par conséquent, touche à l'accessibilité des services aux paliers local et régional. Cette opération annuelle préfigure sans doute une nouvelle logique de développement des programmes et de la formation technique en général qui n'est pas sans incidences sur l'accessibilité des services de formation.

La qualité et l'accessibilité des services de formation sont des facteurs cruciaux du développement de ressources humaines compétentes et dynamiques. Si le développement socio-économique de l'avenir repose sur l'apport de personnes hautement qualifiées, notre système public d'enseignement postule que ces qualifications peuvent être acquises

indépendamment de l'origine géographique et avec un minimum de contraintes liées à la mobilité des personnes. De fait, au collégial, l'offre de formation à l'enseignement ordinaire s'est toujours inspirée d'une philosophie où le choix de l'élève agissait comme critère prioritaire. Ce choix, pondéré par les besoins du marché du travail, a largement façonné l'offre de formation technique aux paliers central et local.

Les principes qui ont guidé la distribution des points de services et leur fréquence, sont donc lourdement tributaires de facteurs liés à la mobilité des élèves et à l'accessibilité des études collégiales. Les perspectives de développement de la formation technique sont ainsi confrontées à un défi de taille: celui de rationaliser l'offre de formation tout en maintenant une gamme de services qui soit acceptable par les collectivités locales et régionales ou, exprimé autrement, celui de prendre en compte conjointement des objectifs de rationalisation à l'échelle nationale et d'accessibilité à l'échelle régionale. Les tensions qui s'expriment ici entre les forces de dispersion et de concentration seront analysées de façon plus systématique dans la deuxième partie du présent document.

La période de rationalisation amorcée par la DGEC ouvre des perspectives nouvelles en matière d'accessibilité à la formation technique. Partant d'une accessibilité large et polyvalente qui se traduit dans une offre de formation diversifiée, il faut envisager une accessibilité plus qualitative qui privilégie une offre de formation plus pertinente et plus ciblée. Plus pertinente au regard de l'égalité d'accès à des carrières d'avenir prometteuses et au regard des chances de réussite; plus pertinente également en réponse à des besoins de formation initiale et continue; plus pertinente enfin par sa capacité de concilier les besoins de formation des individus et ceux du marché du travail.

Une telle conception d'une offre de formation accessible va bien au-delà d'une réponse immédiate à la demande exprimée par les individus et au-delà d'une offre standardisée et rigide qui ne tiendrait pas compte de la diversité des besoins et des cheminements scolaires. Elle ne saurait s'accommoder non plus d'une distribution tous azimuts des programmes techniques.

Parce que l'on ne peut miser exclusivement sur la mobilité des personnes, une offre de formation accessible suppose notamment une planification ordonnée du développement, des stratégies de relance de l'économie et de l'emploi, l'élaboration de projets communs de développement régional qui prennent en considération les disparités socio-économiques et démographiques, l'instauration de mécanismes de concertation entre les partenaires des systèmes éducatif et productif, la mise en place de mécanismes d'arbitrage pour trancher les litiges et les conflits de juridiction. En somme, l'accessibilité prend ici les couleurs

d'un arrimage plus optimal entre l'offre de formation technique et les besoins d'une société en mutation sur les plans technologique, industriel, économique, social et culturel.

...et de l'efficience

Une formation technique actualisée et de qualité, arrimée aux besoins socio-économiques de l'avenir exige des ressources et des investissements énormes. On ne saurait compter sur une offre de formation complète dans tous les collèges du Québec. À l'opposé, on ne pourrait concentrer l'offre de formation dans quelques rares points de service par souci de rentabilité et d'efficacité des ressources. Entre ces deux pôles de développement, l'objectif d'efficience doit mener à trouver le point d'équilibre entre les forces qui militent en faveur de la dispersion de l'offre de services et celles qui militent en faveur d'une concentration de cette offre.

Tout exercice de rationalisation exige un réexamen de l'offre générale de formation et de l'usage actuel des ressources. Un modèle efficient de répartition territoriale des enseignements techniques ne saurait non plus s'accommoder d'un réaménagement partiel des ressources existantes si timide qu'il compromettrait les efforts de redressement et de relance que nécessitent certains secteurs de la formation technique pour mieux rencontrer les exigences d'aujourd'hui et de demain. Il faut donc envisager l'injection de ressources nouvelles pour relever les défis nombreux et nouveaux qui interpelleront la formation technique à la fin de ce siècle, en ayant fait la preuve d'un très bon usage des ressources déjà investies.

Pour que la répartition géographique des programmes techniques puisse rencontrer l'objectif d'efficience auquel invite avec force le contexte budgétaire de l'heure et les contraintes économiques nationales et mondiales en passe de devenir permanentes, l'offre générale de formation doit être optimalisée. Certes, cela suppose une révision des autorisations de dispenser les programmes sous l'angle de leur fréquence et des coûts que cela engendre, tant sur le plan des mécanismes de gestion, des structures et des procédures administratives nécessaires pour soutenir l'offre de services, que sur les plans du recrutement et des inscriptions qui assurent la viabilité financière et pédagogique des programmes.

Mais cela suppose aussi de considérer la répartition des programmes techniques sous l'angle de leur pertinence au regard des besoins de la population scolaire et du marché du travail, sous l'angle de l'adéquation des contenus de programmes au regard des mutations sociales, économiques, industrielles et technologiques actuelles et futures, sous l'angle de programmes peu fréquentés à faire connaître pour maintenir la position concurrentielle du

Québec dans certains secteurs-clé de l'économie, sous l'angle de programmes à réviser ou à fusionner pour assurer une formation technique large et transférable, sous l'angle de programmes à créer et à développer pour assurer le virage dans les technologies de pointe, sous l'angle, enfin, de l'appartenance des programmes à l'un ou l'autre des secteurs économiques: primaire, secondaire ou tertiaire.

La phase de rationalisation et de consolidation de la «carte des programmes techniques» déjà amorcée appelle d'autres étapes d'un processus plus global de développement de la formation technique. En effet, la conjoncture actuelle est ponctuée de faits porteurs de changements qui annoncent une expansion rapide des études collégiales techniques: degré de technicité de l'emploi, hausse des qualifications demandées par les petites et moyennes entreprises, mutations technologique et industrielle sont autant de facteurs qui impriment un mouvement à la hausse de la fréquentation du secteur technique au collégial.

Cette expansion commande cependant d'être ciblée et de s'inscrire dans une stratégie de développement intégré. Selon cette approche, une répartition géographique efficiente des programmes adopte plusieurs visages: complémentarité et intégration des ressources existantes, harmonisation des structures, coordination des actions éducatives, planification du développement régional, concertation des agents éducatifs, instauration d'un partenariat éducation/travail, création de zones d'excellence en formation professionnelle.

En définitive, une offre de formation technique de qualité, plus accessible parce que répartie de façon plus judicieuse sur l'ensemble du territoire en fonction de critères qui intègrent à la fois la rationalisation et le développement, est une offre qui maximalise déjà le rendement des ressources humaines, physiques et financières consacrées à la formation technique. Une autre dimension du développement vient toutefois renforcer les objectifs de qualité, d'accessibilité et d'efficience poursuivis au collégial, soit une approche de système.

Une formation professionnelle harmonisée et cohérente

En situant la problématique de la répartition territoriale des enseignements techniques dans un contexte plus large qui place le système en amont et en aval du développement, cette orientation affirme le besoin et la nécessité d'une plus grande cohérence du développement de la formation professionnelle en général.

Cette visée d'harmonisation, maintes fois exprimée dans les avis et rapports annuels du Conseil des collèges et du Conseil supérieur de l'éducation[5], conditionne plus que jamais l'émergence d'une vision intégrée de la formation professionnelle et technique. Cette vision interpelle au premier rang, les acteurs qui gravitent autour de ce secteur de l'enseignement: gouvernements fédéral et provincial et leurs ministères sectoriels, les trois ordres d'enseignement et les employeurs des secteurs public et privé. La diversité des intervenants en présence et l'influence déterminante de chacun sur le devenir de la formation professionnelle et technique, exigent une planification commune des orientations et une coordination des actions qui définissent l'offre de formation.

La répartition géographique des options techniques au collégial devrait donc s'inspirer d'orientations définies par la DGEC, elle-même tributaire d'orientations gouvernementales et interministérielles qui canalisent les actions et les décisions aux paliers local et régional. Dans l'attente d'une telle planification à l'échelle nationale, un certain leadership peut néanmoins s'exprimer localement, en s'inspirant d'une approche de système qui intègre les trois ordres d'enseignement et en s'appuyant sur des principes de cohérence et d'optimalisation de l'offre de formation institutionnelle et régionale. Il est cependant une donnée incontournable, le leadership central exercé par la DGEC doit s'afficher et s'affirmer clairement pour faire passer le bien commun avant les intérêts particuliers, pour que se développe une vision commune du développement de la formation technique et de l'offre de services qui en est l'expression.

La répartition territoriale des enseignements techniques exige donc un référentiel de rationalisation et de développement local et un référentiel de rationalisation et de développement national. Selon une approche de système, l'un et l'autre sont interdépendants et doivent s'harmoniser et converger pour être cohérents.

Au plan **local**, il importe de mieux intégrer l'offre de formation initiale et l'offre de formation continue à la fois pour assurer la viabilité des programmes et pour maximiser

---

5. Lire à ce sujet:
   Harmoniser les formations professionnelles secondaire et collégiale: un atout pour leur développement, Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Conseil des collèges, octobre 1991.
   L'harmonisation du secondaire et du collégial, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial 1988-1989, Conseil des collèges, septembre 1989.
   Une meilleure articulation du secondaire et du collégial: un avantage pour les étudiants, Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Conseil supérieur de l'éducation, 1989.
   En formation professionnelle: l'heure d'un développement intégré, Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Conseil supérieur de l'éducation, 1992.

l'utilisation des ressources. C'est une tâche exigeante puisqu'en formation initiale, l'offre de services est établie pour répondre d'abord aux besoins des individus et s'inscrit dans une perspective à moyen et long termes, tandis qu'en formation continue, l'offre répond prioritairement aux besoins du marché du travail et privilégie une perspective à court terme puisqu'il s'agit pour l'essentiel de besoins de recyclage et de perfectionnement. De plus, à l'enseignement ordinaire, la planification de l'offre de services est effectuée au palier central tandis qu'au secteur de l'éducation aux adultes, l'offre de services est planifiée aux paliers local ou régional.

Au plan local, il importe également que l'offre de formation technique s'inscrive en complémentarité de l'offre **régionale** ce qui suppose l'identification d'axes de développement régional et une meilleure concertation entre les collèges qui desservent une même région administrative. Dans une approche de système, la collaboration entre les collèges ne doit pas être marginale; elle est même une condition essentielle de la rationalisation et du développement intégré de la formation technique.

L'intégration de l'offre de formation professionnelle et technique dans une région repose également sur la capacité des agents éducatifs de tous les ordres d'enseignement oeuvrant sur un même territoire, de se concerter et d'inscrire leur mission respective en continuité. Les défis d'harmonisation sont ici énormes.

Au plan **national,** c'est l'ouverture des règles, des normes et des critères aux caractéristiques et aux différences des régions qui est au premier chef sollicitée. Toutefois, les défis posés par l'harmonisation exigent des efforts nouveaux de concertation, d'information et d'animation pour assurer la cohérence et l'unité de l'offre générale de formation dans le respect des disparités régionales. Aussi, l'appui gouvernemental est-il essentiel pour faciliter la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de concertation intra et inter ordres d'enseignement et pour assurer les arbitrages que nécessite l'établissement d'une offre de formation professionnelle et technique plus unifiée.

Le rôle du palier central est aussi crucial pour l'instauration d'un véritable partenariat éducation/travail. La cohérence des interventions éducatives à l'égard du milieu du travail est une condition essentielle à l'établissement de relations fructueuses et efficaces avec ces partenaires. Aussi, la participation de plus en plus vitale des entreprises à la formation technique, exige-t-elle des autorités centrales l'exercice d'un leadership fort et continu qui doit se répercuter en région.

3. Le choix du développement

Le choix du développement en matière de répartition géographique des enseignements techniques s'exprime d'abord dans le potentiel que recèle à cet effet l'opération annuelle de rationalisation mise sur pied par la DGEC au printemps 1992. Si, pour l'essentiel, cette opération s'est soldée par un élagage de nombreuses autorisations de programmes devenues désuètes, mettant ainsi l'emphase sur des actions de retrait, elle offre de multiples possibilités d'actions et de décisions qui convergent vers le développement.

Toute démarche de rationalisation implique plusieurs opérations qui constituent autant de visages du développement: révision, consolidation, distribution, répartition, ajout, planification, évaluation, harmonisation. Dans l'état actuel des choses, ces opérations sont peu mises à contribution dans l'opération annuelle de la DGEC.

Un exercice de révision des autorisations de programmes qui n'aspire pas uniquement à rationaliser la «carte des programmes techniques», devrait inclure d'autres dimensions liées aux objectifs suivants: hausser l'effectif scolaire en formation technique; concilier l'offre et la demande en fonction des besoins de la main-d'oeuvre et de ceux du marché du travail; appuyer le développement économique et technologique du Québec; arrimer l'offre et la demande en fonction d'axes de développement national et régional; consolider les axes de développement d'un collège et d'une région; optimaliser les ressources et les équipements disponibles en formation technique; favoriser la création de zones d'excellence en formation technique; harmoniser les cartes des programmes du secondaire et du collégial; accroître le recrutement dans les programmes techniques correspondant à des pénuries de main-d'oeuvre; créer des conditions favorables au virage technologique du Québec.

Ce sont là autant d'objectifs qui s'inspirent d'une approche de système et qui privilégient le développement. Il est certes illusoire d'aspirer réunir toutes les conditions favorables à la poursuite de tels objectifs en une seule opération visant à rationaliser la «carte des programmes techniques» au collégial.

C'est pourquoi le Conseil des collèges exprime, dans les lignes qui suivent, des principes de départ qui guideront les analyses ultérieures et qui convergent pour inspirer un plan de développement de la formation technique et de répartition des programmes.

Principes de référence

1° **Une visée d'expansion de l'enseignement technique**: la situation présente appelle une progression rapide et ample des qualifications techniques. Ceci implique une forte progression du recrutement sur une période de cinq ans (1993-1998), progression à cerner ultérieurement, et une progression encore plus marquée de la proportion des élèves qui obtiennent un diplôme par rapport au nombre d'élèves qui s'inscrivent dans les divers programmes.

2° **Une expansion ciblée en fonction de l'activité économique:** pour que l'augmentation de la fréquentation des études collégiales techniques ne conduise pas les diplômés à des culs-de-sac, il ne s'agit pas d'offrir n'importe quel programme pour recruter à tout prix. Au contraire, l'offre de programmes doit être ciblée, différenciée, pondérée au regard des caractéristiques et de l'évolution de l'activité économique.

3° **Une offre de formation technique qui oriente la demande et agit sur les aspirations individuelles et collectives:** cette perspective de développement reconnaît que les caractéristiques de l'offre de formation (type, lieu, conditions d'accès...) a toujours infléchi la demande individuelle du point de vue du choix d'une orientation professionnelle. Il faut s'appuyer délibérément et très lucidement sur cette interdépendance. La restriction, le maintien et l'élargissement de l'offre de formation dans des domaines précis doivent contribuer de mieux en mieux à contrebalancer les engouements exagérés ou les aspirations trop faibles.

4° **Un réaménagement des ressources existantes pour soutenir le développement souhaité:** les ressources importantes requises pour un tel développement exigent le réexamen de l'usage actuel des ressources humaines, financières et physiques, et la remise en question potentielle de certains programmes trop répandus, trop peu fréquentés ou encore trop peu importants pour justifier les ressources qu'ils requièrent actuellement.

5° **Une approche différenciée qui tient compte des caractéristiques des collèges et de leurs axes de développement actuels et futurs:** les paramètres guidant l'optimalisation de la répartition territoriale des enseignements techniques doivent prendre en compte la différence majeure de situation et de rôle d'un collège selon qu'il dessert seul un territoire à faible densité de population et de grande étendue, ou bien qu'il dessert, avec quelques autres collèges, un territoire urbain densément peuplé.

Outre des facteurs exogènes conditionnant inévitablement le rôle d'un collège, notamment des facteurs liés à la démographie, à l'économie, à la géographie et à la langue d'enseignement, les mêmes principes de référence doivent permettre de tenir compte de caractéristiques héritées (programmes hérités d'un institut de technologie par exemple) et de caractéristiques choisies par un collège (présence d'un centre spécialisé ou profil institutionnel particulier rattaché à l'une ou l'autre famille de programmes techniques).

6° **En zone urbaine, la recherche d'un meilleur équilibre entre les secteurs préuniversitaire et technique:** en milieu urbain, les problèmes de dispersion de l'offre de formation signifient souvent la présence en parallèle de programmes identiques. Les difficultés surgissent lorsque les programmes considérés individuellement conservent un potentiel de recrutement important alors que la capacité d'accueil totale du collège est atteinte.

Cette situation met en relief un problème d'équilibre entre les secteurs préuniversitaire et technique du collégial qui devrait conduire certains collèges offrant de nombreux programmes techniques à restreindre progressivement leur offre de formation préuniversitaire au profit d'autres collèges situés en périphérie des zones urbaines.

7° **En région à faible densité de population, une offre de formation professionnelle diversifiée et réaliste:** la diversité de l'offre de formation technique d'un collège ne devrait pas dépasser le potentiel de recrutement réaliste de la zone géographique desservie. Chaque programme pourra ainsi atteindre une «masse critique» de ressources professorales sans encourir des coûts trop élevés. En même temps, la gamme des spécialités offertes doit si possible associer, d'une part, des créneaux d'activité économique propres à la région et, d'autre part, quelques options les plus souvent répandues et requises pour répondre aux besoins de formation courants de la population locale et régionale.

8° **Une carte des programmes techniques dynamique et évolutive:** la meilleure répartition des options techniques est forcément évolutive. Figer les acquis et les défendre à tout prix, c'est risquer de rater une occasion d'offrir des programmes neufs, prometteurs et attrayants. Dans la mesure du possible, si un collège devait retirer l'un ou l'autre programme de son offre institutionnelle de formation, il serait avisé de remplacer un programme par un autre plutôt que de procéder par simple soustraction.

Deuxième partie

Concilier des logiques de développement divergentes

La logique de développement qui a principalement régi le dossier de la répartition territoriale des enseignements techniques jusqu'à aujourd'hui, est une «logique institutionnelle» où la viabilité de l'établissement a constamment guidé les décisions relatives aux autorisations de dispenser un programme technique, et ce, tant sur les plans local que national.

Outre la «logique institutionnelle», la présente section veut mettre en lumière au moins deux autres perspectives de développement, l'une économique, l'autre relative au jeu de l'offre et de la demande de formation technique. Un meilleur équilibre de ces trois logiques de développement, en apparence divergentes, doit être visé. C'est du moins la perspective qu'emprunte la deuxième partie de ce document.

1. Logique économique: un déterminant lourd de l'offre de formation

Une offre de formation technique, pertinente et ciblée en fonction de l'activité économique, doit prendre appui sur une lecture la plus juste possible de l'évolution discernable de l'emploi dans les trois grands secteurs économiques par rapport à des groupes de programmes, d'une part, et par rapport à des programmes particuliers, d'autre part.

La prise en considération de facteurs économiques dans la détermination de l'offre de formation technique suppose que l'on puisse disposer de prévisions fiables sur le devenir de l'emploi, sur l'évolution des investissements publics et privés, sur les priorités gouvernementales en matière de développement industriel, sur les secteurs économiques en pénurie de main-d'oeuvre, etc. De telles prévisions sont toujours difficiles à établir et sans doute plus encore en période de mutation et de restructuration comme celle que traverse actuellement le Québec. Il n'est pas moins indispensable de risquer quelques hypothèses de développement, à la lumière d'estimations et de tendances connues en matière d'économie et d'emploi, de qualifications de la main-d'oeuvre, de développement technologique et industriel, etc.

La perspective économique, bien qu'incontournable, ne doit cependant pas occulter les autres dimensions du développement qu'il soit social, culturel, communautaire ou régional. Toutes les facettes du développement doivent en quelque sorte imprégner les analyses, les

propositions et les actions relatives au développement de la formation technique et à l'optimalisation de la répartition territoriale des enseignements.

Les propositions qui suivent quant à l'expansion souhaitable de la formation technique dans les cégeps et quant à l'opportunité de hausser, stabiliser ou restreindre le recrutement dans certains groupes de programmes ou quelques programmes en particulier, s'inspirent, pour l'essentiel, de l'évolution prévisible de l'activité économique au cours de la prochaine décennie.

1.1 Évolution discernable des trois grands secteurs économiques

Même s'il est difficile de prévoir avec précision le développement futur de l'économie et de l'emploi, il est possible d'identifier sommairement les secteurs économiques en situation de croissance, de stabilité et de déclin.

L'économie du Québec s'est radicalement transformée en l'espace de deux générations seulement. Jusqu'aux années 1950, les industries liées à la production de biens – ressources naturelles, fabrication et construction – ont largement dominé le système de production et l'emploi. Dans la présente décennie, le profil économique du Québec ne peut plus être illustré fidèlement par des fermes, des forêts et des usines même si le secteur de la transformation des biens occupe maintenant une place prédominante dans l'économie. C'est la croissance du secteur des services qui a grandement modifié la structure de l'emploi et de l'économie du Québec, ces vingt dernières années, et qui continuera de dominer largement l'espace économique national dans le futur, à tel point que l'on parle maintenant d'une «économie de services».

Un survol rapide de l'évolution de chacun des trois secteurs économiques et de leur développement prévisible, permet de mieux saisir l'ampleur des changements prévisibles en matière de qualifications et d'emploi et les orientations à privilégier au chapitre du développement des programmes de formation technique.

Secteur primaire

Le secteur primaire de l'économie associé à l'exploitation des ressources naturelles – mines, forêts, agriculture, énergie – est sans doute le domaine qui a subi et est appelé à connaître encore les plus lourdes transformations (structures, modes de production et de gestion, nombre et nature des emplois, etc.). Ayant largement dominé le paysage

économique et industriel du Québec et du Canada depuis le début du siècle, l'exploitation et le commerce des matières premières sont en nette régression depuis le début des années 1980 et la part de l'emploi occupée par ce secteur est elle aussi en décroissance.

Au nombre des éléments qui expliquent ce déclin, il faut signaler l'avènement de nouvelles technologies qui ont permis le remplacement ou la substitution de ressources naturelles au profit de produits et de matériaux fabriqués en usine et moins coûteux à produire. Aussi, l'ouverture des marchés et la concurrence internationale ont-elles accéléré ce mouvement à la baisse. La compétitivité et la productivité des nations se mesurant désormais à l'échelle continentale, voire intercontinentale, les économies nationales et régionales ont été soumises à de fortes pressions qui ont fragilisé leurs infrastructures industrielles et la structure du marché du travail.

Les industries rattachées au secteur primaire de l'économie sont confrontées à de nouveaux défis pour survivre ou conserver une position concurrentielle sur les marchés intérieur et extérieur. Des efforts de modernisation doivent être consentis – aux plans des équipements, des modes de gestion et de l'organisation du travail – pour hausser la productivité et la performance des entreprises. Ce secteur industriel a aussi un urgent besoin de personnel qualifié, rompu aux nouvelles technologies et aux exigences multiples des marchés internationaux, notamment en matière d'environnement, de santé et d'économie d'énergie. D'un mode de production bien souvent artisanal, l'industrie des matières premières doit se reconvertir et passer à un mode de production qui intègre les nouvelles technologies.

Secteur secondaire

Le secteur secondaire de l'économie, associé aux industries de transformation de biens manufacturés, regroupe trois types d'industries: industries *de haute technologie* (machinerie, informatique, électronique, etc.), industries *de technicité moyenne* (impression et édition, meuble, produits métalliques, etc.) et industries dites *d'intensité de main-d'oeuvre* (bois, cuir, textile et habillement). Ce secteur économique a vu son importance relative diminuer jusqu'au milieu des années 1970, mais cette baisse a été freinée par la suite de telle sorte que, depuis le début des années 1980, ce domaine économique a généré de nombreux emplois pour ainsi voir sa part du marché se stabiliser et même augmenter.

Si le niveau global d'innovation technologique pour l'ensemble de l'économie est un élément décisif de la compétitivité des sociétés industrielles avancées, le secteur secondaire de l'économie québécoise est à cet égard en pleine restructuration et en effervescence. Pour demeurer concurrentielles et pour conquérir de nouveaux marchés, les diverses

entreprises de transformation sont appelées à accélérer l'implantation des technologies liées à la productique (automatisation et informatisation) et à investir de plus en plus dans la recherche-développement. Aussi, les qualifications nécessaires pour travailler dans les entreprises de haute technologie sont-elles fortement à la hausse et de plus en plus recherchées par les employeurs.

De tous les champs rattachés au secteur secondaire, c'est sans doute le secteur industriel qui est appelé à connaître les transformations les plus percutantes. En effet, le dynamisme de ce secteur sera essentiel à la croissance économique du Québec au cours de la prochaine décennie. Par ailleurs, comme la vitalité économique générale et celle plus particulière du secteur des services, qu'ils soient publics ou privés, repose en grande partie sur la santé et le dynamisme du secteur industriel, l'expansion bien ciblée de la formation technique relative à ce secteur est particulièrement cruciale et prioritaire.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire de l'économie associé aux entreprises de services, publics ou privés, a connu une progression continue depuis deux décennies. Son importance va continuer de croître et la part de ce secteur dans le total de l'emploi représentera encore la majorité des postes disponibles au cours des prochaines années.

Les entreprises liées au secteur tertiaire ne connaîtront pas toutes un développement de même importance. Ainsi, les entreprises liées au commerce et aux services personnels (hébergement et restauration, loisirs, services divers) progresseront moins rapidement et verront leur part de l'emploi total se stabiliser. Ce sont surtout les services liés au traitement de l'information tels que les services financiers, les assurances et les services aux entreprises qui connaîtront la meilleure performance. Leur part de l'emploi est d'ailleurs en croissance depuis la fin des années 1980.

Les changements les plus importants dans le domaine des services au cours de la prochaine décennie tiennent à la nature des emplois qui caractérisent ce secteur. En effet, les emplois seront beaucoup plus précaires, notamment en raison de la précarité des entreprises elles-mêmes, mais surtout en raison d'une concentration des nouveaux emplois dans les petites et les moyennes entreprises de services qui privilégient traditionnellement les emplois occasionnels, à contrat, le travail intérimaire et sur appel.

Dans le secteur des services aux entreprises, l'émergence des PME résulte des nouvelles stratégies de rationalisation de la grande entreprise qui privilégie de plus en plus la sous-traitance au détriment d'emplois permanents créés par le développement de leurs propres services internes qu'ils soient liés au domaine de la formation, de la mise en marché, des activités conseil ou de recherche-développement. Non seulement ces transformations ont-elles pour effet de rendre plus précaire une part importante des emplois actuels et futurs, mais elles exercent une forte pression sur la main-d'oeuvre obligée à plus de mobilité et de souplesse dans la conduite de la carrière. Les individus sont appelés à changer d'emploi plus fréquemment, donc à se recycler et se perfectionner de façon continue. Aussi, la mobilité des travailleurs et des travailleuses varie-t-elle en fonction des qualifications et des compétences des personnes; le personnel qualifié étant plus recherché, subira moins de contraintes à la mobilité et connaîtra des périodes de chômage moins longues que le personnel non spécialisé ou peu qualifié.

Dans le secteur tertiaire de l'économie, il faut noter également la stabilité ou la décroissance des emplois dans les services publics et para-publics par comparaison à la période s'étendant des années 1960 à aujourd'hui. À l'opposé, les services du secteur privé ont atteint un point d'équilibre et sont davantage susceptibles de connaître un mouvement de progression et une recrudescence de qualifications techniques et professionnelles.

En somme, si l'équilibre entre les grands secteurs économiques – primaire, secondaire, tertiaire – a vu la réduction graduelle des emplois dans les deux premiers s'accompagner d'une croissance proportionnelle dans le troisième secteur, l'expansion des services publics et privés, en termes de nombre d'emplois et de part du total de l'emploi, est en voie d'être stabilisée. La vitalité du secteur tertiaire dépend étroitement de la prospérité économique des secteurs primaire et secondaire et le développement économique général repose particulièrement sur la productivité et la compétitivité de l'industrie qui répond à la demande des marchés intérieur et extérieur.

Le degré d'urgence d'une hausse générale des compétences du point de vue du développement économique peut varier selon le type d'activités. Il peut demeurer élevé même dans un domaine où les changements technologiques amènent une réduction du nombre global d'emplois. La transformation des modes de production dans les pays industrialisés provoque un déplacement des compétences requises, du niveau le plus bas vers un niveau moyen et élevé. C'est ce que le Conseil économique du Canada discernait en chiffrant à 60 %, parmi les nouveaux emplois des années 1990, ceux qui requièrent au moins une formation de niveau collégial. Ce déplacement demeure vrai indépendamment de la persistance d'un taux de chômage élevé.

C'est pourquoi une vision prospective ou proactive du développement de l'emploi ne peut se contenter d'une régulation guidée seulement par l'évolution du placement. La planification à moyen terme du développement de la formation technique requiert en quelque sorte une hypothèse forte qui repose sur les besoins de qualifications techniques liées aux besoins de l'économie.

1.2 Le développement général de la formation technique

Le sentiment d'urgence en matière de relance et de développement de la formation technique s'est déjà manifesté en 1992-1993. En effet, en concentrant sur une période de deux ans plutôt que cinq, les autorisations qui étaient déjà prévues ou prévisibles, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science exprimait la volonté d'accélérer les autorisations de dispenser de nouveaux programmes techniques. L'ensemble des décisions administratives qui découlent de ce plan d'accélération invite à une réflexion systématique et articulée qui établit une jonction entre le développement de la formation technique et la répartition géographique des programmes techniques offerts au collégial.

L'accès aux études techniques est-il sur-développé, adéquat ou sous-développé? Dans un premier temps, il faut accepter de poser cette question globalement pour ensuite l'articuler autour de secteurs d'activités économiques, de familles de programmes et de programmes particuliers.

Une progression projetée de l'ordre de 25 %

Pour l'heure, considérons la formation technique initiale poursuivie à temps plein dans les cégeps, sans tenir compte de la contribution des établissements privés et des écoles gouvernementales[6]. L'effectif étudiant du secteur technique au regard de celui des études préuniversitaires, se présente comme suit pour les années 1991 et 1992:

6. Les écoles gouvernementales et les établissements privés déclarés d'intérêt public accueillaient, dans des programmes de DEC techniques à l'enseignement régulier, 8 831 étudiants dont 4 750 en première année, à l'automne 1991, et 9 071 dont 4 332 en première année, à l'automne 1992.

Tableau 1

Inscriptions à temps complet dans les cégeps, par secteur, automne 1991 et 1992

	1991		1992			
	1re année	Total	1re année	Différence avec 1991	Total	Différence avec 1991
Secteur préuniversitaire	41 780	77 780*	43 181	+ 1401 (3,35 %)	76 217	- 1563 (2 %)
Secteur technique	24 419	62 197	28 461	+ 1042 (3,8 %)	66 673	+ 4476 (7,20%)
Total	69 199	139 977	71 642	+ 2443 (3,53 %)	142 890	+ 2913 (2,08 %)
Proportion du secteur technique	39,62 %	44,38 %	39,72 %		46,63 %	

Source: Banque de données SIGDEC, liste 536B-02A.

* On inclut ici 2300 élèves inscrits hors programme, dans une catégorie que les statistiques de l'automne 1992 n'utilisent plus. Parmi eux, 1996 sont réputés en 1re année.

On constate que la proportion de nouveaux inscrits aux études techniques demeure légèrement en-deçà de 40 % en 1992. Pourtant, au total, la proportion d'élèves du secteur technique se situe à 46,63 % et a nettement progressé; ce décalage des proportions découle évidemment de la durée différente des études préuniversitaires et des études techniques. La donnée la plus significative de ce tableau est sans doute le pourcentage de progression de l'effectif total des études techniques, soit une progression de 7,2 % avec 4476 élèves de plus à l'automne 1992 comparativement à l'automne 1991. Les augmentations ou baisses de recrutement se répercutent en effet au cours des deux années suivantes sur le total des inscrits. Au regard de cette situation de fait, deux positions principales s'expriment en ce qui concerne la direction du changement à favoriser.

La première position estime que les collèges devraient recruter de façon équivalente aux études préuniversitaires et aux études techniques. Au regard des 71 642 inscrits en première année de l'automne 1992, une distribution à 50 % de part et d'autre signifierait 7360 élèves de plus aux études techniques ce qui représente une augmentation de 25,8 % par rapport aux nouveaux inscrits de 1992. Il est évident, par ailleurs, qu'une pareille égalisation en termes de nouveaux inscrits, après quelques années de stabilité, situerait les

proportions générales de l'effectif aux environs de 54 % en faveur des études techniques et de 46 % du côté des études préuniversitaires.

La seconde façon d'esquisser l'évolution souhaitable de la fréquentation des études techniques prend comme référence l'évolution des cohortes successives de Québécoises et de Québécois compte tenu de l'âge. Cette perspective a été mise de l'avant de façon ferme et précise par le Conseil supérieur de l'éducation, en traitant de l'évolution souhaitable du recrutement dans les études collégiales d'ici l'an 2000:

> «Présentement, 38,6 % des Québécois et Québécoises ont une espérance d'accéder à des études collégiales préuniversitaires avant l'âge de 20 ans et 16,3 % en formation technique. (...) Le Conseil estime que d'ici l'an 2000, 70 % des Québécoises et Québécois devront avoir l'espérance d'accéder avant 20 ans à des études collégiales. De ce nombre, la moitié devrait y accéder pour devenir techniciens et techniciennes et l'autre moitié, pour se préparer à des études préuniversitaires. Considérant que, en 1990-1991, 65 % des Québécoises pouvaient déjà entreprendre des études collégiales avant l'âge de 20 ans, augmenter cette possibilité à 70 % et l'étendre à l'ensemble des hommes et des femmes, sur une période de huit ans, paraît fort réaliste.»[7]

Notons que, au regard d'une espérance d'accès avant 20 ans calculée à 65 % pour les femmes en 1990-1991, le taux concernant les hommes plafonne au même moment à 50 %[8].

Passer de 16,3 % de chances d'accès avant 20 ans à 35 %, sur une période de huit à dix ans, cela signifie-t-il qu'il faut doubler l'effectif du secteur technique? Quelle progression cela exigerait-il par rapport à l'ensemble des nouveaux inscrits de l'automne 1992?

L'évolution proposée par le Conseil supérieur de l'éducation peut aussi être favorisée par une entrée plus hâtive en formation technique ce qui ne signifie pas qu'il soit requis d'ajouter des places supplémentaires. Ainsi, les élèves accéderaient aux études techniques à 18 et 19 ans plutôt qu'à 20 ans et plus, cas nombreux et en croissance ces dernières années.

---

7. Conseil supérieur de l'éducation, *L'enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le 21e siècle*, Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et au ministre de l'Éducation, Québec, 1992, p. 82-83.

8. *Op. cit.*, annexe, Tableau A4.

Cette évolution peut aussi être réalisée par la diminution des réorientations. En effet, beaucoup d'élèves sont refusés lors d'une première demande d'admission en formation technique, particulièrement dans des programmes très désirés. De là, ils se réorientent au secteur préuniversitaire, pour se réinscrire ultérieurement dans un programme technique. Dans certains collèges, le premier choix des élèves lors des demandes d'admission va aux programmes techniques dans une proportion de 60 %, puis, lorsque les admissions sont réalisées – par le jeu des contingentements, des exigences préalables et de la résistance à des engouements exagérés pour certains programmes – 60 % des nouveaux inscrits se retrouvent au secteur préuniversitaire. Il est évident que la diminution de cette pression du système réorientant temporairement ou définitivement les aspirations à une formation technique vers des études préuniversitaires pourrait rééquilibrer les «espérances d'accès» respectives au sens des propositions du Conseil supérieur de l'éducation. Ainsi, plutôt que par le strict jeu du recrutement, cet équilibre serait réalisé en partie par le déplacement d'élèves et en partie par l'économie de «détours» non nécessaires.

D'autre part, la position du Conseil supérieur de l'éducation est particulièrement éclairante si on l'interprète au regard d'une cohorte ou d'une classe d'âge. Les classes d'âge des Québécois et des Québécoises de 10 à 20 ans oscillent autour de 100 000 personnes par année. Accueillir 35 % de chaque classe d'âge avant l'âge de 20 ans, sans réduire à zéro les chances ultérieures et le rattrapage de ceux et celles d'avant 1990 dont l'espérance d'accès avant 20 ans se limitait à 16,3 %, cela signifie, de façon incontournable, qu'il faut, en formation technique, porter à 35 000 le nombre de nouveaux inscrits âgés de moins de 20 ans. Pour ce faire, on doit donc disposer de suffisamment de places tout en demeurant conscients qu'il est impossible que toutes les places offertes et théoriquement disponibles soient occupées.

Considérant que les 28 461 élèves inscrits en première année dans les cégeps à l'automne 1992 ne sont pas tous âgés de moins de 20 ans, quel niveau d'accès faut-il postuler au terme d'une progression s'étendant sur cinq ans, de l'automne 1993 à l'automne 1997?

Supposons que l'espérance d'accès des hommes au collégial avant l'âge de 20 ans progresse nettement de son taux actuel de 50 % vers le taux actuel des femmes qui est de 65 %. Supposons également que le taux de l'espérance d'accès aux études techniques avant 20 ans, qui s'établissait à 16,3 % en 1990 (et qui est sans doute déjà bonifié avec les inscriptions de l'automne 1992) ait au moins progressé de 50 % à l'automne 1997 pour ainsi atteindre presque 25 %.

Incontestablement, ceci paraît requérir une *progression de l'ordre de 20 à 25 %* de nouveaux inscrits par rapport à la situation prévalant à l'automne 1992, c'est-à-dire une situation où les cégeps accueillent environ 35 000 nouveaux inscrits en formation technique.

1.3 Une expansion ciblée en fonction de l'évolution de l'activité économique

Si le recrutement en formation technique initiale doit progresser d'environ 25 % au cours des cinq prochaines années, il ne peut être question de faire place à cette expansion là où c'est le plus facile, c'est-à-dire dans les programmes déjà saturés ou sur-visés par les élèves. On pourrait effectivement multiplier instantanément par trois ou quatre les inscriptions dans les programmes les plus populaires et ainsi multiplier le nombre d'apprentis comédiens et comédiennes ou d'apprentis policiers et policières ou encore d'apprentis éducateurs et éducatrices en services de garde, etc. Une telle stratégie d'expansion de la formation technique, qui ne tient pas compte des débouchés et de l'évolution de l'activité économique, équivaudrait en définitive à former de futurs chômeurs et chômeuses.

Il serait aussi plus ou moins adéquat de hausser partout le nombre de places disponibles selon un taux uniforme. Ce serait rater la chance de coller de mieux en mieux à l'évolution de l'activité socio-économique dans la préparation des qualifications diverses. Il faut plutôt indexer les différents programmes techniques d'un degré d'opportunité d'expansion qui tienne compte à la fois de l'évolution économique et du développement général prévisible de la formation technique.

L'expansion à viser par familles de programmes et par programme

L'application de la perspective générale d'expansion de la formation technique esquissée précédemment et un premier exercice de différenciation des taux de progression souhaitables compte tenu des caractéristiques des trois grands secteurs d'activités économiques, devraient permettre de mieux discerner l'évolution possible du recrutement dans les diverses familles de programmes techniques et dans les programmes en particulier.

L'annexe I[9] présente un tableau détaillé qui permet de comparer le taux de progression de la majorité des programmes offerts dans les cégeps au regard des inscriptions en première année, à l'automne 1992. L'échelle de progression comprend trois indices, soit un indice de progression **moyenne** (25 % sur cinq ans), **forte** (au-delà de ce rythme) et **restreinte** (moins de 25 %).

Les programmes sont regroupés en distinguant parmi les techniques biologiques, celles qui gravitent autour de la santé et du bien-être, donc des services (groupe 1.A) et celles qui relèvent de près ou de loin du secteur primaire de l'économie: forêt, faune, flore, agriculture. Dans le domaine des techniques physiques, on distingue, d'une part, les spécialités plus polyvalentes dites transsectorielles (groupe 2.A) et, d'autre part, les spécialités liées plus spécifiquement à l'une ou l'autre branche de l'économie: plastique, meuble, textile, papeterie, etc. Dans les trois derniers grands ensembles (arts, techniques humaines et techniques administratives) il n'est pas utile de distinguer les spécialités selon qu'elles relèvent davantage du secteur public ou du secteur privé puisque cette appartenance paraît assez évidente dans la majorité des cas.

Les taux d'augmentation proposés par groupes de programmes ou par programme peuvent surprendre. Ils découlent d'une extrapolation basée sur les orientations retenues jusqu'ici en termes de progression générale du recrutement en formation technique au cours des prochaines années. Aussi, ils constituent un bon test de «réflexes malthusiens», en ce sens qu'ils invitent à se garder de l'instinct «pas dans mon jardin». En effet, il est toujours tentant d'assurer de meilleures chances de placement aux sortantes et aux sortants dans un programme donné, en restreignant volontairement le recrutement. Mais, lorsque l'on applique cette règle un peu partout, on produit un «effet de système» par lequel, pour plusieurs élèves, la voie des études préuniversitaires devient plus accessible, plus naturelle et moins exigeante que la voie des études techniques.

Si l'on synthétise par grands ensembles les hypothèses plus détaillées esquissées à l'annexe 1, on obtient le portrait suivant:

---

9. Annexe I: Progression projetée du recrutement de la formation technique initiale, temps plein, pour la période de 1992 à 1997 dans les cégeps.

Tableau 2

Recrutement actuel et progression possible estimée sur 5 ans dans les spécialités techniques des cégeps, par familles de programmes

	Nouvelles inscriptions automne 1992	Nouvelles inscriptions automne 1997	Progression en nombre	Progression en %
1.A Techniques biologiques domaine santé	5160	6063	903	17,5
1.B Techniques biologiques secteur primaire	817	1434	617	75,5
2.A Techniques physiques transsectorielles	5831	7759	1928	33,1
2.B Techniques physiques sectorielles	1562	2202	640	41,0
3. Techniques humaines	3636	4222	586	16,1
4. Techniques administratives	9587	11 373	1906	19,9
5. Arts	1904*	2399	495	26,0
Total	**28 497***	**35 452**	**7075**	**24,76**

* S'ajoutent ici aux élèves inscrits en 1re année, 36 élèves de 3e année de musique populaire, d'où le décalage par rapport au tableau 1.

Dans quelle mesure la lecture du tableau 2 fait-elle transparaître la nécessité d'une progression différenciée, ciblée plutôt qu'indistincte? Les programmes les plus déficitaires en termes de recrutement, du point de vue des impératifs économiques, se retrouvent en particulier dans le groupe 1.B, soit celui des techniques biologiques liées à l'environnement naturel et aux domaines forestier et agro-alimentaire, d'où une progression suggérée de l'ordre de 75,5 %. Certains programmes déficitaires se retrouvent aussi dans les techniques physiques spécifiques à une industrie particulière, où plusieurs champs professionnels paraissent appeler une progression forte de l'ordre de 100 % et parfois même plus.

Dans le secteur des services, les programmes relevant du domaine des arts – arts de la scène, métiers d'arts, graphisme, imprimerie, médias, etc – se situent au niveau d'une progression générale moyenne. Par contre, les qualifications liées au domaine des techniques humaines et relevant surtout des services publics paraissent susceptibles d'une progression plus restreinte, par exemple, les techniques policières ou les techniques d'éducation spécialisée.

Le taux de progression retenu pour l'ensemble des techniques administratives correspondrait sans doute davantage au taux moyen si l'extrapolation touchant les techniques de la bureautique – croissance nulle – ne se singularisait pas pour tenir compte d'un problème de système à savoir, le double emploi dans ce domaine entre la formation professionnelle (secondaire) et les études techniques (collégial). Ici, la perspective de l'harmonisation l'emporte sur celle des besoins de l'économie.

Par ailleurs, il faut noter quelques cas où la situation des nouvelles inscriptions à l'automne 1992 ne constitue pas une base de référence solide. Ainsi, le programme de génie industriel est en voie d'être offert dans six collèges au lieu de deux, ce qui devrait avoir pour effet de hausser les inscriptions. De même, le programme de tourisme s'ajoute à l'automne 1993 dans un nouveau cégep et sans doute dans un autre site à l'automne 1994. Également, la spécialisation en techniques de gestion hôtelière migre partiellement vers le réseau des cégeps à l'automne 1993 après avoir été de nombreuses années l'apanage exclusif d'une école gouvernementale. Enfin, le recrutement très décevant des techniques papetières à l'automne 1992 ne doit pas occulter l'importance des besoins de cette industrie en matière de nouvelles qualifications techniques.

L'évolution souhaitable du secteur agro-alimentaire constitue un autre cas particulier. De nouvelles compétences voient le jour telles l'horticulture ornementale, la culture en serres, la production de plants pour le reboisement, etc. Il s'y produit en même temps des mutations substantielles dans la taille des entreprises et les modes d'investissement. En somme, passer du métier traditionnel de fermier à celui d'entrepreneur hautement qualifié relève d'une toute autre logique que celle d'assurer la disponibilité de techniciennes et de techniciens pour répondre aux besoins de Pratt et Whitney ou de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles. La répartition des rôles entre les instituts de technologie agricole et les cégeps n'est pas non plus une question simple car les instituts formaient principalement, jusqu'à maintenant, des techniciens pour les bureaux d'agronomes, les cliniques de vétérinaires, les laboratoires de contrôle de la grande industrie, etc. Ici encore plus qu'ailleurs, la progression de la formation dépend des choix qui émergeront pour conditionner soit le progrès, soit la relative stagnation de l'activité économique dans le secteur agro-alimentaire.

Il en est ainsi dans le domaine de l'exploitation et de l'aménagement forestiers. Le Québec est-il prêt à investir dans le réaménagement et à quel rythme, pour contrer les effets des abus passés? Formerons-nous des techniciennes et des techniciens en attente d'employeurs traditionnels ou y aura-t-il place de plus en plus pour des sylviculteurs et des aménagistes plus entreprenants? Les taux de progression avancés ici postulent, pour leur part, une relance substantielle de ce secteur industriel.

Un autre groupe de programmes appelle des remarques particulières, celui des technologies physiques les plus polyvalentes, dites transsectorielles. On ne peut pas les jumeler étroitement avec les diverses grappes industrielles mises de l'avant par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie en vue d'assurer le développement économique du Québec. Pourtant, ces programmes sont intimement liés à la vitalité du secteur secondaire de l'économie. Comme groupe de programmes, il mérite sans doute la plus haute cote d'importance économique en comparaison avec d'autres programmes.

De telles considérations peuvent sembler très éloignées de la problématique de la répartition territoriale des enseignements techniques. Cependant, elles font ressortir au moins deux convictions pouvant inspirer la suite des analyses. D'abord, le défi du développement de l'enseignement technique l'emporte en importance sur celui de remédier aux effets plus ou moins heureux de décisions passées en matière d'ajout et de retrait de programmes techniques. En second lieu, l'initiative des collèges en matière de planification de leur propre évolution gagnerait à pouvoir s'appuyer sur un référentiel commun où convergent le devenir de la formation technique et le devenir économique du Québec.

Pour dégager un tel référentiel, la capacité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science d'esquisser des hypothèses de développement suffisamment précises et différenciées, puis de les valider auprès d'interlocuteurs valables, tant gouvernementaux et industriels que commerciaux, pourrait s'inscrire dans le processus même d'actualisation constante de l'offre de formation technique dans le réseau des cégeps.

2. L'offre et la demande de formation

L'ajustement strict de l'offre de formation professionnelle et de la demande des élèves au moment de l'admission au collégial supposerait que chacun soit inscrit dans le programme de son choix et ce, indépendamment des débouchés sur le marché du travail et de la capacité d'accueil des collèges. Une telle situation est non seulement trop coûteuse et inopérante sur les plans administratif et organisationnel, mais elle est aussi inacceptable au regard des besoins en main-d'oeuvre de la société québécoise et des besoins des futurs diplômés qui aspirent non pas à devenir chômeurs mais à jouer un rôle utile et actif au sein de leur communauté.

Dans la section précédente, on a montré que l'examen de l'ajustement entre la formation technique et l'évolution de l'activité économique milite en faveur d'une plus grande cohérence; cet examen permet également d'exprimer des attentes à l'égard du système

éducatif en vue d'une gestion aussi structurée et rigoureuse que possible de l'offre de formation technique au collégial. Cependant, cela est bien loin de faire le «tour du jardin» car, devant une logique de système, s'expriment comme toujours, les «stratégies des acteurs».

En effet, cette dernière décennie, la sociologie de l'éducation[10] a de plus en plus mis en valeur la capacité des usagers à utiliser à leur façon les dispositions des services publics et parfois même leur capacité à contourner les visées des politiques administratives établies pour régir le système. Dans cette perspective, il faut être très attentif aux caractéristiques de la demande de formation qui se manifestent dans les choix individuels des usagers. Les décalages et les distorsions entre l'offre de formation du système répartie à l'échelle du territoire et la demande de formation telle qu'elle se révèle, particulièrement en formation technique, représente un élément de problématique incontournable dans une visée de meilleure répartition géographique des spécialités techniques.

2.1 Équilibre et tension entre l'offre et la demande de formation

Dans la logique du système, l'accessibilité aux études collégiales est quasi universelle, pour peu que l'on ait satisfait aux exigences du diplôme d'études secondaires. Mais cette accessibilité ne signifie pas que l'on peut étudier dans le programme et le collège de son choix.

Le processus d'admission aux études collégiales préuniversitaires ou techniques se déroule normalement comme suit: tout élève détenteur d'un diplôme d'études secondaires (DES) peut théoriquement être admis dans un programme du secteur technique. S'ajoute aussi, dans certains cas, l'obligation de satisfaire à certains préalables. L'admission est aussi modulée par le contingentement de certains programmes techniques ou encore par le nombre de places disponibles dans le collège choisi par l'étudiant. C'est pourquoi, lors de sa demande d'admission, l'élève doit identifier deux et même parfois trois collèges constituant pour lui autant d'établissements possibles pour poursuivre sa formation.

Il n'existe pas de processus de sélection formel pour l'admission au collégial, tant au secteur technique que préuniversitaire. Il s'agit plutôt d'un système de distribution opéré par des regroupements de collèges – *les services régionaux d'admission* – ou par les collèges eux-mêmes en l'absence de telles structures. On appelle ce système de distribution

10. Voir par exemple J.-M. Berthelot, *Le piège scolaire*, Paris, PUF, 1983.

le «système des trois tours», c'est-à-dire que l'élève refusé au premier tour – *premier choix de programme refusé* – pourra être choisi au second tour ou au troisième tour – *le choix du programme et du collège pouvant alors différer de la demande initiale.*

L'absence de système de sélection formel[11] entre le secondaire et le collégial amène les collèges à définir eux-mêmes des règles d'admission plus ou moins officielles. Ainsi, on *recommandera* à l'élève détenteur d'un DES et qui souhaite rencontrer les exigences du premier tour d'admission, d'avoir de bonnes notes en 4e et 5e années du secondaire, d'avoir de bons «écarts à la moyenne» du groupe/classe, de réussir plus d'unités de 4e et 5e années du secondaire que le minimum requis et enfin, d'avoir de bons résultats dans les matières apparentées au programme préuniversitaire ou technique choisi.

Au collégial, la difficulté d'afficher une certaine forme de sélectivité dans les programmes techniques n'en cache pas moins diverses façons de l'exercer. Les conséquences sur les cheminements scolaires des élèves sont tantôt positives, tantôt négatives mais jamais absentes. L'offre générale de formation des collèges et les décisions d'admission exercent en effet une forte influence sur l'orientation professionnelle. L'accès à un programme donné est parfois hautement sélectif, parfois très peu. La sélectivité variable à l'entrée des divers collèges et surtout des divers programmes, concrétise la pression exercée sur les choix individuels des élèves. Cette pression est sans doute en grande partie judicieuse en ce qu'elle nuance l'accessibilité au vu des débouchés réalistes à l'arrivée sur le marché du travail.

Si l'offre de formation du côté du système se caractérise par une accessibilité fortement modulée et nuancée, qu'en est-il du côté des candidates et des candidats? Les faits les plus éclairants à cet égard ressortent sans doute des phénomènes liés aux cheminements scolaires non conventionnels de certains élèves, tels les réorientations professionnelles et les retours aux études.

Au terme des études secondaires, il paraît fréquent que l'on choisisse la filière des études préuniversitaires par indécision en matière d'orientation professionnelle. Dans l'esprit des intéressés, les études préuniversitaires représentent un choix moins irréversible que les études techniques. Il est fréquent qu'un individu se retrouve dans la filière préuniversitaire du fait d'avoir été refusé dans un programme technique très en demande, comme il est

11. Quelques programmes techniques contingentés font exception, les élèves étant alors soumis à un examen ou à une entrevue de sélection avant d'être admis officiellement.

aussi fréquent qu'un étudiant accède à des études techniques après avoir obtenu en tout ou en partie un DEC préuniversitaire.

Il faut distinguer ici quelques situations types: l'effet d'une indécision qui s'est finalement clarifiée; l'effet d'un refus à l'université qui renvoie à une formation de technicienne ou de technicien dans le même domaine; l'effet d'une sélection serrée dans certains programmes techniques, accordant alors la priorité à ceux et à celles qui ont déjà fréquenté les études collégiales et qui ont en quelque sorte déjà fait leurs preuves en termes de rendement scolaire. Finalement, il est de plus en plus fréquent que l'on accède à des études universitaires après avoir complété un diplôme d'études collégiales au secteur technique.

Tous ces cheminements non standardisés illustrent des choix individuels qui s'ajustent à la sélectivité inégale des programmes techniques et de ceux du premier cycle universitaire. Aussi, cela démontre clairement que les choix d'orientation mûrissent graduellement et de façon constante au cours des études collégiales comme le soulignait un rapport du Conseil supérieur de l'éducation[12].

Le choix d'étudier, le choix d'un domaine d'étude et le choix d'un collège particulier sont tous trois issus d'un pari individuel qui pèse le pour et le contre, les avantages et les inconvénients. Ces choix évoquent tout au moins trois dilemmes:

- **poursuivre ou non ses études**, sachant que les périodes où le taux de chômage est très élevé invitent plus d'individus à persévérer aux études;

- **étudier le plus longtemps possible ou non**, sachant que le choix entre des études techniques ou des études préuniversitaires a un peu cet arrière-plan. La conscience très vive des risques de chômage particulièrement élevés au sortir du collège joue ici en faveur du prolongement des études. Aussi, le fait de mener de front les études et le travail rémunéré à temps partiel participe-t-il sans doute de cette lecture de la réalité où l'on considère qu'il n'est pas urgent de chercher un emploi vu le taux de chômage élevé et qu'il est aussi préférable d'éviter l'endettement;

- **étudier dans sa localité ou «s'exiler»**, c'est-à-dire, pour une bonne proportion d'élèves habitant hors des grands centres urbains, opter ou non pour les programmes les plus

---

12. Conseil supérieur de l'éducation, *L'orientation scolaire et professionnelle: par delà les influences, un cheminement personnel*, Rapport annuel 1988-1989 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 1989.

universellement répandus sur l'ensemble du territoire desservi par les cégeps plutôt que d'opter pour un programme exigeant plus de mobilité parce qu'offert à quelques rares endroits seulement.

Les cheminements scolaires des élèves constituent en quelque sorte une réponse plus ou moins bien adaptée aux contraintes imposées par le système pour arrimer le mieux possible l'offre et la demande de formation. Les parcours varient selon les stratégies adoptées par les élèves pour accéder à la formation technique de leur choix. Dans certains cas, les cheminements sont moins standardisés et commandent une certaine audace de la part des élèves; dans d'autres cas, les élèves sont plus résignés et se réorientent rapidement vers un autre programme qui ne constitue pas nécessairement un choix motivé et éclairé en termes d'orientation professionnelle.

2.2 Relativiser les pressions de l'offre de formation du système sur la demande individuelle

Il est risqué de s'enfermer dans une logique de système qui privilégie trop exclusivement une équation serrée entre la formation spécialisée et les besoins de l'économie. Cela équivaut ni plus ni moins à ce que les collèges soient au service de l'entreprise, qu'elle soit publique ou privée, pour lui fournir le personnel technique requis alors qu'en fait, et les entreprises et les établissements d'enseignement sont au service des personnes et de la collectivité. L'économisme, idéologie ambiante qui, par exemple, s'intéresse plus aux industries culturelles qu'à la culture elle-même ou qui réduit parfois le rôle de l'État à celui d'une «vigie» dans la lutte pour se tailler une bonne place sur l'échiquier économique mondial, est ici l'allié d'une perspective bureaucratique dangereuse en matière de décisions sur la répartition géographique des spécialités techniques.

Grâce à la sociologie de l'éducation, la remise en valeur de la «logique des acteurs» devant diverses logiques de système, constitue un excellent remède contre les visées parfois simplistes du discours économique. Dans le domaine qui nous intéresse, la conscience vive des stratégies des individus qui ont leur logique propre rappelle en particulier l'importance de la pondération personnelle des avantages et inconvénients que présente le choix d'étudier ou non, d'étudier plus longtemps (par exemple jusqu'à l'obtention du baccalauréat) ou moins (opter par exemple pour les études secondaires professionnelles ou les études techniques), d'étudier près de chez-soi ou au loin, etc. Ce sont tous là des éléments qui interviennent dans la décision de s'inscrire ou non dans tel programme technique à site

unique, offert en zone urbaine ou périphérique, ou dans tel autre programme technique quasi universellement répandu.

Dans une logique de système, il suffit de cent personnes qualifiées pour cent postes de techniciennes ou de techniciens à pourvoir, tandis que dans une logique d'acteurs, beaucoup d'individus seront prêts à parier qu'ils ont une chance sur deux de décrocher le poste et le salaire dont ils rêvent depuis longtemps. La mobilité sociale individuelle ascendante repose en partie sur le principe de laisser courir leur chance à plus d'individus plutôt que de tout contingenter sévèrement et de limiter à l'avance les chances d'accéder à la carrière de son choix.

Dans certains pays, le système de promotion via les études et les qualifications spécialisées repose sur un postulat de justice intransigeante qui s'exprime par une élimination hâtive et serrée des candidates et des candidats. Cela s'appelle le principe de la méritocratie ou parfois le principe «d'élitisme républicain» – euphémisme popularisé en France il y a quelques années par le ministre de l'Éducation nationale, monsieur Chevènement. Il s'agit en même temps d'une sélection explicite et transparente: examens externes, corrections anonymes, examens d'entrée à des écoles très sélectives qui, en principe, ne font aucunement acception des personnes et de leur origine sociale.

Dans certains pays développés et riches comme l'Allemagne et les pays scandinaves, on pratique sans hésitation le «numerus clausus» pour l'accès à l'université, c'est-à-dire une limitation a priori des places disponibles. En Allemagne, on va même jusqu'à décider à l'avance, dès l'âge de 13 ans, qu'un très fort contingent d'élèves se destinera aux études générales les plus courtes possibles – neuf ans au total – puis se cherchera une place d'apprenti pour devenir travailleur ou travailleuse dans les domaines de l'automobile, de la coiffure, du commerce, de la métallurgie, etc.

Pour bien comprendre notre propre système, il faut saisir qu'ici, dans une société tout à fait nord-américaine sous cet aspect, il s'agit plus de s'orienter soi-même que d'être orienté d'autorité, précocement et sans appel, par les responsables scolaires. On peut déplorer les difficultés du processus d'orientation laissé davantage entre les mains des individus que du système, la longueur du processus, les détours inutiles et coûteux qui en découlent et surtout, un certain nombre de choix mal avisés qui mènent à des résultats décevants. Par exemple, celui d'aborder la vie active avec trois ou quatre années d'études postsecondaires mais sans véritable qualification. Mais, en même temps, il faut avoir la lucidité de saisir que l'alternative à un système permissif et ouvert comme le nôtre a aussi des inconvénients, particulièrement celui d'une sélectivité impitoyable.

Au-delà d'une accessibilité démographique factuelle, la philosophie sur laquelle repose notre propre système éducatif a beaucoup de traits en commun avec la pratique américaine. C'est un pari en faveur d'une mobilité sociale beaucoup plus ouverte que celle des vieilles sociétés industrialisées d'Europe. À côté des universités privées d'élite, les américains ont multiplié dans les années 1950 et 1960, des collèges publics de quatre ans, des collèges communautaires et des «junior colleges» qui assument la première partie du premier cycle universitaire. Ils ont démocratisé l'accessibilité en résistant à l'accaparement des meilleures places par les mêmes élites d'une génération à l'autre, en instaurant un éventail de lieux, de programmes, de méthodes et de «créneaux dans l'offre de formation[13]», toutes mesures qui tendent à donner au moins une et parfois même une seconde chance à chacun, au-delà des études secondaires.

Au Québec, le réseau collégial public et la panoplie des programmes d'études qui y sont offerts obéissent à cette même logique d'accessibilité. La diversité a ses inconvénients. L'éducation fonctionne davantage comme un marché libre où les établissements d'enseignement sont d'inégale valeur et de prestige varié; ils ne sont pas assurés de recruter sans problème contrairement aux établissements des sociétés dont l'approche est plus malthusienne en matière de formation à des qualifications plus avancées.

Bref, la réflexion sur la dynamique qui anime les «acteurs» à l'égard de l'offre de formation technique au collégial doit tenir compte de cet arrière-plan sociétal et de cette structuration proprement nord-américaine du rapport entre l'offre et la demande de formation – qui constitue en quelque sorte une interface entre une logique de système et une logique d'acteurs; l'oublier ou, pire encore, ne pas en tenir compte, ce serait s'exposer à prendre trop au sérieux un certain nombre de simplismes réducteurs qui conduiraient à traiter sans aucune nuance toute la question de la répartition territoriale des enseignements techniques au collégial.

2.3 Quelques déterminants lourds de l'offre et de la demande de formation

Les cheminements scolaires des élèves du collégial sont aussi influencés par des facteurs liés à la mobilité. Par comparaison avec les études préuniversitaires, la formation technique

---

13. P. Thibaud et P. Raynaud, dans *La fin de l'école républicaine* (Paris, Calmann-Lévy, 1990), défendent très fortement la conviction que l'avenir de l'accessibilité et l'ouverture de la mobilité sociale, pour un système éducatif monolithique et méritocratique, passe par la diversification des «lieux», des programmes et des voies. Voir "La démocratisation à refaire", entrevue avec P. Thibaud, dans *Vie Pédagogique*, n° 75, nov. 1991, p. 4-7.

au collégial postule en effet une plus grande mobilité de l'effectif scolaire: les programmes sont plus nombreux, répartis dans l'ensemble des collèges publics et selon une fréquence très variable. En somme, en formation technique, tout n'est pas accessible partout sur le territoire et tous les programmes ne sont pas accessibles au même degré. Pour bien comprendre comment l'offre générale de formation technique exerce une pression sur les cheminements scolaires et sur les choix d'orientation des élèves, il importe de dresser un portrait de la carte des programmes techniques au collégial en termes de distribution et de fréquence.

La fréquence variable des programmes techniques

Certains programmes sont offerts dans la quasi totalité des cégeps, d'autres en un seul endroit sur l'ensemble du territoire. Convenons d'appeler les premiers des **programmes locaux** et les seconds des **programmes à site unique**.

Il faut poser au moins deux catégories intermédiaires, l'une correspondant approximativement au nombre de régions administratives, soit les programmes qui sont offerts dans dix à vingt cégeps. Ces programmes pourraient être identifiés comme étant des **programmes régionaux.** Une autre catégorie cruciale peut englober les programmes offerts à plus d'un endroit mais à moins de dix. On pourrait les nommer **programmes concentrés** du point de vue géographique, par comparaison à l'exclusivité des programmes à site unique.

L'importance de bien saisir cette variation renvoie au facteur de mobilité qui conditionne partiellement l'accès aux études techniques. Par définition, le programme à site unique exige de ses candidates et de ses candidats potentiels beaucoup plus de mobilité que le programme local dispensé dans la quasi totalité des cégeps. Cependant, ceci s'annule presque lorsque l'élève ne peut poursuivre ses études collégiales sans s'éloigner de sa résidence familiale. Ainsi, pour un sortant du secondaire résidant à Cap-Chat, il n'est guère plus onéreux de se diriger vers Sherbrooke, Montréal ou Québec que vers Gaspé pour entreprendre des études collégiales. En même temps, il ne faut pas oublier que la totalité des programmes préuniversitaires sont universellement répandus; cela influe forcément sur le déséquilibre entre les études préuniversitaires et techniques en faveur des premières, du fait des contraintes à la mobilité.

En mars 1993, sont autorisés au total 563 programmes d'études techniques conduisant au DEC dans les 46 cégeps existants et 74 programmes de plus si l'on considère les établisse-

ments privés et les écoles gouvernementales[14]. Leur répartition par famille de programmes et par type d'établissements d'enseignement se présente comme suit:

Tableau 3

Nombre d'autorisations de programmes d'études techniques distribuées par famille de programmes et selon le type d'établissement

	Cégeps	Établis. privés	Écoles gouv.	**Total**
Techniques biologiques	144	2	15	**161**
Techniques physiques	173	6		**179**
Techniques humaines	65	12		**77**
Techniques administratives	138	26	3	**167**
Arts	43	10		**53**
Total	**563**	**56**	**18**	**637**

Pour le seul réseau des cégeps, la variation de la fréquence des programmes d'études techniques sur l'ensemble du territoire et par famille de programmes s'illustre comme suit:

Tableau 4

Variation de la fréquence des programmes d'études techniques par famille de programmes dans les cégeps

	Site unique	2 à 9 sites	10 à 20 sites	21 à 48 sites	**Total**
Techniques biologiques	13*	11	1	1	**26**
Techniques physiques	21	21	4	0	**46**
Techniques humaines	0	6	3	0	**9**
Techniques administratives	1	1	0	3	**5**
Arts	7	9**	0	0	**16**
Total	**42*** **	**38**	**8**	**4**	**102**

* Plus dix programmes offerts dans l'un des deux Instituts de technologie agro-alimentaire.

** Quatre programmes du domaine de la mode, exclusifs au secteur privé en 1992-1993, sont offerts dans deux établissements et un cinquième dans un seul établissement.

*** Si l'on ajoute les programmes à site unique des Instituts de technologie agro-alimentaire (10), un programme de mode offert par le secteur privé et un programme des techniques administratives, Administration et coopération, il y aurait 54 programmes à «site unique» en 1992-1993.

14. Ces statistiques proviennent de la publication *Circuit collégial 1992-1993*, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, 1992, et elles ont été mises à jour grâce à une liste informatisée du Ministère en date du 12 mars 1993. Les renseignements peuvent varier légèrement suivant la source de référence, selon que l'on distingue ou non une «voie de sortie» à l'intérieur d'un programme ou selon que l'on tient compte ou non d'un «programme autorisé» mais qui n'accueille pas d'élèves pour le moment.

En mars 1993, les cégeps offrent 100 programmes différents[15]. S'ajoutent à ceux-ci, 19 programmes offerts exclusivement par diverses écoles gouvernementales, – particulièrement dans le secteur agro-alimentaire –, et par des établissements d'enseignement privés.

Le tableau qui précède mérite par ailleurs d'être nuancé au regard de la grande famille des programmes du génie électrique qui est subdivisée entre sept programmes dont plusieurs ont quelques semestres en commun. Pas moins de 36 cégeps sont engagés dans au moins un programme de cette famille. Si l'on additionne le programme d'électronique 243.03 et le programme de technologie de l'électronique 243.11, 27 cégeps offrent l'un ou l'autre de ces deux programmes. Autrement dit, dans l'ensemble du réseau des cégeps, les programmes de la famille du génie électrique sont offerts à 56 reprises, le même collège offrant parfois plus d'un programme de cette famille. À ce titre, même si chacun des programmes pris séparément est offert dans moins de 20 collèges, le groupe des programmes de génie électrique se trouve tout de même largement répandu.

Ces précisions apportées, que nous enseigne le tableau 4 sur la variation de la fréquence des programmes d'études techniques dans les cégeps?

D'une part, il existe peu de programmes locaux ou quasi universels: Soins infirmiers, Informatique, Techniques administratives et Techniques de bureau. Cependant, ces quatre programmes accueillent à eux seuls une immense proportion des élèves du secteur technique. Trois d'entre eux sont aussi offerts par les établissements d'enseignement privés. L'un des quatre est reconnu comme étant trop largement répandu, soit celui d'Informatique. Un autre est nettement en situation de double-emploi partiel avec la formation professionnelle secondaire de secrétariat.

D'autre part, les programmes à site unique sont nombreux. Est-il important et justifié d'en rester là ou bien est-ce indifférent? La question se pose forcément au vu des besoins économiques, de la capacité d'accueil des collèges et des contraintes à la mobilité.

Les deux catégories intermédiaires, les programmes régionaux et les programmes dits concentrés, sont peut-être les plus fluides et les plus cruciales dans un souci d'équilibre entre dispersion et concentration de l'offre de formation technique. Les programmes régionaux se retrouvant sur 10 à 20 sites d'enseignement, donc au moins une fois dans la

---

15. À la différence du document de référence *Circuit collégial 1992-1993*, nous comptons ici comme un seul programme ceux de Soins infirmiers 180.01 et 180.21 (recyclage des infirmières auxiliaires), de même que les deux programmes coexistants en technologie de systèmes ordinés (243.15 et 247.0) et en technologie physique (244.01 et 243.14).

majorité des régions, ne sont pas si nombreux. Ce sont les programmes de Technologie de laboratoire médical, Technologie du génie civil, Techniques de génie mécanique, Électrodynamique, Électronique (dispensé toutefois à 27 reprises si l'on additionne les programmes 243.03 et 243.11), Techniques d'éducation en services de garde, Techniques d'éducation spécialisée et enfin, Techniques de travail social.

Un fort contingent de programmes, soit 38 au total, sont offerts dans deux à neuf sites d'enseignement, particulièrement les programmes liés aux Techniques biologiques (paramédicales, agro-alimentaires, forestières), aux Techniques physiques et aux Arts appliqués. Certains de ces programmes devraient-ils évoluer vers une fréquence régionale? Dans les cas où il faut hausser le nombre de diplômés, vaudrait-il mieux ajouter des places dans les programmes existants ou autoriser de nouveaux collèges à offrir ces programmes? Les programmes offerts dans plus de 20 sites sont-ils trop répandus?

Le taux d'accessibilité des programmes techniques

Le taux d'accessibilité des programmes de formation technique illustre le fait que certains programmes sont sur-visés, adéquatement visés ou trop peu visés par les élèves au regard de l'offre de formation et des débouchés sur le marché du travail. Ce taux d'accessibilité est fonction du nombre de demandes d'admission en provenance des élèves pour un même programme et du nombre de places disponibles pour les accueillir dans le réseau. Il varie aussi en fonction de la fréquence des sites d'enseignement et de la répartition des options sur le territoire. L'allocation de places disponibles en formation technique constitue d'ailleurs l'un des moyens par lesquels le système éducatif exerce des pressions sur les cheminements scolaires individuels et sur les choix d'orientation.

Considérons, tout d'abord, les familles de programmes. L'annexe III[16] indique que le taux d'admission global en formation technique a été de 52 % à l'automne 1992[17]. Cela signifie qu'un peu plus de la moitié des candidats ont été acceptés dans le programme et le collège de leur choix, dès le premier tour. Ce taux varie selon les familles de programmes. Trois d'entre elles ont un taux inférieur à la moyenne: les techniques biologiques (50 %), les techniques des arts (43 %) et les techniques humaines (28 %). Ces trois familles de programmes sont donc celles qui exercent une plus grande sélection.

---

16. Taux d'admission par familles de programmes selon les régions administratives (automne 92).

17. Les statistiques portent sur les cégeps membres du SRAM, du SRAQ, du CRISP et du Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Quant aux deux autres familles, elles sont beaucoup moins sélectives; le taux d'admission des techniques physiques est de 66 % et celui des techniques administratives de 75 %.

L'étude des taux d'admission par programmes[18] confirme tout d'abord la sélection accomplie dans les familles de programmes. Ainsi, quinze des vingt-cinq programmes en techniques biologiques ont un taux d'admission égal ou inférieur à 60 %, huit sur neuf en techniques humaines et douze sur seize en techniques des arts. Par contre, en techniques physiques, vingt-six des trente-trois programmes ont un taux d'admission égal ou supérieur à 61 %, et en techniques administratives, quatre des cinq programmes sont dans cette situation. L'ampleur de la sélection n'est donc pas causée par un ou deux programmes «fortement peuplé»; il s'agit plutôt d'un phénomène qui concerne la majorité des programmes d'une même famille.

Le nombre de demandes et le taux d'admission dans les différents programmes prennent plus de relief lorsqu'on regarde à nouveau, à l'annexe I, la *progression projetée du recrutement de la formation technique*. Assurément, c'est dans les techniques physiques qu'on trouve le plus de programmes ayant un indice de progression forte. Toutefois, onze des seize programmes les plus prometteurs on reçu moins de quatre-vingt-cinq demandes chacun, et certains ne franchissent même pas la dizaine, ou à peine[19]. Même si tous ces programmes ont un taux d'admission élevé, le recrutement demeure faible, voire lacunaire. Les cinq autres programmes prometteurs, soit ceux de *Technologie du génie civil, Technologie de la mécanique du bâtiment, Technologie de la mécanique, Techniques de chimie industrielle* et *Techniques d'analyse d'entretien*, recrutent bien, mais ils pourraient recevoir encore davantage d'élèves.

Parmi les cinq programmes des techniques biologiques identifiés comme ayant une progression forte, trois d'entre eux ne reçoivent que de vingt à soixante demandes et acceptent la plupart des candidats: *Techniques d'écologie appliquée, Techniques d'aménagement cynégétique* et *Techniques d'inventaire en biologie*. Les deux autres programmes, soit ceux de *Techniques du milieu naturel* et de *Techniques de santé animale*, reçoivent, au contraire, davantage de demandes, mais ils sont beaucoup plus sélectifs. Fait à souligner: parmi les programmes qui auront une progression restreinte, on retrouve celui

18. Voir à l'annexe III le tableau intitulé: Taux d'admission par programme technique, selon les régions administratives (automne 92).

19. 251.01 Finition (6 demandes); 232.01 Techniques papetières (8 demandes); 251.02 Fabrication (11 demandes).

de *Techniques de soins infirmiers* qui reçoit le plus grand nombre de demandes (3623) et qui en accepte un peu plus de la moitié (53 %).

Le seul programme des techniques humaines pour lequel une progression forte est prévue est celui de *Techniques de recherche, enquête et sondage*; toutefois, c'est celui-là même qui reçoit le plus petit nombre de demandes (29). C'est dire que la majorité des programmes des techniques humaines auront une progression moyenne ou restreinte. Les *Techniques policières*, qui demeurent le programme le plus couru du collégial avec 4934 demandes, suivront une progression moyenne et les *Techniques d'éducation spécialisée*, dont les 2167 demandes les classent au second rang dans cette famille de programmes, devrait connaître une progression restreinte.

Un seul programme rattaché aux techniques administratives serait, là aussi, en progression forte: *Tourisme*. Ce dernier reçoit, également, le plus petit nombre de demandes (78). Paradoxalement, les *Techniques administratives* qui suivront une progression restreinte demeure néanmoins le programme le plus désiré dans cette famille, avec 4540 demandes.

Deux programmes des techniques des arts devraient connaître une progression forte: *Art et technologie des médias*, qui recrute bien (635 demandes) mais dont le taux d'admission est bas (33 %), et *Design industriel* qui rencontre des difficultés de recrutement (95 demandes). À l'inverse, le programme *Interprétation*, qui devrait connaître une progression restreinte, est très désiré puisqu'il reçoit 181 demandes, pour un taux d'admission de 26 %.

Quelques perspectives à retenir

En passant du point de vue de la logique de l'activité économique (section 2.1) à l'examen de la demande individuelle de formation, le paysage change complètement. Il ressort des décalages extrêmement importants: programmes trop peu désirés, d'une part, programmes «objectivement» trop sollicités d'autre part.

Ce décalage se répercute directement dans le rapport entre l'offre de formation du système éducatif et l'usage qu'en font les élèves, jeunes ou adultes. Il y a une **tension durable et incontournable** entre l'offre de formation et la demande individuelle. Si on l'analyse mal ou trop peu, on s'expose à procéder, en matière de répartition des spécialités techniques offertes par le collégial, sans avoir liquidé un certain nombre de simplismes dangereux. En somme, si l'offre de formation influence, canalise et guide la demande individuelle,

celle-ci influence aussi fortement l'évolution de l'offre incarnée dans des lieux et des programmes particuliers.

Trois perspectives paraissent nettement à retenir au moment d'aborder, dans la partie qui suit, l'aspect proprement géographique et institutionnel des programmes techniques. Elles prennent en quelque sorte la forme de mises en garde.

En premier lieu, les bonnes décisions en matière de répartition des programmes ne peuvent se camper exclusivement sur l'horizon de la stricte logique économique. Celle-ci doit s'allier à une perspective sociale d'accessibilité et de mobilité, qui laisse jouer toute la volonté des élèves d'investir des énergies et de prendre des risques calculés, ce en quoi consistent, pour beaucoup, les «stratégies d'acteurs» en matière d'orientation professionnelle et de choix d'études.

En second lieu, il faut résister à tous les réflexes ou instincts de freinage de la mobilité des élèves à l'échelle du territoire, si l'on a à coeur le développement de la formation technique pour le développement socio-économique de la collectivité. La volonté de garder chez-soi à tout prix, dans sa ville ou sa région, le maximum d'élèves quitte à les pousser fortement vers les études préuniversitaires ou vers des études techniques bien particulières constituerait un facteur très défavorable à une répartition améliorée des programmes techniques. Une offre de formation technique plus optimale ne peut que parier sur la complémentarité des rôles entre collèges, et souffrirait beaucoup, au contraire, d'une dérive vers plus d'homogénéité.

En dernier lieu, il faut sans doute éviter de ne voir qu'un aspect négatif dans la pression que les caractéristiques régionales et curriculaires de l'offre de formation exerce sur les choix et les cheminements des élèves. La répartition existante des spécialités techniques canalise et limite l'accès à diverses formations spécifiques. Il faut travailler assez intelligemment et lucidement à l'évolution de cette répartition pour qu'elle serve délibérément et de mieux en mieux à favoriser les choix les plus valables et les plus prometteurs chez la relève de demain.

3. Logique institutionnelle: vers une vocation choisie et différenciée

À la lumière des faits, observations et convictions exprimés dans les deux sections précédentes, on peut affirmer que toute action ou décision concernant la répartition territoriale des enseignements techniques, qu'elle soit du ressort de l'État ou d'un collège,

sera d'autant moins lucide et prometteuse qu'elle sera peu attentive à la perspective économique et aux caractéristiques de la demande des acteurs qui sont deux déterminants lourds de la problématique esquissée jusqu'ici.

Devant ces pressions, besoins et attentes qui s'expriment au sein d'une «logique économique» et d'une «logique de l'offre et de la demande», se dresse en quelque sorte une «logique institutionnelle», c'est-à-dire, une perspective centrée sur chaque collège avec ses intérêts particuliers et sa culture institutionnelle et une perspective centrée de manière équivalente sur un lieu central de décision et d'action en matière de répartition de l'offre générale de formation technique.

Un mode peu adéquat de répartition serait par définition celui qui privilégie trop exclusivement la logique et la perspective institutionnelles au détriment de la logique économique et de la logique de la demande. On glisse alors vers un mode d'action plus réactif que proactif, plus défensif que prospectif; l'aisance du statu quo handicape alors la capacité d'ajustement permanent qu'exige une situation qui est par essence dynamique et évolutive. Aussi, l'avantage comparatif du collège comme institution unique et différente l'emporte-t-il sur une complémentarité de réseau beaucoup plus saine au regard des vrais besoins de la population[20].

Les analyses proposées ici n'ambitionnent pas de régler tous les tenants et aboutissants des opérations relatives aux autorisations et aux retraits de programmes techniques. Elles aspirent seulement à faire reconnaître les avantages d'une meilleure jonction entre logique institutionnelle, logique de la demande et logique économique. Elles visent en quelque

---

20. Le Conseil des collèges a déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur un autre impératif de complémentarité qui relève d'une logique institutionnelle, celui de *l'harmonisation des formations professionnelles du secondaire et du collégial*. Par exemple, le couronnement de certains DEP (Diplômes d'études secondaires) par des ASP (Attestations de spécialisation professionnelle), qui consiste essentiellement à dispenser trois années complètes de spécialisation sans véritable base de référence scientifique et sans aucune composante de formation générale, constitue certes un champ problématique qu'il faut investiguer de toute urgence. Ainsi, s'il faut savoir résister à certains effets de structure et de système et réduire les parallélismes coûteux, l'émergence de nouvelles ASP au secondaire devrait être freinée.

    D'autre part, le projet ministériel de découper certains programmes de DEC en deux modules de formation ou plus, dont un premier pourrait englober les acquis d'un DEP dans un domaine précis, ouvre la porte à certains développements pressants en matière d'harmonisation des formations professionnelles du secondaire et du collégial. Dans certains cas évidents qui constituent un héritage du passé, la très grande proximité des contenus de formation du secondaire et du collégial (par exemple, les programmes de comptabilité ou de bureautique), ont déjà amené le Conseil des collèges à recommander que l'on favorise un processus de décision qui traite dans une seule et même perspective unifiée le cas de la «carte des programmes professionnels du secondaire» et celui de la «répartition géographique des programmes techniques du collégial». Cette position du Conseil des collèges est certes toujours d'actualité.

sorte à substituer à une politique du «cas par cas», une planification plus cohérente et mieux concertée en matière de répartition territoriale des options techniques.

Posons au départ au moins deux hypothèses de travail concernant le référentiel de base qui devrait guider et inspirer l'évolution et l'optimalisation de la répartition territoriale des options techniques. D'abord, ce référentiel ne devrait pas privilégier indûment les intérêts institutionnels aux dépens des besoins économiques et de la demande sociale d'accès à des compétences. Ensuite, ce référentiel devrait être commun aux décideurs gouvernementaux et aux collèges et suffisamment transparent pour que ces interlocuteurs travaillent de plus en plus en synergie, autant en matière de développement que de rationalisation.

L'opération engagée par la DGEC au printemps 1992, et qui a mis en relief des programmes techniques avoisinant dangereusement le seuil de viabilité de 60 élèves, a clairement relancé la réflexion sur la nécessité d'une certaine rationalisation. Cependant, les premiers pas de cette opération ont touché presque exclusivement les collèges éloignés des grands centres urbains. Il n'est pas dit pour autant que les impératifs de la rationalisation ne s'appliquent pas aussi aux collèges des zones urbaines qui desservent à plusieurs la même population, même si elle est considérable en nombre et plus concentrée sur le territoire. Sous l'angle du développement, il semble aussi évident que les missions, les moyens et les stratégies empruntées par les grands collèges urbains ne seront pas forcément identiques à ceux et celles des collèges de plus petite taille qui desservent des populations de villes moins densément peuplées.

Il faut ici poser un second ensemble d'hypothèses de travail. Le référentiel de base commun guidant la répartition territoriale des enseignements techniques doit s'intéresser autant sinon plus aux priorités de développement qu'aux préoccupations de rationalisation. De plus, il doit tenir compte aussi bien de la réalité institutionnelle des collèges de petite et moyenne tailles situés en région périphérique que de la réalité des collèges de taille plus importante situés en région urbaine plus centrale. Un bref tour d'horizon des régions administratives et des collèges qui les desservent devraient permettre de tracer un portrait fidèle de la diversité des établissements qui composent le réseau collégial public et permettre d'esquisser quelques scénarios de changement susceptibles d'optimaliser la répartition territoriale des enseignements techniques.

3.1 Les particularités des régions administratives en formation technique

Le réseau des cégeps compte 48[20] établissements d'enseignement répartis dans 15 des 16 régions administratives du Québec[21]. Divers éléments communs régissent le fonctionnement des collèges: les encadrements législatifs et réglementaires, le mode de financement, les conventions collectives, les structures internes de consultation et de décision, etc. Par ailleurs, d'autres éléments propres à chaque collège contribuent à différencier chaque établissement et ceux-ci sont nombreux. Ainsi, la situation géographique du collège, sa région d'appartenance, le partage du territoire et du recrutement avec d'autres établissements, publics ou privés, la langue d'enseignement, la taille de l'effectif scolaire du collège à l'enseignement ordinaire et à l'éducation des adultes ne sont que quelques-uns des traits particuliers qui caractérisent l'un ou l'autre cégep.

Ces divers éléments de différenciation des collèges supposent des modalités d'organisation administrative et pédagogique différentes, que ce soit sur le plan des structures, de l'encadrement ou de la gestion. Cela suppose également des stratégies adaptées au contexte régional et local en matière de recrutement, d'offre de services polyvalente ou spécialisée, de choix de programmes et d'options techniques. D'entrée de jeu, il importe de se familiariser avec le portrait actuel des régions administratives du Québec au regard de l'enseignement collégial public. Ce portrait est esquissé ici en prenant appui sur quelques points de repère qui éclairent l'un ou l'autre aspect de la logique institutionnelle qui préside à la répartition territoriale des enseignements techniques.

Desserte régionale en enseignement collégial

Les régions administratives du Québec ne sont pas toutes desservies par le même nombre de cégeps en raison notamment de leur situation géographique et de leur poids démographique. Ce nombre varie de un à dix. En fait, comme le tableau suivant le démontre, seules deux régions ont plus de quatre cégeps; l'une en a sept, et la seconde dix. Parmi les autres régions, quatre d'entre elles ont un seul cégep sur leur territoire, quatre autres deux cégeps, une en a trois et quatre en ont quatre.

---

20. Le collège régional Champlain compte trois campus qui sont comptabilisés individuellement dans le total des 48 établissements.

21. La région administrative du Nouveau-Québec ne compte aucun établissement d'enseignement collégial.

Nombre de cégeps
par région administrative

Nombre de cégeps	Nom des régions administratives
1	Abitibi-Témiscamingue (08) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11) Laval (13) Lanaudière (14)
2	Estrie (05) Outaouais (07) Côte-Nord (09) Laurentides (15)
3	Chaudière-Appalaches (12)
4	Bas-Saint-Laurent (01) Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) Québec (03) Mauricie–Bois-Francs (04)
7	Montérégie (16)
10	Montréal-Centre (06)

La desserte des régions administratives par les cégeps est complétée par l'existence «d'antennes» rattachées administrativement à un collège. Ces centres d'enseignement ont été mis en place pour rendre plus accessible l'enseignement collégial dans les régions où l'étendue du territoire les justifie. Quatre collèges situés dans autant de régions comptent ainsi une ou deux antennes: le cégep de Gaspé (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) avec deux centres d'enseignement situés aux Îles-de-la-Madeleine et à Carleton; le cégep de Saint-Félicien (Saguenay–Lac-Saint-Jean) ayant un centre d'enseignement à Chibougamau; le cégep de Saint-Jérôme (Laurentides) avec un centre d'enseignement situé à Mont-Laurier; le cégep de l'Abitibi (Abitibi-Témiscamingue) avec deux centres d'enseignement situés respectivement à Val-d'Or et Amos.

À tous ces établissements publics s'ajoutent vingt-quatre collèges privés subventionnés par l'État, dont quinze dispensent de l'enseignement technique. De ces derniers, six collèges sont situés dans la région de Montréal-Centre, quatre dans celle de Québec et autant dans la région de la Mauricie–Bois-Francs, de même qu'un en Estrie. Les établissement privés sont donc situés majoritairement dans les régions plus urbanisées.

Population scolaire totale du collégial selon les régions administratives et vocation spécifique selon les secteurs préuniversitaire et technique

Les régions administratives du Québec n'ont pas toutes le même poids démographique. Il en est ainsi de la population scolaire inscrite aux études collégiales. La fréquentation scolaire varie selon les régions et selon les secteurs d'enseignement, certaines régions ayant une vocation principalement orientée vers les études techniques alors que l'effectif scolaire des autres régions est davantage concentré dans les études préuniversitaires[22].

Quatre groupes de régions apparaissent lorsqu'on les ordonne en fonction du nombre total d'élèves fréquentant les études collégiales. Ce classement des régions correspond à toutes fins pratiques à celui de leur poids démographique; les régions urbaines se rangent en tête de liste et les régions plus excentriques ou moins populeuses occupent les derniers rangs.

L'importance de la population scolaire selon les régions (automne 1992)

Classement des régions		Nombre d'élèves
1er groupe:	Montréal-Centre Montérégie Québec	De 15 000 à 45 000
2e groupe:	Mauricie–Bois-Francs Saguenay–Lac-Saint-Jean Bas-Saint-Laurent Estrie Laurentides Chaudière-Appalaches	De 5000 à 10 000
3e groupe:	Outaouais Laval Abitibi-Témiscamingue	De 2000 à 5000
4e groupe :	Lanaudière Côte-Nord Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Moins de 2000

La vocation de chacune des régions au regard de la concentration de la population scolaire dans l'un ou l'autre secteur de l'enseignement est soit préuniversitaire, soit technique, ou

22. L'annexe III intitulée «L'admission au collégial» donne de l'information supplémentaire sur la répartition des autorisations et sur celui de l'effectif scolaire.

se définit comme «mixte» lorsque la population scolaire se répartit à peu près également entre les deux secteurs. On dénombre sept régions à vocation principalement préuniversitaire, trois régions à vocation technique et enfin, cinq régions à vocation mixte.

Vocation de formation des régions

Vocation	Régions
Préuniversitaire	Québec Montréal-Centre Outaouais Laval Lanaudière Laurentides Montérégie
Technique	Bas-Saint-Laurent Saguenay–Lac-Saint-Jean Chaudière-Appalaches
Mixte	Mauricie–Bois-Francs Estrie Abitibi-Témiscamingue Côte-Nord Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Population scolaire régionale inscrite en formation technique

Le nombre des élèves inscrits dans un programme de formation technique à l'enseignement régulier est très différent d'une région à l'autre. À l'automne 1992, la plus populeuse en accueillait plus de 19 000, et la moins populeuse 786.

Nombre d'élèves en formation technique, par région

1- Montréal-Centre (19 366)	9- Laurentides (2743)
2- Québec (7859)	10- Outaouais (2066)
3- Montérégie (7596)	11- Laval (1806)
4- Saguenay–Lac-Saint-Jean (5645)	12- Abitibi-Témiscamingue (1314)
5- Mauricie–Bois-Francs (4615)	13- Côte-Nord (891)
6- Bas-Saint-Laurent (4367)	14- Lanaudière (839)
7- Chaudière-Appalaches (3304)	15- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (786)
8- Estrie (3205)	

Régions administratives et nombre d'autorisations de programmes techniques

Quatre groupes de régions apparaissent lorsqu'on ordonne celles-ci selon l'importance du nombre des autorisations de programmes techniques. Le premier groupe comprend une seule région qui possède 25,9 % du total des autorisations émises. Le second groupe comprend cinq régions qui se partagent 45,1 % de ce total. Le troisième groupe est formé par quatre régions qui cumulent 17,9 % des autorisations. Enfin, le dernier groupe comprend cinq régions qui se partagent 11,1 % des autorisations.

La répartition des autorisations de programmes techniques par région administrative

Régions	Nombre des autorisations de programmes et pourcentage sur le total des autorisations	
Montréal-Centre	135	25,9 %
Montérégie	56	
Bas-Saint-Laurent	51	
Québec	43	
Mauricie–Bois-Francs	43	45,1 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	42	
Chaudière-Appalaches	29	
Estrie	23	17,9 %
Outaouais	21	
Laurentides	20	
Abitibi-Témiscamingue	13	
Côte-Nord	13	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13	11,1 %
Laval	11	
Lanaudière	8	
Total	**521**	**100 %**

Ce regroupement montre qu'il existe un lien entre le nombre d'autorisations de programmes techniques dans une région administrative donnée, le nombre de cégeps et le nombre d'élèves. Ainsi, les régions où l'on offre de 8 à 13 programmes, sont desservies par un seul collège (exception faite de la Côte-Nord qui en compte deux) et accueillent le moins d'élèves au secteur technique soit 786 à 1806 élèves. Les régions qui dispensent 20 à 29 programmes techniques ont deux ou trois cégeps et une population scolaire qui se situe entre 2066 et 3304 élèves. Les régions qui détiennent 42 à 51 autorisations de programmes techniques sont desservies par quatre cégeps ou plus et accueillent entre 4367 et 7596 personnes. Enfin, la région de Montréal-Centre qui représente une catégorie à elle seule,

détient 135 autorisations de programmes techniques, répartis dans dix cégeps et accueille 19 366 élèves au secteur technique.

Ces données indiquent que la «logique du nombre» existe bel et bien en ce domaine. Toutefois, si elle est valable pour distinguer ces quatre groupes de régions, elle explique moins bien les différences à l'intérieur de chacun des groupes. Par exemple, on constate que la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, avec une centaine d'élèves de moins que celle de Lanaudière, détient cinq autorisations de programmes de plus. Aussi, la région de Laval a le double de l'effectif scolaire au secteur technique comparativement à la région de Lanaudière; par contre, elle n'a que trois autorisations de programmes de plus que cette dernière. Enfin, des régions ayant un effectif scolaire moins élevé que d'autres n'en comptent pas moins autant, sinon plus d'autorisations de programmes que celles-là; c'est le cas des régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Mauricie–Bois-Francs quand on les compare à la région de Québec.

Profil régional selon les familles de programmes techniques

Par ailleurs, la ventilation des autorisations de programmes techniques selon les familles de programmes indique non seulement que cette répartition est différente d'une région administrative à l'autre mais que certaines ont une vocation rattachée plus spécifiquement à une ou deux familles de programmes.

Tableau 5

Nombre de programmes autorisés selon les régions administratives (sept. 1992)

Régions administratives / Familles de programmes	Techniques biologiques	Techniques physiques	Techniques humaines	Techniques administratives	Techniques des arts	Total
	N	N	N	N	N	N
01 Bas-Saint-Laurent	11	*16*	7	13	4	**51**
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	12	*13*	5	10	2	**42**
03 Québec	*14*	8	7	9	5	**43**
04 Mauricie–Bois-Francs	8	*17*	4	12	2	**43**
05 Estrie	*6*	5	5	*6*	1	**23**
06 Montréal-Centre	27	*38*	19	29	22	**135**
07 Outaouais	3	*7*	4	6	1	**21**
08 Abitibi-Témiscamingue	2	*6*	2	3	0	**13**
09 Côte-Nord	4	3	1	*5*	0	**13**
10 Nord-du-Québec	--	--	--	--	--	--
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	*6*	2	3	0	**13**
12 Chaudière-Appalaches	4	*14*	3	8	0	**29**
13 Laval	*4*	*4*	0	3	0	**11**
14 Lanaudière	2	2	1	*3*	0	**8**
15 Laurentides	3	5	4	*6*	2	**20**
16 Montérégie	15	15	1	*22*	3	**56**
Total	**117**	**159**	**65**	**138**	**42**	**521**

Note: Les chiffres en italique indiquent les familles de programmes où domine chacune des régions.

On observe que les **techniques biologiques** dominent dans trois régions: Québec, Estrie et Laval. Dans les **techniques physiques,** neuf régions ont un nombre d'autorisations supérieur en ce domaine: Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie–Bois-Francs, Montréal-Centre, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Laval. Dans les **techniques administratives,** cinq régions dominent par le nombre d'autorisations: Estrie, Côte-Nord, Lanaudière, Laurentides et Montérégie. Enfin, dans les familles des **techniques humaines et des techniques des arts,** aucune région ne détient davantage d'autorisations de programmes dans l'un ou l'autre de ces deux champs.

Accessibilité régionale au regard de l'admission aux études collégiales techniques[23]

Au chapitre de l'accessibilité aux études collégiales techniques, les régions administratives présentent aussi un visage différent. En effet, lorsque l'on met en relation les demandes et les offres d'admission pour établir les taux d'admission de chacune d'entre elles, on constate qu'à un nombre élevé de demandes correspond un taux d'admission bas et inversement, à un nombre plus bas de demandes correspond un taux d'admission élevé.

Tableau 6

Taux d'admission au secteur technique selon les régions administratives (automne 92)*

Régions administratives	D[24]	A[25]	Taux[26]	Régions administratives	D	A	Taux
01 Bas-Saint-Laurent	2587	1698	66 %	09 Côte-nord	475	358	75 %
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	4403	1990	45 %	11 Gaspésie–Îles-de-la Madeleine	485	406	84 %
03 Québec	3678	1832	50 %	12 Chaudière-Appalaches	1018	858	84 %
04 Mauricie–Bois-Francs	2857	1756	61 %	13 Laval	1056	613	58 %
05 Estrie	2476	1064	43 %	14 Lanaudière	493	326	66 %
06 Montréal-Centre	13 027	5380	41 %	15 Laurentides	1618	940	58 %
07 Outaouais	1137	664	58 %	16 Montérégie	3943	2433	62 %
08 Abitibi-Témiscamingue	--	--	--				
				Total	**39 253**	**20 318**	**52 %**

* Les statistiques portent sur les cégeps qui sont membres des organismes suivants: SRAM, SRAQ, CRISP et Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le nombre total de demandes pour l'ensemble des programmes techniques varie considérablement d'une région à l'autre. La région de Montréal-Centre devance de loin les autres régions avec 13 027 demandes d'admission. Suivent les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (4403), de la Montérégie (3943), de Québec (3678) et de la Mauricie–Bois-Francs (2857). C'est aussi dans ces régions que l'on retrouve le plus grand nombre d'autorisations de programmes techniques, à une exception près, celle du Bas-Saint-Laurent

23. Pour une information plus détaillée sur l'admission, voir l'annexe III.

24. Demandes d'admission.

25. Offres d'admission.

26. Taux d'admission.

qui détient 51 autorisations de programmes mais qui ne se situe pas en tête de liste des demandes d'admission.

Par contre, c'est dans les cinq régions suivantes que l'on retrouve le moins grand nombre de demandes d'admission, régions auxquelles on peut aussi associer le nombre le moins élevé d'autorisations de programmes techniques, exception faite de la région de Chaudière-Appalaches qui en compte 29: Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (485), Côte-Nord (475), Chaudière-Appalaches (1018) et Laval (1056).

On observe ainsi que les régions où le recrutement est le plus facile ont tendance à être plus sélectives alors qu'à l'inverse, les régions qui connaissent des difficultés en matière de recrutement ont tendance à admettre plus facilement les candidates et les candidats et sont de ce fait moins sélectives. Ces constatations doivent cependant être nuancées au vu de la présence ou non dans une région donnée, de programmes à site unique et de programmes contingentés qui peuvent faire fléchir substantiellement le taux d'admission de certaines régions administratives[27]. Également, il faut tenir compte du fait que certaines régions détiennent peu ou pas d'autorisations de programmes dans les trois familles de programmes où le taux d'admission est très bas (techniques biologiques, humaines et des arts) ce qui a pour effet de hausser le taux d'admission à l'échelle régionale.

Attraction régionale auprès des nouveaux inscrits du collégial au secteur technique

Les régions se distinguent aussi entre elles en ce qui a trait à l'attraction qu'elles exercent auprès des nouveaux inscrits du collégial au secteur technique. Ce pouvoir d'attraction se traduit de deux manières distinctes, d'une part dans la capacité d'une région de retenir les sortants du secondaire et, d'autre part, dans la capacité d'une région d'attirer chez-elle de nouveaux inscrits en provenance d'autres régions administratives, qu'elles soient avoisinantes ou éloignées[28].

Pour l'ensemble des nouveaux inscrits du collégial au secteur technique, près des trois quarts s'inscrivent dans un cégep situé dans la même région administrative que celle où ils ont terminé leurs études secondaires, cette proportion se situe plus précisément entre 70 % et 72 % et a très peu varié depuis six ans. Cela signifie, par le fait même, que près de

27. Voir à ce sujet à l'annexe III, le tableau sur le taux d'admission par programme et par région administrative.

28. Voir l'annexe IV: «La mobilité des élèves».

30 % de la population scolaire inscrite au secteur technique quitte sa région d'origine pour poursuivre des études collégiales techniques; précisons toutefois que les deux tiers des élèves composant ce dernier groupe se dirigent vers une région qui avoisine la leur.

Les régions n'ont pas toutes la même capacité de retenir les sortants du secondaire qui poursuivent des études collégiales. Le tableau suivant dénombre à ce sujet quatre groupes de régions.

Taux de rétention des sortants du secondaire

Régions[29]	Taux de rétention
1. Saguenay–Lac-Saint-Jean Outaouais Bas-Saint-Laurent Québec Estrie Montréal-Centre	Plus de 80 %
2. Mauricie–Bois-Francs Laurentides	Entre 61 % et 80 %
3. Côte-Nord Chaudière-Appalaches Montérégie	Entre 51 % et 60 %
4. Laval Lanaudière	Entre 30 % et 40 %

Il existe donc un écart important entre les régions quant à leur capacité de retenir les sortants du secondaire issus de leur propre région. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. Tout d'abord, l'attraction urbaine; les régions situées en périphérie de celle de Montréal-Centre ont un faible taux de rétention. C'est le cas des régions de Laval, Lanaudière et de la Montérégie. Il en est ainsi pour la région de Chaudière-Appalaches qui avoisine celle de Québec.

Le nombre d'autorisations de programmes joue également un certain rôle par rapport au taux de rétention. Ainsi, les régions qui détiennent le moins d'autorisations sont aussi celles qui retiennent le moins de nouveaux inscrits dans leur région d'origine. À l'inverse,

29. Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine connaissent des taux fluctuants d'une année à l'autre ce qui les situe dans des catégories différentes au fil des ans. On peut cependant préciser que la région de l'Abitibi-Témiscamingue se situe dans le premier ou le second groupe de régions tandis que celle de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se situe dans le troisième ou le quatrième groupe.

les régions qui en détiennent le plus sont celles qui ont les meilleurs taux de rétention à l'exception de deux régions, celles de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches. Ces dernières subissent sans doute plus fortement encore le phénomène de l'attraction urbaine; on doit également préciser qu'elles détiennent peu ou pas d'autorisations dans certaines familles de programmes qui comptent des options très populaires auprès des nouveaux inscrits.

On peut également expliquer cet état de fait par un sentiment d'appartenance régionale plutôt faible qui se répercute sur le cégep, le prestige associé aux programmes de certains cégeps des centres urbains, les possibilités d'emploi reliées au futur domaine de spécialisation, le fait de prévoir quitter la région pour faire des études universitaires, l'absence d'un établissement d'enseignement universitaire dans la région, etc.

Parallèlement au pouvoir de rétention des différentes régions, il en existe un autre; celui d'attirer les élèves en provenance d'autres régions et qui choisissent de poursuivre des études techniques.

Taux d'attraction des sortants du secondaire

Région	Taux d'attraction
Laval Montréal-Centre Laurentides Bas-Saint-Laurent	Entre 31 % et 46 %
Mauricie–Bois-Francs Chaudière-Appalaches Montérégie Saguenay–Lac-Saint-Jean Estrie Québec	Entre 11 % et 31 %
Gaspésie–Îles de-la-Madeleine Lanaudière Outaouais Abitibi-Témiscamingue Côte-Nord	Moins de 10 %

Les facteurs explicatifs concernant la capacité de rétention des sortants du secondaire dans leur région, notamment l'attraction urbaine et le nombre d'autorisations de programmes que détient une région donnée, sont aussi valables pour expliquer le potentiel d'attraction des régions. Il faut cependant nuancer ces constatations à la lumière des options offertes dans les régions identifiées comme étant plus attrayantes. En effet, certains programmes sont

vraisemblablement plus susceptibles que d'autres d'attirer des élèves provenant d'une autre région, comme c'est le cas de plusieurs programmes à site unique. À ce titre, la région de Montréal-Centre détient 13 de ces programmes, et les six régions qui attirent le plus d'élèves de l'extérieur offrent 28 des 35 programmes à site unique. L'offre institutionnelle de formation technique combinée au facteur d'attraction urbaine ne sont manifestement pas étrangers au pouvoir de recrutement qu'exercent les régions les unes par rapport aux autres.

Présence régionale des centres spécialisés des collèges

La présence d'un centre spécialisé rattaché à l'une ou l'autre famille de programmes techniques est un facteur de différenciation des régions qui contribue à marquer leur profil en termes de spécialisation et à les identifier à un créneau d'excellence. La présence ou l'absence d'un tel centre dans une région donnée peut contribuer, en effet, à orienter le devenir de l'enseignement technique dans cette même région, que ce soit en termes d'autorisations de programmes, de recrutement, d'attraction ou de rétention des nouveaux inscrits.

On dénombre actuellement un total de 18 centres spécialisés qui se distribuent dans dix régions administratives. La région de la Mauricie–Bois-Francs en compte quatre et celle de la Montérégie trois. Les régions de Montréal-Centre, Chaudière-Appalaches et Laurentides en ont deux chacune. Enfin, cinq régions comptent chacune un tel centre soit, Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec, Estrie et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Cinq régions administratives ne sont dotées d'aucun centre spécialisé. Ce sont les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de Laval et de Lanaudière.

3.2 Caractéristiques des cégeps

Le survol des régions administratives révèle ainsi que les 48 établissements composant le réseau collégial public se distinguent d'abord entre eux selon les particularités de leur région d'appartenance. Si cette référence est utile pour dégager un premier ensemble de facteurs susceptibles d'influencer le profil des collèges, elle n'éclaire cependant pas tous les aspects qui façonnent quotidiennement les actions et les décisions de chacun des établissements en matière de gestion de l'offre institutionnelle de services en formation technique. Par conséquent, il est utile de dégager quelques portraits types de collèges en

privilégiant deux perspectives: l'enracinement géographique et démographique et le profil curriculaire de l'offre institutionnelle en formation technique.

Enracinement géographique et démographique des cégeps

Les besoins et attentes des milieux régionaux à l'égard des collèges situés sur leur territoire sont fonction de plusieurs facteurs. S'agit-il de régions stables ou en décroissance aux plans économique et démographique ou s'agit-il au contraire de régions qui ont un potentiel de croissance important dans l'avenir? De régions densément peuplées ou non? De régions dont le territoire est vaste et difficilement accessible ou de régions dont le territoire est plus concentré et accessible? S'agit-il de zones urbaines très industrialisées ou de zones rurales ou semi-urbaines en plein cycle de dévitalisation? Autant de questions qui posent autant de défis particuliers à chacun des 48 collèges du réseau collégial.

La situation géographique et démographique de la région d'appartenance d'un collège n'est pas sans influence sur sa mission, ses orientations, ses politiques administratives et pédagogiques, ses activités et services, etc. Ainsi, le fait pour un collège d'être situé en zone urbaine, périphérique ou éloignée des grands centres urbains conditionne-t-il la nature même des services offerts, voire la vocation toute entière de l'établissement. Par exemple, les collèges dits «régionaux éloignés», situés à très longue distance des régions de Québec et de Montréal, doivent répondre à des besoins de formation souvent beaucoup plus larges et polyvalents que les collèges urbains ou semi-urbains qui remplissent leur mission en complémentarité avec d'autres collèges. La palette des options professionnelles tend alors à couvrir une gamme étendue de spécialités par souci d'assurer à la population, l'accessibilité à des services de formation qui répondent à la fois aux besoins les plus courants des élèves et aux besoins plus spécifiques des employeurs des localités environnantes[30].

Aussi, le fait qu'une région «dispose» d'un seul ou de plusieurs collèges pose-t-il des exigences particulières en termes d'accessibilité et d'offres de services de formation. Les attentes et exigences exprimées par le milieu à l'endroit d'un collège unique dans sa région sont d'autant plus grandes et diversifiées qu'il est seul à pouvoir y répondre. Ce collège doit non seulement assurer des services suffisamment variés et de qualité pour répondre aux besoins nombreux d'une population restreinte, mais il doit aussi s'assurer de la pertinence de ces services eu égard aux besoins socio-économiques de la région. De plus, le rôle des

30. Voir à l'annexe V le tableau intitulé: «Répartition du nombre des autorisations de programmes, par famille de programmes et par collège, avec le nombre d'élèves par secteur de formation, par famille de programmes et par collège». (Automne 1992)

collèges uniques varie énormément selon qu'ils sont situés en région éloignée ou à proximité des grands centres urbains; dans ce dernier cas, l'effet de complémentarité interrégionale vient presque annuler le caractère unique du collège dans sa région.

De leur côté, en sus des responsabilités qui incombent aux collèges uniques dans leur région, les collèges qui exercent leur mission à plusieurs sur un même territoire sont appelés de plus en plus à agir en complémentarité les uns des autres, à se spécialiser et à se différencier par leurs offres de services de formation. Aussi, la concertation s'avère-t-elle de plus en plus nécessaire pour assurer et à la population scolaire et aux différents partenaires régionaux, des services bien ciblés qui répondent et en genre et en nombre à la variété et à la multiplicité des besoins de la région, voire des régions avoisinantes. Ici aussi, les modalités de concertation et la complémentarité des collèges s'exercent de façon différente selon que le collège est situé à proximité ou non des centres urbains et selon les dimensions du territoire à desservir.

Ce portrait sommaire permet d'esquisser un premier profil de collèges à partir de leur statut régional, de leur situation géographique et de la taille de l'effectif scolaire.

Au plan du statut régional, seulement quatre collèges exercent seuls leur mission de formation à l'échelle de leur territoire. Deux de ces établissements sont situés en région éloignée et ils disposent chacun de deux antennes ou centres d'enseignement pour mieux desservir la population disséminée sur un vaste territoire; les deux autres établissements sont situés en périphérie d'un centre urbain. C'est dire que la totalité des cégeps exercent leur rôle en complémentarité avec d'autres collèges.

Au plan géographique, plus de la moitié des collèges exercent leur mission en région, soit 30 collèges sur un total de 48 établissements, les 18 autres étant situés en zone urbaine ou semi-urbaine. Au plan de la taille des établissements, le réseau des cégeps est composé pour moitié de collèges de petite taille, majoritairement situés en région, et pour l'autre moitié de collèges de moyenne et grande tailles situés autant en zone urbaine qu'en région; les collèges de ce dernier groupe desservent plus des trois quarts de la population scolaire totale du collégial[31].

---

31. La répartition des collèges selon la taille se définit comme suit: 22 collèges accueillent entre 500 et 1999 élèves, 23 entre 2000 et 5999 élèves et 3 entre 6000 et 8000 élèves. Voir à l'annexe V le tableau intitulé «Répartition du nombre des autorisations de programmes, par famille de programmes et par collège, avec le nombre d'élèves par secteur de formation, par famille de programmes et par collège». (Automne 92)

Ainsi, les cégeps se distinguent d'abord les uns des autres par leur situation géographique et leur taille. Des collèges régionaux de petite et moyenne tailles et des collèges urbains ou semi-urbains de toutes dimensions, exerçant, pour la plupart, leur mission en complémentarité avec d'autres collèges.

Au plan démographique, la densité de la population des régions diffère passablement et se répercute sur les collèges qui desservent le territoire. Il s'établit en effet une relation étroite entre un facteur démographique positif d'une part et d'autre part, la facilité de recrutement, la capacité d'attraction/rétention des nouveaux inscrits et l'accessibilité/ sélectivité des établissements. Ainsi, le facteur démographique a non seulement un impact sur la taille des établissements mais également sur le potentiel de développement et de croissance d'un collège au plan de l'effectif scolaire donc aux plans de la viabilité institutionnelle et de la viabilité des programmes: plus grande facilité de recrutement donc meilleure assurance de viabilité des programmes, gamme plus variée d'options donc meilleure capacité de rétention des sortants du secondaire et plus grand pouvoir d'attraction auprès des élèves de l'extérieur de la région, effectif scolaire stable ou en croissance donc viabilité institutionnelle mieux assurée.

Les caractéristiques géographiques et démographiques qui façonnent l'environnement des établissements permettent donc de dégager des profils distincts de collèges. Des collèges dont les capacités de recrutement, de rétention et d'attraction auprès des nouveaux inscrits sont soit élevées, soit moyennes ou soit faibles. Des collèges qui desservent une population principalement locale, régionale ou nationale. Des collèges dont le taux d'admissibilité aux études techniques est bas, modéré ou élevé. Des collèges sélectifs et d'autres pratiquant une politique de «porte ouverte». Des collèges dont la viabilité institutionnelle est toujours précaire compte tenu de l'effectif scolaire, d'autres qui dépassent leur capacité d'accueil année après année.

À l'image de la diversité des régions administratives, tous ces profils de collèges coexistent dans le réseau collégial public. C'est en quelque sorte le prix de l'accessibilité aux études collégiales et le prix d'une mobilité convenue et acceptée à l'échelle du système éducatif. Une société qui privilégie le libre choix et le libre marché en matière d'accessibilité à l'enseignement devra toujours s'accommoder de situations plus difficiles et plus coûteuses, donc d'établissements d'enseignement «rentables» et d'autres moins.

Cette diversité d'approches et de problématiques institutionnelles n'est pas sans lien avec la répartition territoriale des enseignements techniques. En effet, l'offre de formation d'un collège peut influencer les déterminants lourds qui caractérisent la vie d'un collège, parfois

même déjouer les perspectives héritées ou imposées. Le point de vue adopté dans ce document fait le pari que des renversements de situation sont possibles et qu'ils découlent d'une lecture juste et lucide de la réalité régionale, d'une analyse approfondie de la demande de formation, et d'une prise en compte sérieuse des besoins et des priorités économiques de l'heure. Avant d'aborder plus spécifiquement des scénarios de changement qui optimalisent la répartition géographique des options techniques, il importe de dégager quelques profils institutionnels en matière d'offre de formation technique.

Les profils curriculaires de l'offre institutionnelle de formation technique

Si les caractéristiques géographiques et démographiques des régions contribuent à particulariser les collèges, c'est sans doute l'offre institutionnelle de formation qui permet le mieux de préciser les profils des cégeps dans une optique de répartition territoriale des options techniques. En effet, une lecture attentive des caractéristiques curriculaires de l'offre de formation montre à quel point la «logique institutionnelle» joue un rôle déterminant dans les décisions relatives à la carte des programmes professionnels. La perspective institutionnelle influence aussi très lourdement l'évolution de la demande de formation et ce, au détriment de perspectives sociales et économiques qui sont tout aussi importantes et cruciales pour l'intérêt général de la population scolaire et de la collectivité québécoise.

Les profils curriculaires des collèges, selon qu'ils sont seuls ou plusieurs à desservir un même territoire et selon qu'ils sont situés en zone urbaine, semi-urbaine ou en région, diffèrent peu les uns des autres. En effet, hormis les programmes à site unique, il est étonnant de constater que l'offre de formation institutionnelle est somme toute assez homogène.

Ainsi, l'offre de formation technique est tantôt polyvalente se répartissant alors entre plusieurs familles de programmes, tantôt plus spécialisée privilégiant ici un ou deux champs de connaissance ou bien des programmes apparentés appartenant à des familles de programmes différentes. Les collèges régionaux logent majoritairement dans le premier profil plus polyvalent, alors que les profils plus spécialisés se retrouvent en plus grand nombre dans les collèges urbains et semi-urbains. Il faut toutefois noter que cette spécialisation de l'offre de formation technique est plus ou moins marquée selon les collèges urbains.

Sous l'angle du contenu, l'offre de formation dans les collèges est constituée des programmes d'études préuniversitaires, soit Arts et lettres, Sciences humaines et Sciences

de la nature et des programmes d'études techniques «universels» les plus largement répandus sur l'ensemble du territoire, soit Soins infirmiers, Techniques administratives, Techniques de bureau et Informatique[32]. S'ajoutent ensuite les programmes d'études dont la fréquence varie de un à vingt sites d'enseignement et qui se retrouvent dans l'une ou l'autre des cinq grandes familles de programmes techniques. Le choix des spécialités techniques autres que les options «universelles» vient en quelque sorte marquer le profil plus ou moins spécialisé de l'offre institutionnelle de services en formation technique.

Au-delà de la configuration de l'offre de formation qui se concrétise dans une palette d'options «de base» et une palette d'options plus «spécialisées», il faut comprendre que la nomenclature de cette offre de services, la répartition territoriale et la fréquence des sites d'enseignement obéissent plus à des impératifs de recrutement du plus grand nombre possible d'élèves pour assurer la viabilité institutionnelle des établissements qu'à des règles objectives de développement et de rationalisation qui témoignent d'orientations claires définies au palier central et poursuivies d'un commun accord aux paliers régional et local.

À titre d'exemple, les profils curriculaires adoptés par certains collèges régionaux ont pour finalité de répondre aux besoins les plus courants d'une population principalement locale et accessoirement régionale ou nationale. Dans ces collèges, les stratégies de recrutement étant axées sur la rétention des élèves dans leur localité ou leur région d'appartenance, l'offre de services se doit d'être la plus complète possible au risque d'offrir de nombreux programmes avoisinant le seuil de viabilité établi par la DGEC.

Ainsi, le registre des programmes techniques offerts dans ces établissements couvre les options les plus populaires, c'est-à-dire celles qui recueillent le plus grand nombre de candidates et de candidats et qui satisfont aux cheminements scolaires les plus conventionnels. Dans bien des cas, les collèges n'ont pas un effectif scolaire suffisant pour justifier le nombre de programmes qu'ils sont autorisés à offrir[33]. Mais toute action visant à retirer une autorisation de dispenser un programme d'études techniques a alors des répercussions qui dépassent le cadre strict de l'établissement pour se déployer dans les diverses sphères de l'activité économique locale et régionale.

---

32. Il faut signaler ici que ces quatre programmes accueillent à eux seuls 42,4 % de la population scolaire totale du secteur technique.

33. Voir à l'annexe V le tableau intitulé: «Profil des cégeps selon la moyenne du nombre d'élèves au secteur technique, avec la ventilation par famille de programmes.»

À l'autre pôle, dans les collèges urbains, les profils curriculaires tendent à se différencier pour se démarquer les uns des autres et pour attirer une population scolaire de plus en plus régionale et extra-régionale. On retrouve là aussi le même souci du recrutement pour assurer son fonctionnement et son financement de base. Mais ici, le terrain est occupé par plusieurs collèges qui partagent le même bassin de population.

L'offre de services qui comprend bien souvent les mêmes options de base que celles que l'on retrouve dans les collèges régionaux, est complétée par des programmes à site unique et par quelques options qui font la réputation de l'un ou l'autre établissement dans certains créneaux spécialisés. Ces collèges disposent en quelque sorte d'une marge de manoeuvre importante en termes d'effectif scolaire et peuvent afficher leur vocation de façon plus marquée et différenciée. Si, dans bon nombre de collèges urbains, la course à la clientèle pour assurer sa viabilité n'est pas aussi cruciale que dans certains collèges régionaux, ils sont confrontés pour leur part à une pénurie de places disponibles pour répondre à la demande de formation technique. En effet, si ces collèges disposent d'une masse critique d'élèves suffisante pour assurer la viabilité des programmes, l'offre de formation n'est pas toujours adéquate ou ajustée à la demande des élèves.

Ainsi, dans le réseau collégial public, les diverses réalités institutionnelles qui cohabitent entre ces deux pôles démontrent que l'offre de formation technique vise non seulement à répondre à des besoins de formation réels, mais qu'elle poursuit également d'autres objectifs: assurer la viabilité et la survie d'un établissement, appuyer les intérêts des économies locales et régionales, assurer dans toutes les régions du Québec une accessibilité comparable des études collégiales, suppléer à l'absence de mobilité des élèves et à l'insuffisance de ressources pour accroître cette mobilité, etc. Force est de constater également que l'offre de formation est mal ajustée à la demande des usagers et détourne des études techniques un nombre important de candidats potentiels.

Les effets d'une perspective trop exclusivement centrée sur le recrutement et sur l'établissement se répercutent invariablement sur les choix d'orientation et sur la demande de formation exprimée par les élèves. Parmi les effets non désirés d'une perspective de développement trop institutionnelle, on note la dérive d'un fort contingent d'élèves vers des programmes préuniversitaires ou vers des programmes techniques universellement répandus sur le territoire. Dans les faits, ces programmes sont très fréquentés parce qu'ils sont largement accessibles. Et parce qu'ils sont très répandus, ces programmes deviennent en quelque sorte des «programmes-refuges» pour remédier à l'absence de mobilité des élèves, pour suppléer aux difficultés d'orientation scolaire et aux refus d'admission dans un premier choix de programme, pour réorienter la demande à la suite d'un refus dans un

programme contingenté ou très sélectif, ou pour canaliser et répartir cette demande en fonction du nombre de places disponibles en formation technique.

Pour les collèges, ces «programmes-refuges» assurent la présence d'un effectif scolaire suffisant pour assurer la viabilité institutionnelle et pour stabiliser année après année, le niveau de ressources humaines et financières. À la décharge des collèges, il faut signaler ici que les décisions passées en matière d'autorisations de programmes techniques se sont toujours appuyées sur un principe de justice et d'équité entre les régions et les collèges, principe qui a favorisé l'instauration d'une certaine homogénéité de l'offre à l'échelle du réseau et qui a provoqué une grande dispersion des ressources au profit d'une logique de développement institutionnelle.

Une telle perspective, plus axée sur la course à la clientèle et sur la concurrence entre les collèges, n'est pas de nature à favoriser l'émergence d'offres institutionnelles de formation pertinentes et ciblées au regard de la demande des usagers et des besoins socio-économiques régionaux et nationaux. S'il n'existe pas de profils de collèges exemplaires ni de profils curriculaires parfaits, on peut tout de même souhaiter un meilleur équilibre des diverses logiques en présence en matière de répartition géographique des programmes techniques.

Si l'on doit tenir compte des divers profils de collèges pour favoriser une répartition optimale de l'offre de formation technique au collégial, on doit aussi distinguer les programmes d'études techniques qui incarnent l'offre générale de formation. Comme on a pu le constater dans les premières sections de ce document, on peut d'abord caractériser les programmes selon la fréquence des sites d'enseignement, le degré d'expansion souhaité au regard des nouvelles priorités sociales et économiques, le degré de popularité auprès des élèves, le degré de sélectivité qu'il s'agisse ou non de programmes contingentés ou de programmes à site unique.

On peut aussi distinguer les programmes selon les secteurs d'activités, primaire/secondaire/tertiaire; ceux qui connaissent des difficultés conjoncturelles et ceux dont les difficultés sont permanentes; les programmes qui sont en pleine mutation comme celui d'Informatique dont le caractère transversal est en passe de le transformer en discipline de services; selon leur degré de parenté avec d'autres programmes et les possibilités de fusion qu'ils présentent; ceux qui offrent des possibilités de constituer des troncs communs de formation c'est-à-dire des contenus larges et polyvalents qui se déploient en plusieurs voies de sortie spécialisées.

Il faut aussi distinguer les programmes au vu de leurs caractéristiques intrinsèques. Cette dernière particularité est cruciale dans une perspective de viabilité des programmes d'études techniques. Bien souvent en effet, la nature et le contenu mêmes des programmes ne sont pas étrangers aux difficultés de recrutement qu'ils connaissent, aux problèmes de persévérance des élèves qui les fréquentent et au faible taux de diplomation qu'ils engendrent. C'est sans doute le cas de certains programmes qui sont devenus trop lourds ou trop exigeants au fil des révisions successives réalisées par la DGEC avec le concours des collèges.

Les programmes se caractérisent également en termes de continuité avec des formations offertes par les autres ordres d'enseignement. Ces programmes qui prennent tantôt le relais de formations «métiers du secondaire» ou qui offrent la possibilité d'être complétés à l'université, appellent des décisions particulières en termes d'harmonisation et d'intégration des offres de services de formation à tous les paliers du système éducatif.

Enfin, une autre distinction des programmes s'impose au chapitre de la formation modulaire[34]. Certains programmes techniques peuvent être divisés en modules «gradués et cumulatifs», facilitant ainsi le passage au collégial des élèves ayant suivi un cours professionnel au secondaire et les cheminements des élèves qui ont déjà réussi des cours dans un autre programme du collégial.

Défis de rationalisation certes, mais surtout défis de développement dans tous les types de collèges

Dans une perspective d'optimalisation de l'offre générale de services en formation technique, les divers profils de collèges appellent des décisions adaptées aux divers contextes institutionnels, autant en matière de rationalisation que de développement. Quels défis pose la rationalisation en zone urbaine et en milieu régional et quelles sont les perspectives de développement? Comment peut-on orchestrer concrètement les changements qui s'imposent en matière de répartition territoriale des programmes techniques?

Défis de rationalisation

En milieu régional, les défis posés par la rationalisation supposent un certain réalisme au regard de l'offre institutionnelle de formation. L'absence d'une masse critique d'élèves

34. Lire à ce sujet: *Les programmes modulaires de l'enseignement technique au collégial, Réflexions sur l'assouplissement et la diversification de la structure des programmes et de la sanction des études,* Conseil des collèges, Mars 1993.

pour justifier le nombre d'autorisations de dispenser des programmes techniques que détiennent certains collèges, les exposent à devoir tôt ou tard prendre la décision difficile de retirer certaines options non viables qui menacent l'équilibre même des autres programmes d'études.

Aussi, il serait téméraire de défendre à tout prix l'intégrité de l'offre de services en formation technique pour mieux retenir ou attirer les candidates et les candidats potentiels aux études collégiales techniques. Ce serait en effet leurrer la population scolaire locale et régionale que de lui offrir un choix de programmes somme toute restreint alors qu'existe à l'échelle du réseau, un choix d'options infiniment plus grand. Il faut également évaluer réalistement la capacité d'attraction régionale ou locale au regard de certaines spécialités techniques, qu'elles soient ou non très visées par les élèves. Jusqu'où, en effet, une contrainte à la mobilité peut-elle jouer au risque de contribuer à faire réviser un choix d'orientation?

Par ailleurs, le principe d'équité et de justice entre les régions et les collèges sur lequel repose lourdement le discours ambiant sur l'accessibilité des services en enseignement collégial, ne doit pas détourner les responsables locaux et régionaux de leurs responsabilités à l'égard des élèves et de la collectivité québécoise. En effet, l'offre de formation technique est d'abord au service des usagers, qu'ils soient élèves ou employeurs. Cela suppose le courage et la lucidité de reconnaître les besoins réels de formation et de les situer dans une perspective réseau qui transcende les intérêts particuliers des collèges et qui fait place aux nouvelles priorités économiques et à une demande sociale accrue de nouvelles compétences.

En milieu urbain, le défi de la rationalisation n'est pas moins exigeant qu'en milieu régional. L'expansion souhaitée du secteur collégial technique appelle une révision de l'offre de formation, qu'elle soit générale ou proprement technique. En effet, les collèges situés en zone urbaine et semi-urbaine reçoivent le plus grand nombre de demandes d'admission d'élèves de toutes provenances et il s'opère une sélection impitoyable des candidats, faute de places pour répondre adéquatement à la demande. Des choix doivent être exercés pour mieux répartir la proportion de places réservées aux études techniques par rapport à celle qui est réservée aux études préuniversitaires. Ainsi, les vocations institutionnelles (préuniversitaire, technique ou mixte) doivent s'afficher de plus en plus clairement et se définir dans une perspective de complémentarité avec les autres collèges.

Au regard du contenu de l'offre de formation technique dans les collèges urbains, les programmes dits locaux ou universels sont dispensés dans trop de points de services de

telle sorte qu'ils restreignent le nombre de places disponibles dans d'autres programmes techniques, les coûts en ressources humaines et en équipements sont décuplés et les collèges dispensateurs se retrouvent en situation de concurrence marquée année après année.

Par ailleurs, le nombre d'autorisations de programmes techniques dans les zones urbaines a lui aussi subi les effets inflationnistes des décisions passées en matière de répartition géographique des spécialités techniques. En effet, bon nombre de collèges urbains verraient leur capacité d'accueil dépassée s'ils recrutaient pleinement dans chacune des options techniques autorisées, et ce, avec un minimum d'inscriptions au secteur préuniversitaire. Cette situation démontre à elle seule qu'il y a aussi place à la rationalisation en zone urbaine.

Défis de développement

En milieu régional, les défis liés au développement présentent un visage un peu différent selon qu'on y trouve un seul collège ou plusieurs pour desservir le territoire, et selon que les collèges sont situés loin ou à proximité des zones urbaines. La vocation mixte d'un collège éloigné et seul dans sa région doit être reconnue et appuyée par les autorités centrales. Cela signifie, sans doute, une offre de services plus diversifiée et plus complète, des mesures compensatoires pour contrebalancer l'exode de la population scolaire régionale telles que: un abaissement des seuils de viabilité des programmes techniques; des mesures de substitution pour remplacer des programmes non viables par d'autres options plus sûres; des ententes de services ponctuelles avec des collèges d'autres régions pour compléter l'offre institutionnelle de formation technique à l'éducation aux adultes, etc.

En ce qui concerne les collèges régionaux qui exercent à plusieurs leur mission sur un même territoire, les défis de développement diffèrent peu selon qu'ils sont situés en milieu régional ou en périphérie des zones urbaines. C'est en effet la pluralité des lieux de formation plus que la situation géographique qui influence ici les missions des collèges.

Dans ce contexte, le développement appelle l'instauration de modalités de concertation régionale, entre les collèges d'abord puis entre les collèges et les établissements des autres ordres d'enseignement par la suite. S'il faut reconnaître que des expériences de concertation sont déjà fort bien engagées dans la plupart des régions du Québec, l'on doit toutefois déplorer l'absence de résultats satisfaisants en matière de répartition géographique des programmes techniques. À une vision trop exclusivement institutionnelle, on doit

substituer une vision plus systémique qui repose sur la complémentarité régionale des collèges et sur l'interdépendance des offres de formation de tous les ordres d'enseignement.

Cela signifie concrètement que la vocation des collèges, les offres institutionnelles de services, le choix des options techniques, les cas de retrait et d'ajout d'autorisation de dispenser un programme sont étudiés dans une perspective de complémentarité régionale qui place les intérêts de la région au coeur des décisions et des activités de développement. Cela signifie aussi que chaque collège doit développer des créneaux de formation qui lui sont propres et sacrifier, dans certains cas, des programmes moins viables parce qu'offerts en trop d'endroits dans la région compte tenu du bassin de population ou parce que faisant double emploi avec des formations professionnelles offertes au secondaire.

Le développement dans les collèges régionaux qui partagent à plusieurs la desserte d'un territoire se traduit aussi dans le choix de profils institutionnels de formation qui correspondent au profil économique régional, à ses vocations industrielle et technologique, à ses caractéristiques culturelles et sociales, etc. L'uniformité des établissements et l'homogénéité des offres institutionnelles de formation technique paralysent le développement régional et contribuent à former des individus pour occuper des emplois qui n'existent pas en nombre suffisant dans la région ou qui ne correspondent pas aux besoins futurs de cette région pour assurer son plein développement. Le risque est alors grand pour elle de devenir un réservoir de main-d'oeuvre pour d'autres régions plus prospères du fait de l'absence d'une offre de formation bien arrimée à son profil socio-économique.

En milieu urbain, le développement doit passer par l'émergence de profils institutionnels de plus en plus différenciés. En effet, les collèges urbains qui accueillent une portion importante de l'effectif scolaire total du collégial, sont confrontés à un immense défi pour mieux arrimer l'offre et la demande de formation, tant au secteur préuniversitaire que technique. Cela suppose que les collèges se concertent pour harmoniser leurs missions de formation, qu'ils choisissent de plus en plus délibérément leur vocation première, qu'ils cèdent du terrain à d'autres collèges en fonction des missions institutionnelles de chacun, qu'ils développent leurs créneaux d'excellence particuliers, qu'ils établissent des liens de plus en plus étroits avec les autres partenaires éducatifs et les partenaires économiques, etc.

En zone urbaine plus qu'en milieu régional, le développement passe par une plus grande concentration des ressources. Pour optimaliser l'offre de formation technique, il faut: a) cibler les bons programmes en lien avec des créneaux d'excellence choisis et en affinité avec des secteurs d'activités économiques forts; b) au besoin, laisser à d'autres collèges ou antennes des régions périphériques, le secteur des études préuniversitaires pour créer des

places supplémentaires en enseignement technique; c) constituer des regroupements de collèges offrant des programmes apparentés pour créer une plus grande synergie entre les programmes techniques et optimaliser l'utilisation des ressources humaines et des équipements; d) concentrer les programmes nécessitant des créneaux d'excellence en un seul site d'enseignement, pour favoriser l'émergence d'un véritable partenariat collège/ entreprise et pour faciliter leur participation à la formation plus spécialisée et de pointe, etc.

En somme, les multiples visages du développement en zone urbaine comme en milieu régional, appellent plus que jamais une certaine concentration des ressources consacrées au secteur technique. Cette perspective, guidée par les impératifs du développement de l'enseignement technique et l'optimalisation de la répartition géographique des programmes, doit aussi concilier les intérêts institutionnels, les nouvelles priorités économiques et la dynamique des acteurs qui façonnent l'offre générale de formation technique.

Troisième partie

Des critères de décision et d'action cohérents avec l'analyse des logiques en présence

Les analyses présentées dans ce document de réflexion ont tenté d'esquisser une vision possible du développement et du changement en matière de répartition territoriale des enseignements techniques. Sans avoir fait le tour de la problématique de façon exhaustive, on peut sans doute mieux percevoir la complexité et l'interdépendance des diverses logiques en présence et le modèle de développement plus intégré qui se profile à l'horizon.

Si l'on voulait décrire en quelques mots le modèle de développement qui a présidé jusqu'à ce jour aux décisions relatives aux autorisations de programmes techniques dans les collèges publics, on pourrait le décrire comme un modèle de développement «tous azimuts» qui règle à la pièce les décisions relatives à la carte des options professionnelles. Il en résulte une mosaïque d'interventions détachées, sans fil conducteur pour tisser le tout dans une perspective d'ensemble qui rendrait plus cohérentes les offres institutionnelles de services en formation technique. Le modèle de développement proposé ici tente de concilier le mieux possible des logiques de développement qui sont en apparence divergentes et opposées pour les inscrire dans un plan d'action global qui guide les décideurs à tous les paliers du système. Ce modèle repose sur le postulat que l'offre de services en formation technique doit être planifiée centralement, pour se déployer ensuite dans les collèges selon des orientations claires, convenues entre les partenaires et selon un processus de gestion établi au préalable.

Des appels à la convergence

Les propositions contenues dans ce document expriment à leur façon divers appels à une plus grande convergence des missions, décisions, actions et attitudes relatives à la gestion de l'offre de formation technique. Ces appels à la convergence s'expriment de quatre manières différentes: un appel au leadership, un appel à se centrer sur l'élève, un appel au changement et au développement et enfin, un appel à une cohérence de système. La réponse de l'État et des collèges à ces diverses avenues de transformation et de renouvellement, constitue quelques-unes des assises les plus importantes du devenir de l'enseignement technique.

1. Un appel au leadership

Réconcilier les éléments d'une logique économique, de l'offre et de la demande de formation technique et ceux de la perspective institutionnelle suppose une bonne planification des décisions aux paliers central et local. Un tel plan d'action doit en outre s'appuyer sur un processus de décision qui oriente à la fois l'État et les collèges et qui encadre autant les démarches de développement et d'expansion de l'enseignement technique que celles dites de rationalisation. Ce plan d'action et le processus qui concrétise sa mise en oeuvre doivent tenir compte des profils caractéristiques des collèges et de leur enracinement régional, des particularités des programmes d'études et de leur fréquence et enfin, des visées particulières de la rationalisation et du développement selon que l'on est en zone urbaine densément peuplée ou en milieu régional à faible densité de population. La complexité de la situation est facile à percevoir et appelle de toute évidence un leadership central affiché et efficace et un leadership local attentif et engagé dans l'action.

> Sans leadership central affiché et efficace, il n'est pas de développement durable en matière de répartition géographique des programmes techniques. Ce leadership doit se traduire dans un plan d'action global qui propose une vision claire et cohérente du développement et qui balise les actions et les décisions à tous les paliers du système.

Un leadership central affiché et efficace se traduit d'abord par l'élaboration et la diffusion d'un plan de développement de l'enseignement technique. Au-delà de la reconnaissance formelle de la nécessité d'accroître la fréquentation des études techniques, les autorités ministérielles seraient bien avisées de formuler des orientations claires en termes de progression souhaitée, de taux de diplomation à atteindre, d'échéancier à respecter, etc. Les directions à suivre seront d'autant plus claires qu'elles seront connues et partagées par l'ensemble des intervenants du réseau collégial.

Un plan de développement de l'enseignement technique n'a de sens et de portée que s'il s'appuie sur des prévisions, même approximatives, des besoins en main-d'oeuvre et des besoins de la main-d'oeuvre. Ces prévisions doivent permettre de cibler les bons programmes d'études, leur degré d'importance en termes d'expansion souhaitée, selon l'évolution des secteurs économiques et du placement, selon l'évolution prévisible de la demande des usagers et des employeurs, selon le genre de compétences et de qualifications techniques recherchées dans l'avenir. Il s'agit, en fait, d'attribuer une valeur aux diverses

formations techniques avant de planifier et d'orchestrer le développement des programmes et de statuer sur leur fréquence et leur emplacement géographique.

Le leadership central peut alors s'exercer plus efficacement en termes de répartition territoriale des programmes techniques. En effet, guidées par ce plan de développement, les décisions relatives aux autorisations et aux retraits d'autorisation de dispenser un programme technique sont plus transparentes ce qui facilite la communication entre le Ministère et les collèges, éclaire les démarches de concertation et la prise de décision sur les plans local et régional et, enfin, participe au développement, dans le réseau collégial, d'une vision commune de la gestion de l'offre de services en formation technique.

Un autre aspect interpelle le leadership central, c'est la planification des ressources, qu'elles soient humaines, financières ou physiques. Il appartient à l'État d'établir le plus justement possible le niveau de ressources disponibles pour assurer le développement du secteur collégial technique et celui des programmes d'études, de leur conception à leur mise à jour régulière. L'État a ainsi la responsabilité de prévoir l'ampleur des ressources humaines nécessaires à la réalisation des objectifs de fréquentation et de diplomation fixés, il a la responsabilité d'accroître la capacité d'accueil des collèges en proportion de ces objectifs et il a enfin la responsabilité de planifier les ressources financières et les équipements physiques en accord avec le développement souhaité.

Un dernier appel au leadership de l'État se manifeste dans l'établissement d'un processus d'intervention qui fasse largement place à la collaboration des collèges, dans le respect de leurs spécificités propres. Ceci suppose d'être à l'affût des compétences locales et régionales que l'on retrouve dans les collèges et d'accorder toute l'attention que requièrent les divers contextes institutionnels. Sans atténuer l'importance de son leadership, l'État doit reconnaître et estimer la valeur et le bien-fondé des solutions mises de l'avant par les collèges au même titre que les siennes. C'est en somme dans la réciprocité et le respect des rôles et des responsabilités de chacun que doit s'exercer le leadership central.

L'efficacité d'un plan d'action central pour guider les décisions relatives aux retraits et aux autorisations de dispenser un programme technique, est tributaire d'un leadership local attentif et engagé dans l'action. Sans la contribution positive et dynamique des responsables des collèges, les perspectives de développement en matière de répartition géographique des programmes techniques sont vouées à la stagnation et l'expansion souhaitée de la formation technique risque d'être compromise. Seul le statu quo serait néfaste aux visées de développement proposées dans ce document.

Un leadership local attentif et engagé dans l'action signifie ici que les collèges choisissent sciemment de devenir des partenaires de l'État dans la réalisation du plan de développement de l'enseignement technique et qu'ils participent délibérément et activement à sa mise en oeuvre. Le leadership local se manifeste d'abord à l'échelle de l'établissement, dans la promotion du développement auquel se subordonnent les décisions de rationalisation par définition moins populaires et plus difficiles à gérer. Il s'exprime également dans l'intégration des diverses logiques de développement à la perspective institutionnelle, intégration qui est susceptible de favoriser la conciliation des intérêts locaux et nationaux en matière de gestion de l'offre de formation technique.

À l'échelle de la région et du réseau collégial, le leadership local se doit d'être attentif aux responsabilités qui lui incombent pour assurer le plein développement de l'enseignement technique. Les autorités locales ont la responsabilité de déterminer leurs axes de développement actuels et futurs tout en tenant compte du profil institutionnel de leur collège et des caractéristiques de leur région d'appartenance. Une telle entreprise commande beaucoup de lucidité pour effectuer une lecture juste et actualisée des besoins de formation; elle exige également beaucoup de discernement pour départager les besoins réels de ceux qui contribuent à assurer la viabilité de l'établissement.

Le leadership local interpelle enfin toutes les catégories de personnel d'un collège. En effet, l'actualisation de l'offre de services en formation technique touche tous les intervenants qui participent à la mission de formation que ce soit sur le plan du choix des axes de développement, de l'ajout ou de l'abandon de certaines options techniques, du réaménagement des ressources physiques et financières, de la concertation avec les partenaires socio-économiques et ceux des autres ordres d'enseignement, etc. Tous les intervenants engagés dans l'action éducative sont en quelque sorte invités à participer et à partager les responsabilités qui incombent à l'établissement en matière de gestion de l'offre de services en formation technique.

Les autorités locales seraient avisées d'adopter une attitude résolument proactive en matière de répartition territoriale des programmes techniques. Défendre à tout prix les acquis et opter pour le statu quo, c'est peut-être rater l'occasion de se positionner solidement dans un créneau d'avenir plus prometteur et plus stimulant pour l'économie locale et régionale. C'est probablement aussi priver la population de programmes qui préparent à des carrières d'avenir pouvant éventuellement être exercées dans le milieu d'origine des diplômés, contribuant ainsi à contrer l'exil des jeunes à l'extérieur de leur milieu d'appartenance.

2. Un appel à se centrer sur l'élève

> Une offre de formation technique trop exclusivement centrée sur l'établissement ou trop résolument axée sur des impératifs de rationalisation risque de détourner des études techniques une proportion de plus en plus grande d'élèves du collégial vers des études préuniversitaires. Dans l'intérêt des élèves, la situation commande de toute évidence des actions concertées de l'État et des collèges en vue d'offrir une formation qui soit pertinente et de qualité et qui réponde à la fois aux aspirations des élèves et aux besoins socio-économiques actuels et futurs de la société québécoise.

Les véritables enjeux du développement de la formation technique doivent d'abord être centrés sur l'élève. Cette perspective est partagée par tous les intervenants consultés et ce, à tous les paliers du système éducatif. Pourtant, la préséance de la logique institutionnelle et des impératifs de la rationalisation prônés par l'État laissent très perplexes sur les finalités et les intérêts mis en cause dans la gestion de l'offre de services en formation technique.

Le principal message à promouvoir à l'intérieur d'un plan de développement de la formation technique, c'est la nécessité de se recentrer sur les besoins de l'élève. Faire en sorte que l'offre de formation technique oriente et canalise la demande des usagers, qu'elle agisse sur les aspirations individuelles et collectives, constitue le premier défi à relever en réponse à ce second appel à une plus grande convergence des actions et décisions en matière de gestion de l'offre et de la demande en formation technique.

Accorder la primauté aux intérêts de l'élève, c'est reconnaître leurs droits à des compétences qui soient pertinentes et reconnues, et leurs droits à une formation de qualité et accessible. Ces droits créent en corollaire certaines obligations aux collèges et aux usagers. Une obligation d'offrir des services qui soient variés mais aussi ciblés en fonction de l'activité économique et de débouchés réalistes et prometteurs; une obligation de favoriser la mobilité des élèves si leurs intérêts personnels vont en ce sens; une obligation de faciliter cette mobilité par des incitatifs financiers ou autres; enfin, pour les usagers, une obligation à la mobilité lorsque c'est nécessaire pour poursuivre une formation qui correspond à leurs aspirations premières de telle sorte que l'option choisie ne constitue pas un pis-aller ou un choix d'orientation par défaut.

Sans atténuer l'importance des autres perspectives, économique et institutionnelle, se centrer sur l'élève suppose que toutes les décisions convergent vers l'élève, que ce soit à l'échelle du collège, du réseau collégial ou du système. Dans cette optique, toute décision qui ne prendrait pas d'abord en compte les intérêts des usagers devrait être révisée afin d'intégrer cette dimension à la problématique d'ensemble, obligeant ainsi les décideurs à se recentrer sur l'élève et ses besoins.

3. Un appel au changement et au développement

Les facteurs de succès d'une répartition plus optimale des programmes techniques sur l'ensemble du territoire desservi par les cégeps reposent autant sur des changements d'attitudes et de mentalités que sur une volonté politique d'agir et d'orchestrer le changement. Il n'y a pas de développement et de changement possibles en l'absence d'individus pour les mettre en oeuvre. L'émergence d'une vision commune et d'un idéal de sens commun au sein du réseau collégial repose donc sur l'engagement des personnes, quels que soient leurs statuts et responsabilités à l'intérieur des collèges et de l'État.

Le statu quo est évidemment le choix le plus facile en matière de gestion et de répartition de l'offre de services en formation technique. Il est en effet moins coûteux et moins perturbant de figer l'actuelle carte des programmes techniques pour faire l'économie de décisions difficiles et impopulaires qui bouleversent l'équilibre des pouvoirs, qui suscitent des tensions entre les collèges et les régions, qui entraînent des réaffectations de ressources humaines et des déplacements importants d'équipements. C'est la perspective du développement qui milite en faveur du changement et de la recherche d'un nouvel équilibre entre les forces de dispersion et les forces de concentration qui caractérisent la gestion globale du réseau collégial et plus spécifiquement, le dossier de la répartition géographique des options techniques.

Le défi du développement appelle des changements d'attitudes, de nouvelles modalités de gestion et de concertation entre le Ministère et le réseau collégial, une révision du processus de gestion des autorisations de dispenser un programme technique et des critères de décision, l'établissement de nouveaux modes de collaboration entre les collèges d'une même région pour élargir les offres institutionnelles de formation, l'instauration de nouvelles formules d'enseignement pour répondre de manières diverses et novatrices aux besoins de formation des populations scolaires locale et régionale. Combinée à une

perspective de développement, l'opération visant à rationaliser la carte des options techniques est plus acceptable parce qu'elle concourt à réaliser un projet global dans lequel chacun des collèges trouve son bénéfice.

Par ailleurs, une vision commune du changement et du développement repose sur la recherche d'un nouvel équilibre entre les responsabilités individuelles et collectives de tous ceux qui participent à la réalisation de la mission de formation d'un collège. Le ralliement des groupes d'intérêt autour d'un projet commun de développement est sans doute plus susceptible de favoriser la responsabilisation et l'engagement des individus par la suite.

Il en est de même des forces et tensions qui caractérisent le fonctionnement et la gestion des cégeps. Ainsi, en matière de gestion de l'offre de formation technique, les actions et les décisions des collèges ont à ce jour privilégié le pôle institutionnel, davantage centré sur les intérêts locaux et la défense des acquis. Cette perspective avait une certaine légitimité en contexte de croissance des ressources et de saine concurrence entre établissements somme toute assez semblables.

Le défi du développement qui milite en faveur d'une certaine différenciation des établissements et d'une plus grande complémentarité entre eux, devrait permettre d'accroître l'importance du pôle réseau. Cette perspective qui tend à trouver un nouvel équilibre entre les intérêts institutionnels et ceux d'un collectif de collèges, n'est toutefois possible que si l'on accepte que le réseau collégial soit autre chose qu'une addition d'établissements aux caractéristiques assez uniformes et en situation de concurrence perpétuelle.

Si l'harmonisation des responsabilités individuelles et collectives constitue un facteur de succès du changement proposé, il en est ainsi des tensions qui s'expriment entre le pôle institutionnel et le pôle réseau. L'intégration de ces deux pôles est plus susceptible de rallier les collèges autour d'une vision commune du développement et de faire converger les intérêts locaux et ceux du réseau collégial. Selon cette perspective, un collège ne pourrait constamment invoquer d'un côté ses caractéristiques institutionnelles très particulières pour se soustraire au plan de développement et au processus de gestion des autorisations de programmes et de l'autre, défendre l'uniformité de traitement au nom de l'équité et de l'accessibilité des services dans tous les collèges du réseau, où qu'ils soient situés sur le territoire.

La perspective du développement s'appuie sur l'engagement individuel et collectif et sur l'émergence d'un idéal de sens commun. Ces principes appellent un changement de

mentalités et d'attitudes qui se manifeste déjà dans bon nombre de collèges; il faut multiplier ces voix et leur faire écho.

4. Un appel à une cohérence de système

> Un référentiel de base commun qui définit des orientations, des principes et des règles d'action, un processus d'intervention et de décision clair et connu et des critères opérationnels qui guident la prise de décision sont autant d'éléments susceptibles de contribuer à rendre plus cohérentes les opérations relatives à la distribution des programmes techniques dans les collèges publics du Québec.

Les analyses présentées dans ce document de réflexion font largement état du rôle et des responsabilités des collèges dans la gestion de l'offre de services en formation technique et dans l'optimalisation de la répartition des programmes d'études sur l'ensemble du territoire québécois. En outre, la contribution de l'État est elle aussi fréquemment sollicitée à divers titres: les rôles de leader, de catalyseur, de planificateur, d'arbitre, de gestionnaire, de décideur et d'animateur des autorités gouvernementales et ministérielles sont mis en relief à divers moments pour faire converger les actions et les décisions relatives à la carte des options techniques et pour assurer une certaine cohérence d'ensemble à l'échelle du réseau collégial et du système.

Si pour l'essentiel, le rôle dévolu à l'État est de proposer une vision d'ensemble du développement futur de la formation technique au collégial, il consiste aussi et surtout à établir un processus d'autorisation de dispenser un programme technique qui fasse consensus dans le réseau collégial et à définir des principes et des critères pour statuer sur la répartition géographique de ces programmes. Ce référentiel commun qui doit guider l'État, le réseau et les collèges doit être suffisamment opérationnel pour être appliqué rigoureusement et suffisamment souple pour être appliqué équitablement. Enfin, il doit guider autant les décisions relatives au développement que celles qui visent à consolider ou rationaliser la carte des programmes techniques.

Un processus de décision efficace appelle une intervention en deux phases distinctes. La première phase est indépendante des décisions relatives à la répartition géographique des programmes techniques. Elle a trait à l'établissement de priorités économiques, à l'attribution d'une valeur aux diverses formations techniques, à l'établissement de

prévisions relatives à l'emploi et aux besoins en main-d'oeuvre, à la formulation de perspectives de développement industriel et technologique, etc. La seconde phase est centrée spécifiquement sur le choix des sites d'enseignement et elle est fortement influencée par les orientations et les décisions prises durant la phase précédente. La répartition territoriale des options techniques obéit alors à des règles plus strictes et rigoureuses et s'inscrit dans une stratégie d'ensemble qui prend en compte les diverses logiques de développement et la diversité des profils institutionnels des collèges.

Après la diffusion de propositions formelles de la DGEC, **le processus** conduisant à autoriser et à répartir les programmes techniques devrait prévoir une démarche de consultation auprès des collèges, un délai pour assurer la concertation (entre les collèges et entre les ordres d'enseignement), au besoin, un mécanisme d'arbitrage externe pour formuler un avis neutre et indépendant et enfin, une échéance pour la prise de décision finale. Il serait en effet très important d'encadrer le processus de décision relatif à la répartition territoriale des programmes techniques, pour faire connaître publiquement les orientations et les intentions de l'État, pour favoriser la collaboration et la participation dynamique des collèges, pour dénouer les impasses et dépasser les intérêts particuliers des collèges et enfin, pour assurer l'efficience des résultats par une prise de décision ferme au terme de la démarche.

Cinq critères pour guider les décisions de retirer ou d'ajouter un programme technique de l'offre institutionnelle de services d'un collège: un critère lié à l'évolution de l'activité économique, trois critères liés au profil institutionnel et régional d'un collège et un critère lié à une approche de système. En vue de l'implantation d'un nouveau modèle de répartition géographique des programmes techniques, l'application de ces cinq critères lors de l'analyse des nouvelles demandes d'autorisation de dispenser une option technique constituerait déjà un pas décisif dans la bonne direction.

Résolument attentifs aux intérêts et aux besoins de l'élève, **les principes et les critères** devant conduire à autoriser un ou des collèges à dispenser un programme technique et à déterminer son emplacement, devraient être peu nombreux pour ne pas neutraliser l'ensemble du processus tout en tenant compte de la diversité des réalités institutionnelles.

Parmi les critères, il faut sans doute compter ***un indice* d'importance économique, *un indice* de capacité d'accueil institutionnelle équilibrée, *un indice* d'enracinement local ou régional, *un indice* de correspondance au profil du collège *et enfin, un indice***

d'harmonisation des programmes avec ceux qui sont offerts par d'autres ordres d'enseignement. Ces cinq critères sont cohérents avec les logiques de développement analysées dans ce document de réflexion car ils tiennent compte de l'évolution de l'activité économique et des divers profils institutionnels et régionaux qui coexistent à l'intérieur du réseau collégial; ces deux perspectives combinées agissent à leur tour sur la demande de formation en l'orientant vers des programmes d'études plus prometteurs et mieux arrimés au contexte socio-économique régional et national.

L'indice d'importance économique permet d'attribuer une valeur sociale et économique aux divers programmes techniques, de déterminer les créneaux de formation d'avenir, d'identifier les secteurs prioritaires à développer en fonction des besoins régionaux et nationaux et en fonction du profil du collège et de la population scolaire à desservir.

L'indice de capacité d'accueil institutionnelle équilibrée vise à amener les collèges à tenir compte des visées d'expansion du secteur technique et à relativiser le poids de la logique institutionnelle au profit de la logique économique et de celle des usagers. De plus, cet indice vise à assurer une meilleure jonction entre l'offre et la demande de formation technique en réservant à ce secteur d'enseignement, un nombre de places qui reflète mieux les demandes d'admission des nouveaux inscrits à l'échelle du réseau.

L'indice d'enracinement local ou régional permet de déterminer quel site d'enseignement est le plus profitable et s'il y a lieu ou non de multiplier les points de services des programmes techniques et ce, en fonction des profils des collèges et de leur région d'appartenance, en fonction des caractéristiques et de la valeur économique et sociale des programmes, en fonction également du statut du collège et du degré de complémentarité de ses rôles et responsabilités avec ceux d'autres collèges ou d'autres établissements d'enseignement de la région.

L'indice de correspondance au profil du collège vise à susciter une plus grande cohésion et différenciation des offres institutionnelles de services en formation technique. Aussi, en considérant la vocation propre des collèges, les offres de services risquent-elles d'être moins éparpillées, plus réalistes et plus cohérentes.

Enfin, **l'indice d'harmonisation des programmes avec ceux qui sont offerts par d'autres ordres d'enseignement** vise à éviter les chevauchements inutiles et coûteux. En considérant les offres de services en formation professionnelle et technique dans une seule et même perspective, cet indice permet entre autres choses de déterminer si, pour une région donnée, le bassin de population à desservir est suffisant pour assurer la viabilité des

programmes aux deux ordres d'enseignement; il permet ultimement d'assurer la complémentarité des missions et de favoriser la continuité de la formation entre le secondaire et le collégial.

Ces divers appels à la convergence des missions, décisions, actions et attitudes en matière de gestion de l'offre de formation technique en vue d'une répartition géographique optimale et plus cohérente des programmes d'études, concrétisent en quelque sorte une vision possible du développement. D'autres scénarios de changement peuvent être proposés par l'État ou par les collèges. Pour sa part, le présent scénario se présente comme une contribution positive et optimiste aux réflexions et débats en cours dans le réseau collégial sur le devenir de la formation technique.

En guise de conclusion: de l'analyse à la pratique

Avec la collaboration de nombreux interlocuteurs des collèges et de la DGEC, la Commission de l'enseignement professionnel du Conseil des collèges a mené une réflexion sur la situation actuelle de la répartition géographique des programmes techniques et sur son évolution souhaitable. La synchronisation de ce travail d'analyse avec les débats entourant l'adoption des projets de loi 82 et 83[35] instituant le renouveau de l'enseignement collégial, confère au présent document un statut de document de réflexion sans qu'il constitue un avis au sens usuel et formel du terme.

À cette étape de la réflexion, il peut être utile de récapituler sommairement les principales analyses contenues dans ce document en laissant transparaître leur aspect plus pratique, à la fois pour éclairer les voies d'amélioration possibles du processus de décision conduisant aux autorisations et aux retraits de programmes techniques et pour inspirer les collèges et les autorités gouvernementales qui ont la responsabilité d'assurer une formation collégiale de qualité.

D'abord, quelle situation faut-il changer et améliorer? En premier lieu, une situation largement dominée par le «cas par cas», peu caractérisée par la transparence, donc très exposée aux pressions et aux faveurs individuelles. En second lieu, une situation où les forces de dispersion pèsent lourdement, au point de laisser stagner de nombreux programmes techniques à la limite du seuil de viabilité et à la limite de la «masse critique» d'enseignantes et d'enseignants capables d'assurer une formation de qualité. En troisième lieu, une situation quasi figée où trop de facteurs favorisent le statu quo et les attitudes défensives plutôt que prospectives, à tel point que l'immobilisme devient un facteur de sous-développement.

Devant l'initiative ministérielle de remise en question des programmes identifiés comme étant non viables, comment situer la présente analyse? Elle souligne d'une part que **le développement de la formation technique** est au moins aussi crucial que **l'opportunité de rationaliser** pour remédier aux problèmes que posent les décisions passées. Elle souligne également que l'urgence de rationaliser, c'est-à-dire, d'optimaliser lucidement et

---

35. Projet de loi 82: *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives*, 1993.

    Projet de loi 83: *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives*, 1993.

courageusement l'usage des ressources – les ressources humaines au premier titre – se pose avec tout autant d'acuité en **zone urbaine densément peuplée qu'en milieu régional à faible densité de population.**

Quelles tensions sont sous-jacentes à la difficulté durable de planifier la répartition territoriale des programmes techniques? La stagnation ou les décisions à la pièce semblent très liées à une **prépondérance des intérêts institutionnels et des intérêts locaux,** au détriment d'une prise en compte des authentiques besoins des élèves (programmes stimulants et exigeants, compétences reconnues et utiles, perspectives de carrières intéressantes et prometteuses) et des visées de développement économique qu'appelle la situation particulière de la société québécoise. Aussi, il serait néfaste d'établir un processus de gestion de la répartition des programmes techniques qui s'inspirerait uniquement de la «logique de la demande des élèves» et de la «logique économique»; la «logique institutionnelle», locale et centrale, est une valeur positive et incontournable.

Cependant, l'examen du passé et de certains blocages actuels démontre que la répartition géographique des programmes techniques est moins adéquate si la logique institutionnelle joue trop seule et trop détachée des deux autres logiques de développement. La lucidité et le courage logent à l'enseigne d'une conjugaison de ces logiques et de la conscience qu'elles sont normales et incontournables; les occulter, c'est croire que les intérêts de la société québécoise et des élèves du collégial seront d'autant mieux servis qu'ils coïncident d'abord et avant tout avec ceux de tel ou tel collège.

Si les analyses présentées dans ce document sont pertinentes, quelles façons de faire pourrait-on privilégier? En premier lieu, il paraît indispensable que l'État joue un rôle de vigie et d'arbitre quant à l'indice variable d'opportunité et d'urgence de développer divers domaines de qualifications techniques. C'est à ce prix que l'accent se déplacera d'une rationalisation rétrospective à une priorisation du développement.

En second lieu, l'État doit veiller à l'instauration d'une complémentarité entre les collèges du réseau et particulièrement à la différenciation des rôles à l'intérieur d'une même région ou en zone urbaine. À ce titre, on ne peut tabler indéfiniment sur la bonne volonté et la concertation; l'arbitrage de l'État doit s'imposer là où les intérêts institutionnels prennent le pas sur l'intérêt commun.

En troisième lieu, il faudra faire preuve de grande vigilance au palier local et au palier central, pour ne pas laisser disparaître les places disponibles pour la formation technique du fait d'un effet de système qui tend à «refouler» un contingent de plus en plus important

d'élèves vers les études préuniversitaires. L'interdépendance entre la formation technique et la formation préuniversitaire, de même que la relation entre la formation du secondaire et celle du collégial, sont liées à des enjeux complexes de choix d'orientation inévitablement influencés par le système. Il faut prendre conscience de l'importance de ces facteurs et les discerner le mieux possible pour pouvoir agir sur eux.

À la lumière des analyses menées par la Commission de l'enseignement professionnel, il est permis de croire que le réseau collégial peut, à certaines conditions, changer de mentalité en ce qui a trait au processus décisionnel de répartition des programmes techniques et au cadre de référence qui inspire ces décisions. Une compréhension actualisée des impératifs de développement économique et des besoins exprimés par les élèves, fermement alimentée par les autorités de la DGEC, peut faire tourner la page sur des rhétoriques et des pratiques trop exclusivement défensives qui, à terme, deviennent synonymes de stagnation et d'immobilisme.

Annexe I

Progression projetée du recrutement de la formation technique, formation initiale temps plein, sur la période de 1992 à 1997

Progression projetée du recrutement de la formation technique, formation initiale temps plein, sur la période de 1992 à 1997, dans les cégeps.

Légende: R: indice de progression restreinte, soit moins de 25 %
M: indice de progression moyenne, soit 25 %
F: indice de progression forte, au-delà de 25 %

Note: Certains programmes sont mentionnés mais sans effectif, car ils relèvent des écoles gouvernementales ou privées. Parmi ceux-ci, l'un ou l'autre (mode, hôtellerie) commencent à être offerts dans le réseau des cégeps à partir de l'automne 1993.

PROGRESSION PROJETÉE DU RECRUTEMENT DE LA FORMATION TECHNIQUE, FORMATION INITIALE TEMPS PLEIN, SUR LA PÉRIODE DE 1992 À 1997

	Indice progr.	% Progr.	Nouv. Inscr. Août 1992	Nouv. Inscr. 1997	Aug.
1.A Techniques biologiques de l'ordre des services personnels, et de la santé					
Programmes de techniques dentaires (110, 111), laboratoire médical 140.01, 02 et 04), inhalothérapie et anesthésie (141), radio-diagnostic, médecine nucléaire et radiothérapie (142), réadaptation, orthèses prothèses (144).	M	25	1 443	1 804	361
Soins infirmiers (180): expansion moyenne assumée en partie par la croissance du recrutement universitaire (environ 350 par an, 1992).	R	15	3 240	3 726	486
Acupuncture (112), diététique (120)	R	10	379	417	38
Thanatologie (171)	R	0	28	28	
Tech. orthèses visuelles, audioprothèses (160, 01, 02).	M	25	70	88	18
Sous-total			**5 160**	**6 063**	**903**
1.B Techniques biologiques relatives au secteur primaire de l'économie					
Écologie appliquée, inventaire et recherche en biologie, santé animale, aménagement cynégétique et halieutique (145), techniques de milieu naturel (147).	F	50	399	598	199
Gestion et exploitation d'entreprise agricole (152) DEC 1er module ou DEP: très forte expansion souhaitable.	F	100	209	418	209
Zootechnologie (153.01), génie rural (153.05), prod. végétales (153.06), gestion conseil en agriculture (153.07), techniques des sols (153.08).					
Horticulture légumière fruitière (153.02) horticulture ornementale (153.03), technologie alimentaire 154.01, 02 et 03.					
Techniques équines (155.05).					
Transformation des produits forestiers (190.03).	F	100	0		
Aménagement forestier (190.04).	F		209	418	209
Sous-total			**817**	**1 434**	**617**
2.A Technologies physiques «trans-sectorielles»					
Techniques de chimie analytique et de génie chimique (210.01 et 02)	F	50	237	355	118
Techniques de chimie-biologie (210.03)	F	100	68	136	68
Technologie de l'architecture (221.01)	M	25	694	868	174
Technologie du génie civil (221.02)	F	35	884	1 193	309
Techniques d'aménagement du territoire (222.01)	F	35	68	92	24

PROGRESSION PROJETÉE DU RECRUTEMENT DE LA FORMATION TECHNIQUE, FORMATION INITIALE TEMPS PLEIN, SUR LA PÉRIODE DE 1992 À 1997 (SUITE)

	Indice progr.	% Progr.	Nouv. Inscr. Août 1992	Nouv. Inscr. 1997	Aug.
Technologie du génie industriel (235.01)	F	500	31	186	155
Techniques d'analyse d'entretien (241.05)	F	35	142	192	50
Techniques de génie mécanique (241.06)	F	35	893	1 206	313
Technologie du génie électrique (total)	M	25	2 762	3 453	691
Électrodynamique (243.01)			(389)		
Instrumentation et contrôle (243.02)			(240)		
Électronique (243.03 et 243.11)			(1 009)		
Équipements audiovisuels (243.09)			(47)		
Électronique industrielle (243.06)			(448)		
Technologie physique (243.11 et 244.01)			(87)		
Technologie de systèmes ordinés (243.15 et 247.01)			(193)		
Assainissement et sécurité industriels (260.03)	F	50	52	78	26
Sous-total			**5 831**	**7 759**	**1 928**
2.B Technologies physiques sectorielles					
Mécanique du bâtiment (221.03)	F	35	292	394	102
Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière (221.04)	M	25	62	78	16
Technologie de la cartographie et de la géodésie (230.01 et 02)	M	25	161	201	40
Transformation des produits de la mer, exploitation et production des ressources marines (231.03 et 04)	R	15	55	63	8
Techniques papetières (232.01)	F	900	6	60	54
Technologie du meuble et du bois ouvré (233.01)	F	100	20	40	20
Technologie de transformation des matériaux composites (241.11)	F	100	29	58	29
Techniques de transformation des matières plastiques (241.12)	F	100	50	100	50
Techniques d'architecture navale, navigation, génie mécanique de marine (248.01, 02 et 03)	M	25	120	150	30
Textiles, finition et fabrication (251.01 et 02)	F	200	14	42	28
Assainissement de l'eau (260.01)	M	25	107	134	27
Techniques de la métallurgie: contrôle de la qualité, soudage, procédés métallurgiques (270.02, 03, 04)	F	100	63	126	63
Technologie minérale: géologie appliquée, exploitation, minéralurgie (271.01, 02, 03)	F	100	44	88	44
Construction aéronautique, entretien, avionique (280.01, 03, 04)	M	25	496	620	124

PROGRESSION PROJETÉE DU RECRUTEMENT DE LA FORMATION TECHNIQUE, FORMATION INITIALE TEMPS PLEIN, SUR LA PÉRIODE DE 1992 À 1997 (SUITE)

	Indice progr.	% Progr.	Nouv. Inscr. Août 1992	Nouv. Inscr. 1997	Aug.
Pilotage d'aéronefs (280.02)	R	10	43	48	5
Sous-total			**1 562**	**2 202**	**640**
3.5 Techniques humaines					
Techniques policières (310.01)	M	10	768	845	77
Techniques d'intervention en délinquance (310.02)	M	25	153	191	38
Techniques juridiques (310.03)	M	25	148	185	37
Techniques d'éducation en services de garde (322.03)	M	25	602	753	151
Techniques d'éducation spécialisée (351.03)	R	10	947	1 042	95
Techniques de recherche, enquête et sondage (384.01)	F	100	23	46	23
Techniques de travail social (388.01)	M	25	438	548	110
Techniques d'intervention en loisirs (391.01)	R	10	283	311	28
Techniques de la documentation (393.00)	R	10	274	301	27
Sous-total			**3 636**	**4 222**	**586**
4. Techniques administratives					
Techniques administratives (410.12)	R	20	5 543	6 652	1 109
Archives médicales (411.01)	M	25	38	48	10
Techniques de bureau (412.02)	R	0	1 573	1 573	
Administration et coopération (413.01)					
Tourisme (414.01)	F	100	78	156	78
Informatique (420.01)	M	25	2 355	2 944	609
Techniques de gestion hôtelière (430.01)					
Techniques de gestion des services alimentaires (430.02)					
Sous-total			**9 587**	**2 944**	**1 906**
5. Arts					
Musique populaire (512.02), élèves de 3e année	M	25	36	45	11
Théâtre professionnel, interprétation, techniques scéniques, production et conception (561.01, 02, 03, 04)	R	10	201	221	20
Danse-ballet (561.06)			12		
Esthétique de présentation (570.02)	M	25	166	208	42

PROGRESSION PROJETÉE DU RECRUTEMENT DE LA FORMATION TECHNIQUE, FORMATION INITIALE TEMPS PLEIN, SUR LA PÉRIODE DE 1992 À 1997 (FIN)

	Indice progr.	% Progr.	Nouv. Inscr. Août 1992	Nouv. Inscr. 1997	Aug.
Aménagement d'intérieur (570.03)	M	25	397	496	99
Photographie (570.04)	M	25	147	184	37
Graphisme (570.06)	M	25	366	457	91
Design industriel (570.07)	F	50	59	89	30
Mode: dessin de la mode, production, commercialisation, mode masculine et féminine (571.02, 03, 04, 05, 06)					
Techniques et métiers d'art (573.01)	M	25	173	216	43
Imprimerie: typographie, montage photolithographique, impression, traitement de l'image, gestion de l'imprimerie (581.02, 03, 04, 06, 08)	M	25	149	186	37
Art et technologie des médias (589.01)	F	50	198	297	99
Sous-total			**1 904**	**2 399**	**495**
TOTAL			**28 497**	**35 452**	**7 075**

Annexe II

Les régions administratives et les autorisations de programmes

Cette annexe regroupe de l'information sur les régions administratives qui s'ajoute à celle déjà présentée dans la section «3.1» du document. On y trouve un tableau récapitulatif sur la *Répartition du nombre des autorisations de programmes par famille de programmes et par région administrative, avec le nombre d'élèves par secteur de formation, par famille de programmes et par région.* Ensuite, trois points sont abordés: la répartition du nombre total des autorisations de programmes techniques selon les régions, la répartition des autorisations par famille de programmes, et la moyenne du nombre d'élèves par autorisation de programmes.

RÉPARTITION DU NOMBRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES PAR FAMILLE DE PROGRAMMES ET PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, AVEC LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTEUR DE FORMATION, PAR FAMILLE DE PROGRAMMES ET PAR RÉGION (AUTOMNE 1992)[1]

Nom de la région	Nb de cégeps et de sous-centres	Familles de programmes										Total Secteur professionnel		Total Secteur général	Grand total
		Tech. biologiques		Tech. physiques		Tech. humaines		Tech. administratives		Tech. des arts					
		Nb des aut.[2] de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb d'élèves	Nb d'élèves
01 Bas-Saint-Laurent	4	11	926	16	1 236	7	837	13	1 029	4	339	51	4 367	2 449	6 816
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	4 (1s.c.)	12	1 475	13	1 401	5	839	10	1 380	2	550	42	5 645	3 671	9 316
03 Québec	4	14	1 984	8	1 514	7	1 345	9	2 363	5	653	43	7 859	9 766	17 625
04 Mauricie–Bois-Francs	4	8	876	17	1 617	4	465	12	1 449	2	208	43	4 615	4 823	9 438
05 Estrie	2	6	796	5	531	5	758	6	995	1	125	23	3 205	3 312	6 517
06 Montréal-Centre	10	27	4 046	38	4 502	19	3 422	29	5 135	22	2 261	135	19 366	26 330	45 696
07 Outaouais	2	3	427	7	406	4	395	6	765	1	73	21	2 066	2 623	4 689
08 Abitibi-Témiscamingue	1 (2s.c.)	2	234	6	375	2	207	3	498	0	0	13	1 314	1 353	2 667
09 Côte-Nord	2	4	233	3	243	1	65	5	350	0	0	13	891	749	1 640
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 (2s.c.)	2	170	6	261	2	162	3	193	0	0	13	786	609	1 395
12 Chaudière-Appalaches	3	4	590	14	1 155	3	340	8	1 219	0	0	29	3 304	2 620	5 924
13 Laval	1	4	547	4	639	0	0	3	620	0	0	11	1 806	2 287	4 093
14 Lanaudière	1	2	186	2	184	1	147	3	322	0	0	8	839	1 139	1 978
15 Laurentides	2 (1s.c.)	3	351	5	460	4	726	6	1 070	2	136	20	2 743	3 547	6 290
16 Montérégie	7	15	1 644	15	2 452	1	165	22	3 088	3	247	56	7 596	10 943	18 539
	48[3] (6s.c.)	117	14 485	159	16 976	65	9 873	138	20 426	42	4 592	521	66 402	76 221	142 623

1. Les statistiques proviennent de Sigdec. L'information sur les autorisations de programmes est tirée de: DGEC, *Propositions de la DGEC relatives aux programmes sous le seuil de viabilité et aux programmes inactifs. (années scolaires 1989-90 à 1991-92)*. Mars 1992. Pagination multiple.

2. Nombre des autorisations de programmes.

3. Le collège régional Champlain compte trois campus qui sont comptabilisés individuellement dans le total des 48 établissements.

◆ La répartition du nombre total des autorisations de programmes techniques selon les régions administratives

Considérant l'ensemble des régions, la moyenne du nombre des autorisations de programmes est de 34.7. Six des régions ont un écart à la moyenne supérieur à celle-ci : Montréal-Centre, Montérégie, Bas-Saint-Laurent, Québec, Mauricie–Bois-Francs et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les neuf autres ont un écart inférieur à la moyenne générale.

Régions	Nombre des autorisations	Écart à la moyenne (34.7)
06 Montréal-Centre	135	+100.3
16 Montérégie	56	+ 21.3
01 Bas-Saint-Laurent	51	+ 16.3
03 Québec	43	+ 8.3
04 Mauricie–Bois-Francs	43	+ 8.3
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	42	+ 7.3
12 Chaudière-Appalaches	29	- 5.7
05 Estrie	23	- 11.7
07 Outaouais	21	- 13.7
15 Laurentides	20	- 14.7
08 Abitibi-Témiscamingue	13	- 21.7
09 Côte-Nord	13	- 21.7
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13	- 21.7
13 Laval	11	- 23.7
14 Lanaudière	8	- 26.7
Total	**521**	

◆ La répartition du nombre des autorisations par famille de programmes et par région

Familles de programmes / Régions administratives	Techniques biologiques		Techniques physiques		Techniques humaines		Techniques administratives		Techniques des arts		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
01 Bas-Saint-Laurent	11	9,4	16	10,1	7	10,8	13	9,4	4	9,5	**51**	**9,8**
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	12	10,3	13	8,2	5	7,7	10	7,3	2	4,8	**42**	**8,1**
03 Québec	14	12,0	8	5,0	7	10,8	9	6,5	5	11,9	**43**	**8,3**
04 Mauricie–Bois-Francs	8	6,8	17	10,7	4	6,2	12	8,7	2	4,8	**43**	**8,3**
05 Estrie	6	5,1	5	3,1	5	7,7	6	4,3	1	2,4	**23**	**4,4**
06 Montréal-Centre	27	23,1	38	23,9	19	29,2	29	21,0	22	52,3	**135**	**25,9**
07 Outaouais	3	2,6	7	4,4	4	6,2	6	4,3	1	2,4	**21**	**4,0**
08 Abitibi-Témiscamingue	2	1,7	6	3,8	2	3,1	3	2,2	0	0	**13**	**2,5**
09 Côte-Nord	4	3,4	3	1,9	1	1,5	5	3,6	0	0	**13**	**2,5**
10 Nord-du-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	1,7	6	3,8	2	3,1	3	2,2	0	0	**13**	**2,5**
12 Chaudière-Appalaches	4	3,4	14	8,8	3	4,5	8	5,8	0	0	**29**	**5,6**
13 Laval	4	3,4	4	2,5	0	0,0	3	2,2	0	0	**11**	**2,1**
14 Lanaudière	2	1,7	2	1,3	1	1,5	3	2,2	0	0	**8**	**1,5**
15 Laurentides	3	2,6	5	3,1	4	6,2	6	4,3	2	4,8	**20**	**3,8**
16 Montérégie	15	12,8	15	9,4	1	1,5	22	16,0	3	7,1	**56**	**10,7**
• Total	**117**	**100**	**159**	**100**	**65**	**100**	**138**	**100**	**42**	**100**	**521**	**100**

Ce tableau montre qu'il existe une relation entre le nombre total d'autorisations de programmes que détient une région et l'importance du nombre des autorisations dans chacune des familles de programmes. Ainsi, la région de *Montréal-Centre* est celle qui détient le plus d'autorisations de programmes, et elle arrive en tête dans toutes les familles de programmes. Les cinq autres régions qui possèdent le plus d'autorisations, soit celles de la *Montérégie*, du *Bas-Saint-Laurent*, de *Québec*, de la *Mauricie–Bois-Francs* et du *Saguenay–Lac-Saint-Jean*, occupent, dans l'ensemble, une position élevée par rapport au nombre d'autorisations détenues dans les diverses familles de programmes. Inversement, les régions qui sont le moins pourvues d'autorisations, soit celles de la *Côte-Nord*, de la *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, de l'*Abitibi-Témiscamingue*, de *Laval* et de *Lanaudière* détiennent également, dans l'ensemble, le moins grand nombre d'autorisations dans chacune des familles de programmes.

◆ La moyenne du nombre d'élèves par autorisation de programmes

Le tableau qui suit montre qu'il y a en moyenne 127.5 élèves par autorisation de programmes, tous programmes confondus. Cette moyenne varie cependant d'une région à l'autre. Sept d'entre elles en ont une qui est supérieure à la moyenne générale: *Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec, Estrie, Montréal-Centre, Laval, Laurentides* et *Montérégie.* Dans les huit autres régions, la moyenne obtenue est inférieure à la moyenne générale: *Bas-Saint-Laurent, Mauricie–Bois-Francs, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches* et *Lanaudière.* Ce partage se vérifie aussi en ce qui concerne les familles de programmes. Ainsi, les sept premières régions ont une moyenne du nombre d'élèves par famille de programmes qui, dans l'ensemble, est égale ou supérieure à la moyenne générale. Les huit dernières régions, quant à elles, ont tendance à avoir une moyenne par famille de programmes qui, sauf exception, est toujours plus basse que la moyenne générale.

Deux facteurs peuvent expliquer ce partage. Tout d'abord, les régions qui ont le plus d'élèves au secteur technique ont tendance à avoir une moyenne plus élevée, alors que celles qui ont moins d'élèves détiennent une moyenne plus basse. Cette relation ne vaut pas cependant pour tous les cas; le nombre d'autorisations de programmes joue également. Ainsi, la région de *Laval* qui n'arrive qu'au onzième rang quant au nombre d'élèves, réussit néanmoins à atteindre une moyenne élevée, car le nombre d'autorisations est faible (11). Inversement, la région du *Bas-Saint-Laurent* qui occupe le sixième rang en ce qui concerne l'ampleur de la population au secteur technique a une moyenne basse, car le nombre des autorisations de programmes est élevé (51). D'ailleurs, cette dernière région compte 55 % de moins d'élèves que celle de *Québec*, mais elle détient huit autorisations de plus.

MOYENNE DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR AUTORISATION DE PROGRAMMES, PAR FAMILLE DE PROGRAMMES ET PAR RÉGION (AUTOMNE 1992)

Régions	Familles de programmes					Total
	T. bio.	T. phy.	T. hum.	T. adm.	T. arts	
01 Bas-Saint-Laurent	84.2	77.2	119.6	79.2	84.7	85.6
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	122.9	107.7	167.8	138.0	275.0	134.4
03 Québec	141.7	189.2	192.1	262.6	130.6	182.8
04 Mauricie–Bois-Francs	109.5	95.1	116.2	120.7	104.0	107.3
05 Estrie	132.7	106.2	151.6	165.8	125.0	139.3
06 Montréal-Centre	149.9	118.5	180.1	177.1	102.8	143.5
07 Outaouais	142.3	58.0	98.7	127.5	73.0	98.4
08 Abitibi-Témiscamingue	117.0	62.5	103.5	166.0	0.0	101.1
09 Côte-Nord	58.2	81.0	65.0	70.0	0.0	68.5
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	85.0	43.5	81.0	64.3	0.0	60.5
12 Chaudière-Appalaches	147.5	82.5	113.3	152.4	0.0	113.9
13 Laval	136.7	159.7	0.0	206.7	0.0	164.2
14 Lanaudière	93.0	92.0	147.0	107.3	0.0	104.9
15 Laurentides	117.0	92.0	181.5	178.3	68.0	137.1
16 Montérégie	109.6	163.5	165.0	140.4	82.3	135.6
	123.8	**106.8**	**151.9**	**148.4**	**109.3**	**127.5**

Les moyennes sont calculées à partir d'information statistique de Sigdec.

Annexe III
L'admission au collégial

◆ L'admission au collégial par familles de programmes

TAUX D'ADMISSION PAR FAMILLES DE PROGRAMMES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (AUTOMNE 92)

Régions administratives \ Familles de programmes	Tech. biologiques			Tech. physiques			Tech. humaines			Techniques administratives			Techniques des arts			Total		
	D[1]	A[2]	Taux[3]	D	A	Taux	D	A	Taux	D	A	Taux	D	A	Taux	D	A	Taux
01 Bas-Saint-Laurent	508	349	69%	603	578	96%	949	272	29%	405	390	96%	122	109	89%	2 587	1 698	66%
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	859	449	52%	970	482	49%	1 262	322	25%	620	482	78%	692	255	37%	4 403	1 990	45%
03 Québec	764	447	59%	446	340	76%	1 390	315	23%	758	567	75%	320	163	51%	3 678	1 832	50%
04 Mauricie–Bois-Francs	503	317	63%	784	594	76%	766	222	29%	672	542	81%	132	81	61%	2 857	1 756	61%
05 Estrie	616	307	50%	332	185	56%	985	227	23%	392	288	73%	151	57	38%	2 476	1 064	43%
06 Montréal-Centre	2 811	1 087	39%	2 308	1 320	57%	4 368	1 098	25%	1 931	1 238	64%	1 609	637	40%	13 027	5 380	41%
07 Outaouais	188	123	65%	170	124	73%	460	153	33%	285	240	84%	34	24	71%	1 137	664	58%
08 Abitibi-Témiscamingue		--		--				--		--				--			--	
09 Côte-nord	150	99	66%	105	85	81%	29	26	90%	191	148	77%	0	0	0%	475	358	75%
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	88	61	69%	119	114	96%	94	52	55%	184	179	97%	0	0	0%	485	406	84%
12 Chaudière-Appalaches	128	108	84%	370	320	86%	160	96	60%	360	334	93%	0	0	0%	1 018	858	84%
13 Laval	459	182	40%	315	231	73%	0	0	0%	282	200	71%	0	0	0%	1 056	613	58%
14 Lanaudière	103	70	68%	91	66	72%	125	50	40%	174	140	80%	0	0	0%	493	326	66%
15 Laurentides	245	108	44%	291	197	68%	508	248	49%	413	326	79%	161	61	38%	1 618	940	58%
16 Montérégie	959	521	54%	1 418	867	61%	171	76	44%	1 253	907	72%	142	62	44%	3 943	2 433	62%
Total	8 381	4 228	50%	8 322	5 503	66%	11 267	3 157	28%	7 920	5 981	75%	3 363	1 449	43%	39 253	20 318	52%

Les statistiques portent sur les cégeps qui sont membres des organismes suivants: SRAM, SRAQ, CRISP et Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elles concernent le premier tour d'admission, ce qui donne le nombre réel de candidats et leurs aspirations premières.

1. Demandes d'admission

2. Offres d'admission

3. Taux d'admission

À l'automne 1992, **pour l'ensemble des régions administratives et pour l'ensemble des familles de programmes**, il y a eu 39 253 demandes d'admission et 20 318 offres d'admission, ce qui donne un taux de 52 %. Cela signifie qu'il y a un peu plus de la moitié des candidats qui ont été acceptés dans le programme et le collège de leur choix, dès le premier tour.

C'est dans les **techniques humaines** que le nombre de demandes est le plus élevé (11 267), mais où aussi le taux d'admission est le plus faible (28 %). Les **techniques biologiques** et les **techniques physiques** ont sensiblement le même nombre de demandes (respectivement 8381 et 8322), mais les secondes ont un taux d'admission beaucoup plus élevé (soit 66 %, contre 50 %). Les **techniques administratives** détiennent le taux d'admission le plus élevé, soit 75 %. Enfin, c'est dans les **techniques des arts** que le nombre de demandes est le moins élevé (3363); le taux d'admission se situe en deçà de la moyenne (43 %).

Sept régions administratives ont un taux d'admission toujours supérieur à la moyenne, quelle que soit la famille de programmes considérée: *Bas-Saint-Laurent (01), Mauricie–Bois-Francs (04), Outaouais (07), Côte-Nord (09), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11), Chaudière-Appalaches (12) et Lanaudière (14).* La région de *Montréal-Centre (06)* a, au contraire, un taux d'admission toujours inférieur à la moyenne. Ce constat renforce l'idée selon laquelle le taux d'admission est inversement proportionnel au nombre de demandes. Cette relation serait vraie, aussi, pour plusieurs régions administratives, lorsque l'on examine les familles de programmes.

C'est dans **la famille des techniques des arts** que les différences sont les plus élevées dans les taux d'admission, avec un écart-type de 30.0. Rien d'étonnant, puisque cinq régions administratives n'offrent aucun programme dans ce champ de connaissance. Si l'on ne prend pas en considération ces cinq régions, l'écart-type diminue jusqu'à 19.4. La région de Montréal-Centre (06) reçoit près de la moitié du total des demandes (47,8 %) et elle admet 44 % de l'ensemble des candidats du collégial. Si l'on ajoute aux personnes admises dans cette région celles qui le sont dans les régions du *Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)* et de *Québec (03)*, on obtient 72,8 % du total. Tout cela démontre une forte concentration des programmes de techniques des arts dans quelques régions.

C'est, au contraire, dans *la famille des techniques administratives* que les différences sont les plus faibles dans les taux d'admission, avec un écart-type de 10.6. Cela peut sans doute être expliqué du fait que toutes les régions offrent des programmes de cette famille, et qu'il s'agit, dans la plupart des cas, des mêmes programmes. Nonobstant la diffusion relativement uniforme de ces programmes, six régions administratives admettent 69,1 %

de l'ensemble des élèves de cette famille: *Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), Québec (03), Mauricie–Bois-Francs (04), Montréal-Centre (06) et Montérégie (16).*

L'écart-type dans le taux d'admission de **la famille des techniques biologiques** (15.1) et de **la famille des techniques physiques** (15.3) est sensiblement plus élevé qu'en techniques administratives (10.6). Cela correspond à une plus grande différence des taux d'admission d'une région à l'autre. Dans les **techniques biologiques**, sept régions totalisent 82,2 % de l'ensemble des admissions: *Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), Québec (03), Mauricie–Bois-Francs (04), Estrie (05), Montréal-Centre (06) et Montérégie (16).* Dans les **techniques physiques**, sept régions regroupent 82 % des personnes admises: *Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), Québec (03), Mauricie–Bois-Francs (04), Montréal-Centre (06), Chaudière-Appalaches (12) et Montérégie (16).*

Les différences dans les taux d'admission sont très élevées dans **la famille des techniques humaines**, puisque l'écart-type est de 22.9. On peut même affirmer, d'une certaine façon, que c'est dans cette famille où les différences sont les plus fortes, si l'on met de côté les régions qui n'offrent pas de programmes dans la famille des arts. Cinq régions totalisent 71,4 % des élèves admis: *Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), Québec (03), Montréal-Centre (06) et Laurentides (15).*

◆ L'admission au collégial par programme technique

Les notes qui suivent se rapportent au tableau des pages 105 à 112.

1. Les statistiques proviennent du SRAM et du SRAQ et elles portent sur les cégeps qui sont membres des organismes suivants:

· **SRAM**

Ahuntsic
André-Laurendeau
Bois-de-Boulogne
Drummondville
Édouard-Montpetit
Granby Haute-Yamaska
John Abbott
Joliette-De Lanaudière
Lionel-Groulx
Maisonneuve
Montmorency
Outaouais
Rosemont
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Saint-Laurent
Shawinigan
Sherbrooke
Sorel-Tracy
Trois-Rivières
Valleyfield
Victoriaville
Vieux Montréal

· **SRAQ**

Cégep François-Xavier-Garneau (FX)
Cégep de Lévis-Lauzon (LL)
Cégep de Limoilou, Campus de Québec (LI-Q)
Campus de Charlesbourg (LI-C)
Cégep de Sainte-Foy (SF)
Cégep Beauce-Appalaches (BA)
Cégep de la région de l'Amiante (RA)
Cégep de La Pocatière (LP)
Cégep de Rivière-du-Loup (RL)

· **CRISP**

Cégep de Baie-Comeau (BC)
Cégep de la Gaspésie et des Îles (GI)
Cégep de Matane (MA)
Cégep de Rimouski (RI)
Cégep de Sept-Îles (SI)
Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière (CSP)
Institut maritime du Québec (IMQ)

· **SERVICE RÉGIONAL DE L'ADMISSION DES CÉGEPS DU SAGUENAY–LAC-ST-JEAN**

Cégep d'Alma (AL)
Cégep de Chicoutimi (CH)
Cégep de Jonquière (JQ)
Cégep de Saint-Félicien (FE)
Centre québécois de formation aéronautique (CQFA)

* Programmes à site unique
2. D: Nombre de demandes
3. A: Nombre d'admissions
4. Taux: Taux d'admission

TAUX D'ADMISSION PAR PROGRAMME TECHNIQUE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (AUTOMNE 92)[1]

Région administrative	01 Bas-St-Laurent			02 Saguenay–Lac-St-Jean			03 Québec			04 Mauricie–Bois-Francs			05 Estrie			06 Montréal-Centre			07 Outaouais			08 Abitibi-Témiscamingue		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques biologiques																								
110.01 Tech. dentaires*																								
110.02 Tech. de denturologie*																								
111.01 Tech. d'hygiène dentaire				65	22	34	68	25	37	66	35	53				292	102	35	65	30	48			
112.01 Tech. d'acupuncture*																153	30	20						
120.01 Tech. de diététique	30	26	86	30	22	73	41	35	85	30	21	70				129	71	55						
140.00 Tech. médicales	80	44	55				42	30	71	30	27	90	38	24	63	116	76	65						
140.04 Tech. électrophysio. médicale*				29	19	66																		
141.00 Tech. d'inhalo et anest.				75	29	39	76	24	32				85	29	34	152	84	55						
142.01 Tech. de radiodiagnostic	78	30	38				43	23	53							129	53	41						
142.02 Tech. de médecine nucléaire*																167	55	33						
142.03 Tech. de radiothérapie							60	43	72							55	18	33						
144.00 Tech. de réadaptation				77	29	38	111	35	32				183	59	32									
144.03 Tech. d'orthèses et prothèses*																								
145.01 Tech. d'écologie appliquée	17	14	82										47	32	68									
145.02 Tech. d'inventaire en biologie*							21	18	86															
145.03 Tech. de santé animale	54	35	65										100	61	61									
145.04 Tech. d'aménagement cynégétique*																								
147.01 Tech. du milieu naturel*				239	109	46																		
152.03 Gestion d'entreprise agricole	6	6	100	20	16	80				33	26	79												
160.01 Tech. d'orthèses visuelles*																								
160.02 Tech. d'audioprothèse*																47	29	62						
171.01 Tech. de thanatologie*																167	25	15						
180.01 Tech. de soins infirmiers	211	162	77	277	173	62	176	131	74	344	208	60	163	102	63	1 324	482	36	123	93	76			
180.21 Soins infirmiers							19	18	95							80	62	77						
190.00 Techno. forestière (190.04)	32	32	100	47	30	64	107	65	61															
Sous-total	508	349	69	859	449	52	764	447	59	503	317	63	616	307	50	2 811	1 087	39	188	123	65			

TAUX D'ADMISSION PAR PROGRAMME TECHNIQUE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (AUTOMNE 92)[1] (SUITE)

Région administrative	09 Côté-Nord de-la-Madeline			11 Gaspésie-Îles-Appalaches			12 Chaudière-			13 Laval			14 Lanaudière			15 Laurentides			16 Montérégie			TOTAL		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques biologiques																								
110.01 Tech. dentaires*																			73	29	40	73	29	40
110.02 Tech. de denturologie*																			96	35	36	96	35	36
111.01 Tech. d'hygiène dentaire																			148	69	47	704	283	40
112.01 Tech. d'acupuncture*																						153	30	20
120.01 Tech. de diététique										64	50	78							34	30	88	358	255	71
140.00 Tech. médicales																24	19	79	60	52	87	390	272	70
140.04 Tech. électrophysio. médicale*																						29	19	66
141.00 Tech. d'inhalo et anest.																						388	166	43
142.01 Tech. de radiodiagnostic																						250	106	42
142.02 Tech. de médecine nucléaire*																						167	55	33
142.03 Tech. de radiothérapie																						115	61	53
144.00 Tech. de réadaptation										174	56	32										545	179	33
144.03 Tech. d'orthèses et prothèses*										83	28	34										83	28	34
145.01 Tech. d'écologie appliquée																						64	46	72
145.02 Tech. d'inventaire en biologie*																						21	18	86
145.03 Tech. de santé animale																106	36	34				260	132	51
145.04 Tech. d'aménagement cynégétique*	57	41	72																			57	41	72
147.01 Tech. du milieu naturel*																						239	109	46
152.03 Gestion d'entreprise agricole							15	13	87				20	15	75				16	11	69	110	87	79
160.01 Tech. d'orthèses visuelles*																			118	42	36	118	42	36
160.02 Tech. d'audioprothèse*																						47	29	62
171.01 Tech. de thanatologie*																						167	25	15
180.01 Tech. de soins infirmiers	75	42	56	67	42	63	113	95	84	138	48	35	83	55	66	115	53	46	414	253	61	3 623	1 939	53
180.21 Soins infirmiers																						99	80	81
190.00 Techno. forestière (190.04)	18	16	89	21	19	90																225	162	72
Sous-total	150	99	66	88	61	69	128	108	84	459	182	40	103	70	68	245	108	44	959	521	54	8 381	4 228	50

TAUX D'ADMISSION PAR PROGRAMME TECHNIQUE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (AUTOMNE 92)[1] (SUITE)

Région administrative	01 Bas-St-Laurent			02 Saguenay-Lac St-Jean			03 Québec			04 Mauricie-Bois-Francs			05 Estrie			06 Montréal-Centre			07 Outaouais			08 Abitibi-Témiscamingue		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques physiques																								
210.00 Tech. de chimie industrielle	20	20	100	56	45	80				27	18	67				78	48	61	12	10	83			
210.03 Tech. de chimie-biologie																51	37	72						
221.01 Techno. de l'architecture	74	74	100	56	39	70				112	82	73				284	179	63						
221.02 Techno. génie civil	67	67	100	64	40	63	101	75	74	99	74	75	103	48	47	278	147	53						
221.03 Mécanique du bâtiment	26	26	100	65	48	74	40	35	88	35	17	48				106	50	47						
221.04 Estimation foncière										50	37	74												
222.01 Aménagement du territoire	14	14	100	32	19	59										37	19	51						
230.00 Géomatique							48	35	73							112	76	68	41	23	56			
231.03 Transform. produits de la mer*																								
231.04 Exploitation ressources marines*																								
232.01 Tech. papetières*										8	6	75												
233.01 Tech. meuble et bois ouvré*										28	22	79												
235.01 Techno. du génie industriel	13	13	100													36	22	61						
241.00 Tech. de la mécanique	52	52	100	105	72	69	89	79	89	105	79	75	77	41	53	252	141	56	30	19	63			
241.05 Tech. d'analyse d'entretien	33	33	100													40	23	57						
241.11 Tech. transform. maté. composites*																								
241.12 Tech. transform. matières plastiques																57	40	70						
243.00 Électrotechnique	150	144	96	221	175	79	168	116	69	236	202	86	147	94	64	688	385	56	55	46	83			
244.01 Techno. physique	42	39	92													63	41	65						
247.01 Techno. de systèmes ordinés													5	2	40				32	26	81			
248.01 Tech. d'architecture navale*	15	13	87																					
248.02 Navigation*	39	33	85																					
248.03 Tech. génie méc. de marine*	58	50	86																					
251.01 Finition*																								
251.02 Fabrication*																								
260.01 Assainissement de l'eau*																120	70	58						
260.03 Assainissement et séc. indus.				38	25	66										26	13	50						
270.00 Techno. de la métallurgie*										84	57	68												
271.00 Techno. minérale																								
280.01 Construction aéronautique*																								
280.02 Pilotage d'aéronefs*				333	19	6																		
280.03 Entretien d'aéronefs*																80	29	36						
280.04 Avionique*																								
Sous-total	603	578	96	970	482	49	446	340	76	784	594	76	332	185	56	2 308	1 320	57	170	124	73			

TAUX D'ADMISSION PAR PROGRAMME TECHNIQUE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (AUTOMNE 92)[1] (SUITE)

Région administrative	09 Côté-Nord			11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeline			12 Chaudière-Appalaches			13 Laval			14 Lanaudière			15 Laurentides			16 Montérégie			TOTAL		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques physiques																								
210.00 Tech. de chimie industrielle							49	45	92										22	17	77	264	203	77
210.03 Tech. de chimie-biologie							14	12	86													65	49	75
221.01 Techno. de l'architecture							63	40	63	140	117	84										729	531	73
221.02 Techno. génie civil	24	21	88							77	51	66	44	36	82							857	559	65
221.03 Mécanique du bâtiment																			54	50	93	326	226	69
221.04 Estimation foncière																						50	37	74
222.01 Aménagement du territoire																						83	52	60
230.00 Géomatique																						201	134	67
231.03 Transform. produits de la mer*				5	5	100																5	5	100
231.04 Exploitation ressources marines*				27	25	93																27	25	93
232.01 Tech. papetières*																						8	6	75
233.01 Tech. meuble et bois ouvré*																						28	22	79
235.01 Techno. du génie industriel																						49	35	71
241.00 Tech. de la mécanique				24	24	100	61	56	91							65	42	65	132	103	78	992	708	71
241.05 Tech. d'analyse d'entretien				22	20	91	40	34	85													135	110	81
241.11 Tech. transform. maté. composites*																32	20	62				32	20	62
241.12 Tech. transform. matières plastiques							15	14	93													72	54	75
243.00 Électrotechnique	81	64	79	41	40	98	109	101	93	98	63	64	47	30	64	108	76	70	328	232	71	2 477	1 768	71
244.01 Techno. physique																						105	80	76
247.01 Techno. de systèmes ordinés																86	59	69				123	87	71
248.01 Tech. d'architecture navale*																						15	13	87
248.02 Navigation*																						39	33	85
248.03 Tech. génie méc. de marine*																						58	50	86
251.01 Finition*																			6	5	83	6	5	83
251.02 Fabrication*																			11	4	36	11	4	36
260.01 Assainissement de l'eau*																						120	70	58
260.03 Assainissement et séc. indus.																						64	38	59
270.00 Techno. de la métallurgie*																						84	57	68
271.00 Techno. minérale							19	18	95													19	18	95
280.01 Construction aéronautique*																			338	173	51	338	173	51
280.02 Pilotage d'aéronefs*																						333	19	6
280.03 Entretien d'aéronefs*																			330	174	53	410	203	49
280.04 Avionique*																			197	109	55	197	109	55
Sous-total	105	85	81	119	114	96	370	320	86	315	231	73	91	66	72	291	197	68	1 418	867	61	8 322	5 503	66

TAUX D'ADMISSION PAR PROGRAMME TECHNIQUE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (AUTOMNE 92)[1] (SUITE)

Région administrative	01 Bas-St-Laurent St-Jean			02 Saguenay-Lac			03 Québec Bois-Francs			04 Mauricie-			05 Estrie			06 Montréal-Centre			07 Outaouais Témiscamingue			08 Abitibi-		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques humaines																								
301.01 Tech. policières	543	74	14	775	83	11	497	84	17	514	100	19	438	53	12	1 793	378	21	374	90	24			
310.02 Tech. d'interv. délinquance							226	35	15							287	85	30						
310.03 Tech. juridiques							179	69	39							496	109	22						
322.03 Tech. éduc. en services de garde	37	33	89	100	56	56	114	35	31	52	41	79	121	53	44	320	109	34	51	38	74			
351.03 Tech. d'éduc. spécialisée	199	83	42	198	96	48	234	36	15				274	85	31	662	97	14						
384.01 Tech. recherche enquête et sondage	8	8	100													21	8	38						
388.01 Tech. de travail social	110	38	34	151	62	41	102	32	31	148	40	27	152	36	24	352	69	20						
391.01 Tech. d'intervention en loisir	52	36	69													292	154	53						
393.00 Tech. de la documentation				38	25	66	38	24	63	52	41	79				145	89	61	35	25	71			
Sous-total	949	272	29	1 262	322	25	1 390	315	23	766	222	29	985	227	23	4 368	1 098	25	460	153	33			

Région administrative	09 Côté-Nord			11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeline			12 Chaudière-Appalaches			13 Laval			14 Lanaudière			15 Laurentides			16 Montérégie			TOTAL		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques humaines																								
301.01 Tech. policières																						4 934	862	17
310.02 Tech. d'interv. délinquance																						513	120	23
310.03 Tech. juridiques																						675	178	26
322.03 Tech. éduc. en services de garde																109	81	74	171	76	44	1 075	522	49
351.03 Tech. d'éduc. spécialisée	29	26	90	46	27	59	114	72	63				125	50	40	286	108	38				2 167	680	31
384.01 Tech. recherche enquête et sondage																						29	16	55
388.01 Tech. de travail social				48	25	52	46	24	52							84	37	44				1 193	363	30
391.01 Tech. d'intervention en loisir																						344	190	55
393.00 Tech. de la documentation																29	22	76				337	226	67
Sous-total	29	26	90	94	52	55	160	96	60	0	0	0	125	50	40	508	248	49	171	76	44	11 267	3 157	28

TAUX D'ADMISSION PAR PROGRAMME TECHNIQUE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (AUTOMNE 92)[1] (SUITE)

Région administrative	01 Bas-St-Laurent			02 Saguenay–Lac-St-Jean			03 Québec			04 Mauricie–Bois-Francs			05 Estrie			06 Montréal-Centre			07 Outaouais			08 Abitibi-Témiscamingue		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques administratives																								
410.12 Tech. administratives	219	213	97	323	254	79	527	405	77	362	306	84	276	211	76	1 046	720	69	140	125	89			
411.01 Archives médicales																129	77	60						
412.02 Tech. de bureau	71	66	93	125	101	81	92	67	73	126	99	79	41	31	76	237	169	71	42	31	74			
414.00 Tourisme	18	17	94																					
420.01 Informatique	97	94	97	172	127	74	139	95	68	184	137	74	75	46	61	519	272	52	103	84	82			
Sous-total	405	390	96	620	482	78	758	567	75	672	542	81	392	288	73	1 931	1 238	64	285	240	84			

Région administrative	09 Côté-Nord			11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeline			12 Chaudière-Appalaches			13 Laval			14 Lanaudière			15 Laurentides			16 Montérégie			TOTAL		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques administratives																								
410.12 Tech. administratives	97	73	75	105	102	97	229	218	95	157	113	72	107	86	80	262	213	81	690	486	70	4 540	3 525	78
411.01 Archives médicales																						129	77	60
412.02 Tech. de bureau	71	65	91	59	57	97	71	63	89	58	42	72	29	23	79	48	37	77	214	170	79	1 284	1 021	79
414.00 Tourisme																			60	41	68	78	58	85
420.01 Informatique	23	10	43	20	20	100	60	53	88	67	45	67	38	31	82	103	76	74	289	210	73	1 889	1 300	69
Sous-total	191	148	77	184	179	97	360	334	93	282	200	71	174	140	80	413	326	79	1 253	907	72	7 920	5 981	75

TAUX D'ADMISSION PAR PROGRAMME TECHNIQUE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (AUTOMNE 92)[1] (SUITE)

Région administrative	01 Bas-St-Laurent			02 Saguenay–Lac-St-Jean			03 Québec			04 Mauricie–Bois-Francs			05 Estrie			06 Montréal-Centre			07 Outaouais			08 Abitibi-Témiscamingue		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques des arts																								
551.00 Musique professionnelle				57	48	84				50	25	50				56	2	4						
561.01 Interprétation																25	6	24						
561.02 Production																								
561.06 Danse-ballet																29	8	27						
570.02 Design de présentation	9	8	89				22	18	82							69	50	72						
570.03 Design d'intérieur	10	8	80				77	47	61	82	56	68				189	81	43	34	24	71			
570.04 Photographie	59	55	93													214	82	38						
570.06 Graphisme	44	38	86				150	46	31				151	57	38	506	117	23						
570.07 Design industriel							30	18	60							65	39	60						
573.01 Tech. de métiers d'art							41	34	83							105	65	62						
581.02 Tech. de la typographie*																72	47	65						
581.03 Tech. montage photolitho.*																108	48	44						
581.04 Tech. de l'impression*																89	40	45						
581.06 Tech. de traitement de l'image*																39	20	51						
581.08 Tech. gestion de l'imprimerie*																43	32	74						
589.01 Art et technologie des médias*				635	207	33																		
Sous-total	122	109	89	692	255	37	320	163	51	132	81	61	151	57	38	1 609	637	40	34	24	71			
TOTAL	2 587	1 698	66	4 403	1 190	45	3 678	1 832	50	2 857	1 756	61	2 476	1 064	43	13 027	5 380	41	1 137	664	58			

TAUX D'ADMISSION PAR PROGRAMME TECHNIQUE, SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (AUTOMNE 92)[1] (FIN)

Région administrative	09 Côté-Nord			11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeline			12 Chaudière-Appalaches			13 Laval			14 Lanaudière			15 Laurentides			16 Montérégie			TOTAL		
Programmes	D[2]	A[3]	Taux[4] %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %	D	A	Taux %
Techniques des arts																								
551.00 Musique professionnelle																						163	75	46
561.01 Interprétation																96	27	28	60	14	24	181	47	26
561.02 Production																65	34	52	24	9	37	89	43	48
561.06 Danse-ballet																						29	8	27
570.02 Design de présentation																						100	76	76
570.03 Design d'intérieur																			58	39	67	450	255	57
570.04 Photographie																						273	137	50
570.06 Graphisme																						851	258	30
570.07 Design industriel																						95	57	60
573.01 Tech. de métiers d'art																						146	99	68
581.02 Tech. de la typographie*																						72	47	65
581.03 Tech. montage photolitho.*																						108	48	44
581.04 Tech. de l'impression*																						89	40	45
581.06 Tech. de traitement de l'image*																						39	20	51
581.08 Tech. gestion de l'imprimerie*																						43	32	74
589.01 Art et technologie des médias*																						635	207	33
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161	61	38	142	62	44	3 363	1 449	43
TOTAL	475	358	75	485	406	84	1 018	858	84	1 056	613	58	493	326	66	1 618	940	58	3 943	2433	62	39 253	20 318	52

Des données issues du dernier tableau ont déjà été incluses à la section «2.3» du présent document (taux d'accessibilité des programmes techniques). De l'information sera ajoutée ici sur le taux d'admission par région administrative, de même que sur le taux d'admission des programmes à site unique et des programmes contingentés.

Le taux d'admission selon les régions administratives[1]

Famille des techniques biologiques

- Dans la région du *Bas-Saint-Laurent (01)*, pour six des huit programmes offerts, le taux d'admission dépasse le taux d'admission global de l'ensemble des régions. Plus particulièrement en *Techniques de soins infirmiers (180.01)*, le taux d'admission de la région dépasse de 24 % le taux national. Cette région est donc beaucoup moins sélective dans les techniques biologiques, comparativement à l'ensemble du collégial.

- La région de *Québec (03)*, pour sa part, suit dans l'ensemble les tendances nationales au regard du taux d'admission. Toutefois, dans plusieurs cas, les taux de la région dépassent largement ceux de l'ensemble. Ainsi, des programmes ayant un taux supérieur à 61 % [(120.01), (140.00), (180.21) et (190.00)] ont un taux encore plus élevé dans cette région, et d'autres qui ont un taux inférieur à 60 % [(111.01), (141.00) et (144.00)] ont un taux encore plus bas. On remarque le même phénomène dans les régions de *Laval (13)* et de *Lanaudière (15)*. La région de la *Montérégie (16)* suit aussi cette tendance, à une exception près (180.01).

- La région de la *Mauricie–Bois-Francs (04)* a un taux d'admission toujours égal ou supérieur au taux national. Pour leur part, les régions de l'*Outaouais (07)*, de la *Côte-Nord (09)*, de la *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)* et *Chaudière-Appalaches (12)* ont un taux d'admission toujours supérieur au taux national dans les programmes offerts. Notons que la région de *Chaudière-Appalaches (12)* a le taux d'admission le plus élevé en Techniques de soins infirmiers (180.01), soit 84 %, ce qui dépasse de 31 % le taux national.

- L'*Estrie (05)* a un taux d'admission inférieur au taux national dans quatre de ses programmes, alors que pour les deux autres programmes [(145.03) et (180.01)], il est supérieur.

1. Nous ne retiendrons, ici, et pour chacune des familles de programmes, que les régions administratives qui se démarquent le plus.

- Mis à part les programmes à site unique, sept des huit programmes offerts dans la région de *Montréal-Centre (06)* ont un taux d'admission inférieur au taux national.

Famille des techniques physiques

- Les régions du *Bas-Saint-Laurent (01)*, de *Québec (03)*, de la *Côte-Nord (09)*, de la *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)*, de *Chaudière-Appalaches (12)*, de *Laval (13)*, de *Lanaudière (14)*, des *Laurentides (15)* et de la *Montérégie (16)* ont un taux d'admission toujours supérieur à 61 %, peu importe le programme considéré. Le taux d'admission de cinq de ces régions est même toujours supérieur ou au moins égal au taux national: *Bas-Saint-Laurent (01), Côte-Nord (09), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11), Laval (13)*, et *Montérégie (16)*. Deux régions se démarquent encore davantage: celle du *Bas-Saint-Laurent (01)* où huit des treize programmes ont un taux de 100 % (le taux le plus bas étant de 85 %) et celle de la *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)* qui a aussi des taux très élevés, se situant entre 91 % et 100 %.

- Le taux d'admission des cinq programmes offerts dans l'*Estrie (05)* est toujours inférieur au taux national. Le taux le plus élevé dans cette région concerne le programme d'Électrotechnique (243.00); il est de 64 %.

- Mis à part les programmes contingentés, six des quatorze autres programmes de la région de *Montréal-Centre (06)* ont un taux d'admission inférieur à 60 %. Le nombre élevé de demandes dans la majorité de ces programmes peut expliquer la forte sélection.

Famille des techniques humaines

- Dans les régions du *Bas-Saint-Laurent (01)*, et du *Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)*, le taux d'admission est toujours supérieur ou égal à la moyenne nationale, sauf pour le programme de Techniques policières (310.01). La région 01 a même le plus haut taux dans trois programmes: Techniques d'éducation en services de garde (322.03) (89 %), Techniques de recherche, enquête et sondage (384.01) (100 %) et Techniques d'intervention en loisir (391.01) (69 %). Les régions de l'*Outaouais (07)*, de la *Côte-Nord (09)*, de la *Gaspésie–Îles-de-la Madeleine (11)*, de *Chaudière-Appalaches (12)*, de *Lanaudière (14)* et des *Laurentides (15)* ont toujours un taux supérieur au taux national.

- Au contraire, dans les régions de *Québec (03)* et de l'*Estrie (04)*, le taux d'admission est toujours inférieur ou égal à la moyenne nationale. Dans la région de *Montréal-Centre (06)*, le taux est là aussi inférieur à la moyenne, sauf pour deux programmes: Techniques policières (310.01) (21 %) et Techniques d'intervention en délinquance (310.02) (30 %).

- Pour sa part, la région de la *Montérégie (16)* n'offre qu'un seul programme – Techniques d'éducation en services de garde (322.03) – et le taux d'admission de celui-ci (44 %) est situé sous la moyenne nationale (49 %).

Famille des techniques administratives

- Dans les régions du *Bas-Saint-Laurent (01)*, du *Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)*, de la *Mauricie–Bois-Francs*, de la *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)*, de *Chaudière-Appalaches (12)*, et de *Lanaudière (14)*, le taux d'admission est toujours supérieur ou égal à la moyenne nationale. Plus particulièrement, les taux des régions du *Bas-Saint-Laurent (01)* et de la *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)* sont supérieurs à 93 %.

- Au contraire, dans les régions de *Québec (03)*, de l'*Estrie (05)*, de *Montréal-Centre (06)*, et de *Laval (13)* le taux d'admission est toujours inférieur ou égal à la moyenne nationale.

Famille des techniques des arts

- Dans les régions du *Bas-Saint-Laurent (01)*, du *Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)*, de *Québec (03)*, de la *Mauricie–Bois-Francs (04)*, de l'*Estrie (05)*, de l'*Outaouais (07)*, et des *Laurentides (15)* le taux d'admission est supérieur ou égal à la moyenne nationale. Plus particulièrement, les taux des régions du *Bas-Saint-Laurent (01)* et des *Laurentides (15)* sont les plus élevés, pour les programmes concernés.

- Au contraire, dans la région de *Montréal-Centre (06)* le taux d'admission est inférieur ou égal à la moyenne nationale pour tous les programmes offerts.

Le taux d'admission des programmes à site unique[2]

Le tableau suivant indique que le taux d'admission des programmes à site unique est inférieur à celui des autres programmes.

Famille de programmes	Programmes à site unique Nb.	Taux d'admission	Autres programmes Taux d'admission
Tech. biologiques	12	37 %	53 %
Tech. physiques	17	48 %	71 %
Tech. humaines	--	--	--
Tech. administratives	1	60 %	76 %
Tech. des arts	7	40 %	45 %
Total	**37**	**42,8 %**	**52,8 %**

Cette différence dans les taux d'admission provient, pour une bonne part, de l'effet de quelques programmes qui reçoivent un grand nombre de demandes mais qui ont un petit taux d'admission. Si l'on ne tient pas compte de ces programmes, l'écart s'amoindrit entre les taux d'admission des programmes à site unique et ceux des autres programmes. Ainsi, dans les **techniques biologiques**, si l'on retranche les demandes et les offres d'admission des quatre programmes de *Techniques d'acupuncture (112.01)*, de *Techniques de médecine nucléaire (142.02)*, de *Techniques d'orthèses visuelles (160.01)*, et de *Techniques de thanatologie (171.01)*, le taux d'admission des programmes à site unique atteint 48 %, au lieu de 37 %, ce qui est près du taux d'admission des autres programmes (53 %). En ce qui concerne les **techniques physiques**, ne pas tenir compte des demandes et des admissions dans les quatre programmes de *Techniques d'aéronautique* fait grimper le taux d'admission des programmes à site unique jusqu'à 67 %, ce qui se rapproche, encore là, du taux des autres programmes (71 %). Finalement, dans les **techniques des arts**, en mettant de côté les demandes et les admissions du programme d'*Art et technologie des médias*, le taux d'admission dans les programmes à site unique passe de 40 % à 51 %, et il dépasse même alors celui des autres programmes (45 %).

2. Par programme à site unique, entendons ici les programmes qui ne sont offerts que dans un seul collège public.

Le taux d'admission des programmes contingentés

L'effet sur le taux d'admission des programmes ayant un grand nombre de demandes se vérifie aussi dans le cas des programmes contingentés. Ainsi, dans les **techniques biologiques**, le taux d'admission dans les programmes contingentés (52 %) est légèrement supérieur à celui des autres programmes (48 %). Cet écart peut être expliqué par le nombre de demandes se rapportant au programme de *Techniques de soins infirmiers (3623)*, car si l'on n'en tient pas compte, le taux d'admission n'atteint que 47 %, ce qui est presque identique au taux relatif aux autres programmes. Dans les **techniques humaines**, le taux d'admission dans les programmes contingentés est inférieur (24 %) à celui des autres programmes (40 %). Toutefois, lorsqu'on ne tient pas compte du programme de *Techniques policières*, le taux d'admission dans les programmes contingentés monte à 33 %.

Annexe IV
La mobilité des élèves

L'information qui suit sur la mobilité des élèves s'ajoute à celle présentée à la section 3.1 («Attraction régionale auprès des nouveaux inscrits du collégial au secteur technique»). Elle présente des données sur le passage du secondaire au collégial, sur la provenance des élèves du collégial, et sur quelques éléments de synthèse touchant la mobilité.

◆ Passage du secondaire au collégial dans la même région administrative ou dans une autre

Pour huit régions administratives, la proportion des élèves qui s'inscrivent au secteur technique, dans un collège public et, dans la même région que celle où ils ont complété leur cinquième secondaire, est très stable d'une année à l'autre : Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), Québec (03), Mauricie–Bois-Francs (04), Estrie (05), Montréal-Centre (06), Outaouais (07), Chaudière-Appalaches (12) et Montérégie (16).

Pour les sept autres régions administratives, cette proportion varie :

- Dans la région du *Bas-Saint-Laurent (01)*, le pourcentage des nouveaux inscrits qui proviennent de la même région administrative a rejoint, à l'automne 1992, le même pourcentage qu'à l'automne 1987. Cependant, entre temps, il descend de 1,7 % (1988), monte de 2,9 % (1989), monte encore de 1,8 % (1990), redescend de 6,8 % (1991), puis remonte de 5 % (1992).

- Dans la région de l'*Abitibi-Témiscamingue (08)*, la fluctuation est négative ou positive d'une année à l'autre. Ainsi, la proportion des nouveaux inscrits en provenance de la même région monte de 3,9 % entre 1987 et 1989, descend de 4,4 % entre 1989 et 1990, remonte de 7,8 % entre 1990-1991, pour finalement décroître de 12,2 % entre 1991 et 1992.

- Dans la région de la *Côte-Nord (09)*, la proportion de nouveaux inscrits en provenance de la même région a tendance à croître, passant de 51,6 % en 1987, à 56 % en 1992.

- De 1987 à 1989, la région de la *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)* retient 16,3 % de plus de nouveaux inscrits ayant terminé le secondaire dans la même région. Mais, entre 1989 et 1992, elle en perd 9,8 %.

- Dans la région de *Laval (13)*, la proportion des nouveaux inscrits au collégial qui a suivi la cinquième secondaire dans la même région est à la baisse. De 1987 à 1989, elle chute de 12 %, puis jusqu'en 1992, de 16,4 %.

- Dans la région de *Lanaudière (14)*, cette proportion est aussi à la baisse. De 1987 à 1992, elle chute de 12,5 %.

- Dans la région des *Laurentides (15)*, cette proportion fluctue. Elle s'accroît de 2,5 % entre 1987 et 1989, baisse de 3,9 % entre 1989 et 1991, pour remonter de 5,8 % en 1992.

PASSAGE DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL DANS LA MÊME RÉGION ADMINISTRATIVE OU DANS UNE AUTRE (NOUVEAUX INSCRITS)

Inscriptions au collégial public, secteur technique Région adm. au secondaire	Automne	Dans la même région administrative		Dans une autre région administrative		Total	
		N	%	N	%	N	%
01 Bas-Saint-Laurent	92	534	87,3	78	12,7	612	100
	91	510	83,3	66	16,7	576	
	90	477	90,1	52	9,9	529	
	89	482	88,3	64	11,7	546	
	88	473	85,4	81	14,6	554	
	87	486	87,1	72	12,9	558	
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	92	852	92,5	69	7,5	921	100
	91	831	92,2	70	7,8	901	
	90	730	91,6	67	8,4	797	
	89	696	91,2	67	8,8	763	
	88	701	89,5	82	10,5	783	
	87	752	90,3	81	9,7	833	
03 Québec	92	1 002	84,5	184	15,5	1 186	100
	91	955	85,0	168	15,0	1 123	
	90	885	83,0	175	17,0	1 060	
	89	845	85,3	146	14,7	991	
	88	850	83,1	173	16,9	1 023	
	87	944	86,4	149	13,6	1 093	
04 Mauricie–Bois-Francs	92	833	80,6	200	19,4	1 033	100
	91	761	80,7	182	19,3	943	
	90	749	79,4	194	20,6	943	
	89	707	80,1	176	19,9	883	
	88	801	79,3	209	20,7	1 010	
	87	796	78,9	213	21,1	1 009	
05 Estrie	92	497	79,5	128	20,5	625	100
	91	512	83,5	101	16,5	613	
	90	474	82,6	100	17,4	574	
	89	420	84,2	79	15,8	499	
	88	479	82,9	99	17,1	578	
	87	427	83,7	83	16,3	510	
06 Montréal-Centre	92	1 795	89,4	212	10,6	2 007	100
	91	1 821	90,0	208	10,0	2 079	
	90	1 763	87,9	242	12,1	2 005	
	89	1 808	90,4	193	9,6	2 001	
	88	1 987	89,2	241	10,8	2 228	
	87	2 106	88,8	266	11,2	2 372	
07 Outaouais	92	375	91,0	37	9,0	412	100
	91	377	91,5	35	8,5	412	
	90	383	91,8	34	8,2	417	
	89	303	91,0	30	9,0	333	
	88	346	91,3	33	8,7	379	
	87	390	91,8	35	8,2	425	

PASSAGE DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL DANS LA MÊME RÉGION ADMINISTRATIVE OU DANS UNE AUTRE (NOUVEAUX INSCRITS) (SUITE)

Inscriptions au collégial public, secteur technique Région adm. au secondaire	Automne	Dans la même région administrative		Dans une autre région administrative		Total	
		N	%	N	%	N	%
08 Abitibi-Témiscamingue	92	231	73,8	82	26,2	313	100
	91	228	86,0	37	14,0	265	
	90	219	78,8	59	21,2	278	
	89	247	83,2	50	16,8	297	
	88	225	80,6	54	19,4	279	
	87	264	79,3	69	20,7	333	
09 Côte-Nord	92	139	56,0	109	44,0	248	100
	91	142	53,4	124	46,6	266	
	90	134	54,9	110	45,1	244	
	89	129	52,9	115	47,1	244	
	88	143	52,6	129	47,4	272	
	87	115	51,6	108	48,4	223	
10 Nord du Québec	92	0	0	49	100	49	100
	91	0	0	47		47	
	90	0	0	57		57	
	89	0	0	46		46	
	88	0	0	44		44	
	87	0	0	46		46	
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92	186	53,7	160	46,3	346	100
	91	159	52,3	145	47,7	304	
	90	185	59,5	126	40,5	311	
	89	186	63,5	107	36,5	293	
	88	171	52,5	155	47,5	326	
	87	150	47,2	168	52,8	318	
12 Chaudière-Appalaches	92	600	58,2	431	41,8	1 031	100
	91	521	57,1	391	42,9	912	
	90	562	61,7	349	38,3	911	
	89	489	60,7	316	39,3	805	
	88	490	60,1	325	39,9	815	
	87	508	60,1	337	39,9	845	
13 Laval	92	169	31,4	370	68,6	539	100
	91	175	33,1	353	66,9	528	
	90	164	32,3	343	67,7	507	
	89	160	33,2	322	66,8	482	
	88	174	35,7	313	64,3	487	
	87	299	47,8	327	52,2	626	
14 Lanaudière	92	165	30,3	379	69,7	544	100
	91	186	35,0	345	65,0	531	
	90	176	35,8	316	64,2	492	
	89	177	37,2	299	62,8	476	
	88	186	34,2	358	65,8	544	
	87	239	42,8	319	57,2	558	

PASSAGE DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL DANS LA MÊME RÉGION ADMINISTRATIVE OU DANS UNE AUTRE (NOUVEAUX INSCRITS) (FIN)

Inscriptions au collégial public, secteur technique Région adm. au secondaire	Automne	Dans la même région administrative		Dans une autre région administrative		Total	
		N	%	N	%	N	%
15 Laurentides	92	385	66,6	193	33,4	578	100
	91	335	60,8	216	39,2	551	
	90	342	62,2	208	37,8	550	
	89	358	64,7	175	35,3	533	
	88	389	64,3	216	35,7	605	
	87	366	62,2	222	37,8	588	
16 Montérégie	92	1352	56,1	1 058	43,9	2 410	100
	91	1299	58,9	905	41,1	2 204	
	90	1328	57,2	993	42,8	2 321	
	89	1196	57,1	897	42,9	2 093	
	88	1136	54,9	932	45,1	2 068	
	87	1259	57,9	913	42,1	2 172	
Total	**92**	9115	70,9	3 739	29,1	12 854	100
	91	8862	72,3	3 393	27,7	12 255	
	90	8571	71,0	3 425	29,0	11 996	
	89	8203	72,7	3 082	27,3	11 285	
	88	8551	71,3	3 444	28,7	11 995	
	87	9101	72,8	3 408	27,2	12 509	

Statistiques provenant de Sigdec.

◆ Provenance des élèves du collégial selon les régions administratives

Pour huit régions administratives, la proportion d'élèves qui proviennent de la même région par rapport aux élèves qui proviennent d'une autre région est plutôt stable d'une année à l'autre, depuis 1987: *Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), Mauricie–Bois-Francs (04), Estrie (05), Abitibi-Témiscamingue (08), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11), Chaudière-Appalaches (12)* et *Lanaudière (14).* Lorsque l'on considère le nombre des élèves de l'extérieur, l'effectif croît cependant, dans trois d'entre elles: *Bas-Saint-Laurent (01)* (11,7 %), *Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)* (20,6 %) et *Estrie (05)* (5,2 %). Dans quatre autres régions, l'effectif de ce groupe d'élèves décroît: *Mauricie–Bois-Francs (04)* (4,7 %), *Abitibi-Témiscamingue (08)* (12,5 %), *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)* (28,6 %) et *Lanaudière (14)* (50 %). Pour les trois dernières régions, il s'agit cependant de petits nombres. Pour la région de *Chaudière-Appalaches (12)*, le nombre de ces élèves est le même en 1992 qu'en 1987.

Pour cinq autres régions, le pourcentage d'élèves venant de l'extérieur, et plus particulièrement d'une région avoisinante, tend à croître: *Québec (03), Montréal-Centre (06), Outaouais (07), Laval (13)* et *Laurentides (15).* En outre, dans chacune de ces régions, le

nombre des élèves venant de l'extérieur augmente de 1987 à 1992, mais dans une proportion très variable de l'une à l'autre: *Québec (03)* (46,9 %), *Montréal-Centre (06)* (3,6 %), *Outaouais (07)* (142,3 %), *Laval (13)* (4,5 %) et *Laurentides (15)* (32,4 %). Cette croissance n'est pas toujours accompagnée d'une augmentation du nombre d'élèves issus de la même région; en effet, dans trois régions, l'effectif de ces élèves diminue de 1987 à 1992: *Montréal-Centre (06)* (-14,8 %), *Outaouais (07)* (-3,8 %) et *Laval (13)* (-43,5 %)[3].

Pour la région de la *Montérégie (16)*, au contraire, le pourcentage d'élèves venant d'une région avoisinante baisse, et celui des élèves issus de la même région monte. Cela se traduit par une baisse de 10,6 % du nombre d'élèves provenant de l'extérieur de la région, et par une augmentation de 7,4 % du nombre de ceux et celles issus de la même région.

Enfin, seule la région de la *Côte-Nord (09)* a des pourcentages qui fluctuent à la hausse ou à la baisse d'une année à l'autre; cela s'explique par une variation dans le nombre d'élèves qui proviennent d'une région éloignée de celle-ci.

Le classement des régions selon le nombre des élèves du collégial qui proviennent d'une autre région vient compléter le taux d'attraction des diverses régions, déjà présenté à la page 56 du document de réflexion.

Régions	**Nombre d'élèves qui proviennent d'une autre région**
Montréal-Centre	Entre 1 400 et 1 500
Québec Montérégie Bas-Saint-Laurent Laurentides Saguenay–Lac-Saint-Jean	Entre 180 et 430
Estrie Laval Mauricie–Bois-Francs Chaudière-Appalaches	Entre 90 et 170
Outaouais Abitibi-Témiscamingue Côte-Nord Lanaudière Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Entre 2 et 60

3. L'effectif total de la région de *Laval (13)* est passé de 455 en 1987 à 281 l'année suivante. Par après, le nombre des élèves augmente légèrement.

PROVENANCE DES ÉLÈVES DU COLLÉGIAL SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Provenance des élèves (secteur tech. public)	Automne	Dans la même région administrative		Dans une autre région administrative						TOTAL	
				Région avoisinante[1]		Région plus éloignée		Sous-total			
Région administrative		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
01 Bas-Saint-Laurent	92	534	60,8	218	24,8	126	14,4	344	39,2	878	100
	91	510	64,4	188	23,7	96	11,9	284	35,6	794	
	90	477	63,3	184	24,4	93	12,3	277	36,7	754	
	89	482	64,4	183	24,5	83	11,1	266	35,6	748	
	88	473	60,2	201	25,6	112	14,2	313	39,8	786	
	87	486	61,2	211	26,6	97	12,2	308	38,8	794	
02 Saguenay–Lac-St-Jean	92	852	79,3	91	8,5	131	12,2	222	20,7	1 074	100
	91	831	80,5	84	8,2	117	11,3	201	19,5	1 032	
	90	730	77,2	92	9,8	123	13,0	215	22,8	945	
	89	696	81,0	62	7,2	101	11,8	163	19,0	859	
	88	701	75,1	69	7,4	164	17,5	233	24,9	934	
	87	752	80,3	87	9,3	97	10,4	184	19,7	936	
03 Québec	92	1 002	69,9	284	19,8	148	10,3	432	30,1	1 434	100
	91	955	70,8	248	18,4	146	10,8	394	29,2	1 349	
	90	885	74,6	198	16,7	104	8,7	302	25,4	1 187	
	89	845	74,6	180	15,9	108	9,5	288	25,4	1 133	
	88	850	72,7	185	15,8	134	11,5	319	27,3	1 169	
	87	944	76,3	171	13,8	123	9,9	294	23,7	1 238	
04 Mauricie–Bois-Francs	92	833	87,3	88	9,2	33	3,5	121	12,7	954	100
	91	761	89,0	74	8,7	20	2,3	94	11,0	855	
	90	749	87,4	73	8,5	35	4,1	108	12,6	857	
	89	707	88,0	61	7,6	35	4,4	96	12,0	803	
	88	801	86,5	87	9,4	38	4,1	125	13,5	924	
	87	796	86,2	75	8,1	52	5,7	127	13,8	923	
05 Estrie	92	497	75,3	139	21,1	24	3,6	163	24,7	660	100
	91	512	76,1	126	18,7	35	5,2	161	23,9	673	
	90	474	73,8	137	21,4	31	4,8	168	26,2	642	
	89	420	74,7	113	20,1	29	5,2	142	25,3	562	
	88	479	76,6	113	18,1	33	5,3	146	23,4	625	
	87	427	73,4	119	20,4	36	6,2	155	26,6	582	

PROVENANCE DES ÉLÈVES DU COLLÉGIAL SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (SUITE)

Provenance des élèves (secteur tech. public)	Automne	Dans la même région administrative		Dans une autre région administrative						TOTAL	
				Région avoisinante[1]		Région plus éloignée		Sous-total			
Région administrative		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
06 Montréal-Centre	92	1 795	54,2	1 387	41,9	130	3,9	1 517	45,8	3 312	100
	91	1 871	56,6	1 282	38,8	151	4,6	1 433	43,4	3 304	
	90	1 763	54,1	1 366	41,9	131	4,0	1 497	45,9	3 260	
	89	1 808	56,2	1 261	39,2	150	4,6	1 411	43,8	3 219	
	88	1 987	57,2	1 307	37,7	178	5,1	1 485	42,8	3 472	
	87	2 106	59,0	1 280	35,9	184	5,1	1 464	41,0	3 570	
07 Outaouais	92	375	85,6	27	6,2	36	8,2	63	14,4	438	100
	91	377	89,3	24	5,7	21	5,0	45	10,7	422	
	90	383	91,8	16	3,8	18	4,3	34	8,1	417	
	89	303	91,8	13	3,9	14	4,2	27	8,1	330	
	88	346	93,5	11	3,0	13	3,5	24	6,5	370	
	87	390	93,7	9	2,2	17	4,1	26	6,3	416	
08 Abitibi-Témiscamingue	92	231	91,7	16	6,3	5	2,0	21	8,3	252	100
	91	228	90,5	19	7,5	5	2,0	24	9,5	252	
	90	219	92,8	15	6,4	2	0,8	17	7,2	236	
	89	247	92,9	16	6,0	3	1,1	19	7,1	266	
	88	225	92,2	14	5,7	5	2,1	19	7,8	244	
	87	264	91,7	21	7,3	3	1,0	24	8,3	288	
09 Côte-Nord	92	139	84,2	1	0,6	25	15,2	26	15,8	165	100
	91	142	95,9	2	1,4	4	2,7	6	4,1	148	
	90	134	89,3	3	2,0	13	8,7	16	10,7	150	
	89	129	92,1	2	1,4	9	6,5	11	7,9	140	
	88	143	87,2	5	3,0	16	9,8	21	12,8	164	
	87	115	92,0	5	4,0	5	4,0	10	8,0	125	
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92	186	97,4	3	1,6	2	1,0	5	2,6	191	100
	91	159	98,8	1	0,6	1	0,6	2	1,2	161	
	90	185	97,7	1	0,2	4	2,1	5	2,3	190	
	89	186	96,8	3	1,6	3	1,6	6	3,2	192	
	88	171	95,5	6	3,4	2	1,1	8	4,5	179	
	87	150	95,5	2	1,3	5	3,2	7	4,5	157	

PROVENANCE DES ÉLÈVES DU COLLÉGIAL SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (SUITE)

Provenance des élèves (secteur tech. public)	Automne	Dans la même région administrative		Dans une autre région administrative						TOTAL	
				Région avoisinante[1]		Région plus éloignée		Sous-total			
Région administrative		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
12 Chaudière-Appalaches	92	600	85,3	76	10,8	27	3,9	103	14,7	703	100
	91	521	83,0	76	12,1	31	4,9	107	17,0	628	
	90	562	81,6	79	11,5	48	6,9	127	18,4	689	
	89	489	85,0	63	11,0	23	4,0	86	15,0	575	
	88	490	83,2	63	10,7	36	6,1	99	16,8	589	
	87	508	83,1	73	11,9	30	5,0	103	16,9	611	
13 Laval	92	169	53,1	134	42,2	15	4,7	149	46,9	318	100
	91	175	57,6	120	39,5	9	2,9	129	42,4	304	
	90	164	59,0	100	36,0	14	5,0	114	41,0	278	
	89	160	62,3	84	32,7	13	5,0	97	37,7	257	
	88	174	61,9	97	34,5	10	3,6	107	38,1	281	
	87	299	65,7	135	29,7	21	4,6	156	34,3	455	
14 Lanaudière	92	165	94,8	6	3,5	3	1,7	9	5,2	174	100
	91	186	93,9	12	6,1	—	—	12	6,1	198	
	90	176	94,6	7	3,8	3	1,6	10	5,4	186	
	89	177	97,3	5	2,7	—	—	5	2,7	182	
	88	186	93,0	14	7,0	—	—	14	7,0	200	
	87	239	93,0	17	6,6	1	0,4	18	7,0	257	
15 Laurentides	92	385	61,5	212	33,9	29	4,6	241	38,5	626	100
	91	335	62,4	176	32,8	26	4,8	202	37,6	537	
	90	342	63,9	173	32,3	20	3,8	193	36,1	535	
	89	358	67,5	151	28,5	21	4,0	172	32,5	530	
	88	389	64,0	190	31,2	29	4,8	219	36,0	608	
	87	366	66,8	159	29,0	23	4,2	182	33,2	548	
16 Montérégie	92	1 352	80,7	108	6,5	215	12,8	323	19,3	1 675	100
	91	1 299	81,3	123	7,7	176	11,0	299	18,7	1 598	
	90	1 328	79,5	152	9,1	190	11,4	342	20,5	1 670	
	89	1 196	80,3	129	8,7	164	11,0	293	19,7	1 489	
	88	1 136	78,3	143	9,9	171	11,8	314	21,7	1 450	
	87	1 259	78,2	158	9,8	192	12,0	350	21,8	1 609	

PROVENANCE DES ÉLÈVES DU COLLÉGIAL SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (FIN)

Provenance des élèves (secteur tech. public)	Automne	Dans la même région administrative		Dans une autre région administrative						TOTAL	
				Région avoisinante[1]		Région plus éloignée		Sous-total			
Région administrative		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Total	**92**	9 115	70,9	2 790	21,7	949	7,4	3 739	29,1	12 854	100
	91	8 862	72,3	2 555	20,9	838	6,8	3 393	27,7	12 255	
	90	8 571	71,5	2 596	21,6	829	6,9	3 425	28,5	11 996	
	89	8 203	72,7	2 326	20,6	756	6,7	3 082	27,3	11 285	
	88	8 551	71,3	2 505	20,9	941	7,8	3 444	28,7	11 995	
	87	9 101	72,8	2 522	20,2	886	7,0	3 408	27,2	12 509	

(1) La notion de «région avoisinante» réfère à des conceptions qui peuvent être différentes, selon les régions. Ainsi, pour la région de *Montréal-Centre (06)*, une région avoisinante peut être considérée comme permettant aux élèves de voyager soir et matin – ou au moins les fins de semaine – de celle-ci à leur collège. Les régions du *Bas-Saint-Laurent (01)* et de la *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)*, possèdent de nombreux liens économiques et culturels; c'est pourquoi il est possible de les considérer comme deux régions avoisinantes. En outre, il semble que certaines régions reçoivent, bon an mal an, un certain contingent d'élèves en provenance d'une région limitrophe; pour cette raison, il est possible de les considérer, là aussi, comme étant avoisinantes.

Voici la liste des régions avec celles que le tableau considère comme étant avoisinantes:

Bas-Saint-Laurent (01):
- Côte-Nord (09)
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)
- Chaudière-Appalaches (12)

Saguenay–Lac-Saint-Jean:
- Québec (03)
- Mauricie–Bois-Francs (04)
- Côte-Nord (09)

Québec (03):
- Chaudière-Appalaches (12)

Mauricie–Bois-Francs:
- Estrie (05)
- Chaudière-Appalaches (12)
- Lanaudière (14)
- Montérégie (16)

Estrie (05):
- Mauricie–Bois-Francs (04)
- Chaudière-Appalaches (12)
- Montérégie (16)

Montréal-Centre (06):
- Laval (13)
- Lanaudière (14)
- Montérégie (16)

Outaouais (07):
- Laurentides (15)
- Montérégie (16)

Abitibi-Témiscamingue (08):
- Nord-du-Québec (10)

Côte-Nord (09):
- Bas-Saint-Laurent (01)
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11):
- Bas-Saint-Laurent (01)
- Côte-Nord (09)

Chaudière-Appalaches (12):
- Québec (03)
- Mauricie–Bois-Francs (04)
- Estrie (05)

Laval (13):
- Montréal-Centre (06)
- Lanaudière (14)
- Laurentides (15)

Lanaudière (14):
- Mauricie–Bois-Francs (04)
- Montréal-Centre (06)
- Laval (13)
- Laurentides (15)
- Montérégie (16)

Laurentides (15):
- Montréal-Centre (06)
- Laval (13)
- Lanaudière (14)
- Laurentides (15)

Montérégie (16):
- Montréal-Centre (06)

◆ Éléments de synthèse sur la mobilité des nouveaux inscrits au secteur technique

Un certain nombre d'élèves quittent leur région d'origine lorsqu'ils s'inscrivent au collégial. En conséquence, les régions reçoivent, dans des proportions variables, des élèves ayant complété des études secondaires dans une autre région. Considérant le nombre de départs et d'arrivées, il est possible de déterminer dans quelle mesure ces déplacements de population correspondent à des gains ou à des pertes pour chacune des régions.

Le classement des régions selon les gains ou les pertes (Automne 1992)

– Montréal-Centre (06)	+ 1305
– Bas-Saint-Laurent (01)	+ 266
– Québec (03)	+ 248
– Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	+ 153
– Laurentides (15)	+ 48
– Estrie (05)	+ 35
– Outaouais (07)	+ 26
– Nord-du-Québec (10)	- 49
– Abitibi-Témiscamingue (08)	- 61
– Mauricie–Bois-Francs (04)	- 79
– Côte-Nord (09)	- 83
– Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	- 155
– Laval (13)	- 221
– Chaudière-Appalaches (12)	- 328
– Lanaudière (14)	- 370
– Montérégie (16)	- 735

Comme l'indique la liste ci-haut, quatre groupes peuvent être identifiés:

- Un premier groupe est constitué de la région de *Montréal-Centre (06)*, qui arrive loin devant les autres régions, avec 1305 élèves de plus qu'elle n'en perd. Cette région accueille en effet sept fois plus d'élèves de l'extérieur, comparativement à ceux qui la quittent.

- Trois régions, celles du *Bas-Saint-Laurent (01)*, de *Québec (03)* et du *Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)*, forment un second groupe qui accueille lui aussi passablement plus d'élèves de l'extérieur qu'il n'en perd. Chacune des régions reçoit, respectivement, quatre fois, deux fois et trois fois plus d'élèves «étrangers», comparativement à ceux qui émigrent.

- Le troisième groupe est formé de sept régions dans lesquelles les gains ou les pertes en effectif totalisent 83 personnes et moins: *Laurentides (15), Estrie (05), Outaouais (07), Nord-du-Québec (10), Abitibi-Témiscamingue (08), Mauricie–Bois-Francs (04)*, et *Côte-Nord (09)*. Dans la plupart de ces cas, il s'agit en soi de petits effectifs, bien qu'ils puissent représenter une proportion importante pour la région concernée. Ainsi, la *Côte-Nord (09)* perd quatre fois plus d'élèves qu'elle n'en gagne. Pour la région du *Nord-du-Québec (10)*, c'est l'ensemble de la population intéressée à poursuivre des études collégiales qui doit se déplacer à l'extérieur.

- Enfin, le quatrième groupe comprend les cinq régions qui perdent le plus d'élèves. Parmi celles-ci, la région de la *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)* est celle dont le nombre des élèves qui s'inscrivent ailleurs est le plus bas; mais cependant, elle perd 32 fois plus d'élèves qu'elle n'en gagne. Avec la région de *Lanaudière (14)*, qui perd 42 fois plus d'élèves, il s'agit là des deux régions qui accueillent le moins d'élèves venus d'ailleurs. Dans les trois autres régions, soit celles de *Laval (13)*, de *Chaudière-Appalaches (12)* et de la *Montérégie (16)*, le nombre d'élèves venant de l'extérieur dépasse la centaine d'individus, mais le nombre de ceux qui quittent est encore plus important. Il n'est pas étonnant que quatre des régions qui perdent le plus d'élèves se situent en périphérie des deux grands centres urbains, qui eux, au contraire, en accueillent beaucoup.

Évolution de l'écart entre les départs et les arrivées selon chacune des régions administratives (automne 1987 – automne 1992)

- Cinq régions ont toujours eu un écart positif entre le nombre des départs et celui des arrivées: *Montréal-Centre (06), Bas-Saint-Laurent (01), Québec (03), Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)* et *Estrie (05)*. Pour toutes ces régions, à l'exception de la dernière, l'écart est de plus en plus positif, car le nombre d'arrivées s'accroît plus rapidement que celui des départs. En outre, depuis six ans, le nombre des départs a baissé dans deux de ces régions: *Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)* et *Montréal-Centre (06)*.

- Dans *l'Outaouais (08)* et les *Laurentides (15)*, l'écart entre les départs et les arrivées est passé du négatif au positif. Il demeure cependant peu élevé.

– Enfin, les neuf régions dont l'écart a toujours été négatif depuis six ans se divisent en deux groupes. Un premier comprend cinq régions dont l'écart est relativement stable d'une année à l'autre: *Mauricie–Bois-Francs (04), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09), Nord-du-Québec (10)* et *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11).* Dans les quatre autres régions, l'écart au contraire, croît négativement: *Chaudière-Appalaches (12), Laval (13), Lanaudière (14)* et *Montérégie (16).* Dans ces quatre dernières régions, on remarque d'ailleurs une augmentation du nombre de départs, alors qu'il y a une diminution, ou à tout le moins une stabilité du nombre des arrivées.

TABLEAU SYNTHÈSE SUR LA MOBILITÉ DES NOUVEAUX INSCRITS AU SECTEUR TECHNIQUE

Mobilité / Région adm. au secondaire	Automne	Inscriptions dans la région administrative d'origine			Départs de la région administrative d'origine		Arrivées d'une autre région administrative		Écart entre les départs et les arrivées
		N	% en fonction des départs	% en fonction des arrivées	N	%	N	%	N
01 Bas-Saint-Laurent	92	534	87,3	60,8	78	12,7	344	39,2	+ 266
	91	510	83,3	64,4	66	16,7	284	35,6	+ 218
	90	477	90,1	63,3	52	9,9	277	36,7	+ 225
	89	482	88,3	64,4	64	11,7	266	35,6	+ 202
	88	473	85,4	60,2	81	14,6	313	39,8	+ 232
	87	486	87,1	61,2	72	12,9	308	38,8	+ 236
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	92	852	92,5	79,3	69	7,5	222	20,7	+ 153
	91	831	92,2	80,5	70	7,8	201	19,5	+ 131
	90	730	91,6	77,2	67	8,4	215	22,8	+ 148
	89	696	91,2	81,0	67	8,8	163	19,0	+ 96
	88	701	89,5	75,1	82	10,5	233	24,9	+ 151
	87	752	90,3	80,3	81	9,7	184	19,7	+ 103
03 Québec	92	1 002	84,5	69,9	184	15,5	432	30,1	+ 248
	91	955	85,0	70,8	168	15,0	394	29,2	+ 226
	90	885	83,0	74,6	175	17,0	302	25,4	+ 127
	89	845	85,3	74,6	146	14,7	288	25,4	+ 142
	88	850	83,1	72,7	173	16,9	319	27,3	+ 146
	87	944	86,4	76,3	149	13,6	294	23,7	+ 145
04 Mauricie–Bois-Francs	92	833	80,6	87,3	200	19,4	121	12,7	- 79
	91	761	80,7	89,0	182	19,3	94	11,0	- 88
	90	749	79,4	87,4	194	20,6	108	12,6	- 86
	89	707	80,1	88,0	176	19,9	96	12,0	- 80
	88	801	79,3	86,5	209	20,7	125	13,5	- 84
	87	796	78,9	86,2	213	21,1	127	13,8	- 86
05 Estrie	92	497	79,5	75,3	128	20,5	163	24,7	+ 35
	91	512	83,5	76,1	101	16,5	161	23,9	+ 60
	90	474	82,6	73,8	100	17,4	168	26,2	+ 68
	89	420	84,2	74,7	79	15,8	142	25,3	+ 63
	88	479	82,9	76,6	99	17,1	146	23,4	+ 47
	87	427	83,7	73,4	83	16,3	155	26,6	+ 72

TABLEAU SYNTHÈSE SUR LA MOBILITÉ DES NOUVEAUX INSCRITS AU SECTEUR TECHNIQUE (SUITE)

Mobilité / Région adm. au secondaire	Automne	Inscriptions dans la région administrative d'origine			Départs de la région administrative d'origine		Arrivées d'une autre région administrative		Écart entre les départs et les arrivées
		N	% en fonction des départs	% en fonction des arrivées	N	%	N	%	N
06 Montréal-Centre	92	1 795	89,4	54,2	212	10,6	1 517	45,8	+ 1 305
	91	1 821	90,0	56,6	208	10,0	1 433	43,4	+ 1 225
	90	1 763	87,9	54,1	242	12,1	1 497	45,9	+ 1 255
	89	1 808	90,4	56,2	193	9,6	1 411	43,8	+ 1 218
	88	1 987	89,2	57,2	241	10,8	1 485	42,8	+ 1 244
	87	2 106	88,8	59,0	266	11,2	1 464	41,0	+ 1 198
07 Outaouais	92	375	91,0	85,6	37	9,0	63	14,4	+ 26
	91	377	91,5	89,3	35	8,5	45	10,7	+ 10
	90	383	91,8	91,8	34	8,2	34	8,1	0
	89	303	91,0	91,8	30	9,0	27	8,1	- 3
	88	346	91,3	93,5	33	8,7	24	6,5	- 9
	87	390	91,8	93,7	35	8,2	26	6,3	- 9
08 Abitibi-Témiscamingue	92	231	73,8	91,7	82	26,2	21	8,3	- 61
	91	228	86,0	90,5	37	14,0	24	9,5	- 13
	90	219	78,8	92,8	59	21,2	17	7,2	- 42
	89	247	83,2	92,9	50	16,8	19	7,1	- 31
	88	225	80,6	92,2	54	19,4	19	7,8	- 35
	87	264	79,3	91,7	69	20,7	24	8,3	- 45
09 Côte-Nord	92	139	56,0	84,2	109	44,0	26	15,8	- 83
	91	142	53,4	95,9	124	46,6	6	4,1	- 118
	90	134	54,9	89,3	110	45,1	16	10,7	- 96
	89	129	52,9	92,1	115	47,1	11	7,9	- 104
	88	143	52,6	87,2	129	47,4	21	12,8	- 108
	87	115	51,6	92,0	108	48,4	10	8,0	- 98
10 Nord-du-Québec	92	0	0	0	49	100	0	0	- 49
	91	0	0	0	47		0	0	- 47
	90	0	0	0	57		0	0	- 57
	89	0	0	0	46		0	0	- 46
	88	0	0	0	44		0	0	- 44
	87	0	0	0	46		0	0	- 46
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92	186	53,7	97,4	160	46,3	5	2,6	- 155
	91	159	52,3	98,8	145	47,7	2	1,2	- 143
	90	185	59,5	97,7	126	40,5	5	2,3	- 121
	89	186	63,5	96,8	107	36,5	6	3,2	- 101
	88	171	52,5	95,5	155	47,5	8	4,5	- 147
	87	150	47,2	95,5	168	52,8	7	4,5	- 161
12 Chaudière-Appalaches	92	600	58,2	85,3	431	41,8	103	14,7	- 328
	91	521	57,1	83,0	391	42,9	107	17,0	- 290
	90	562	61,7	81,6	349	38,3	127	18,4	- 222
	89	489	60,7	85,0	316	39,3	86	15,0	- 230
	88	490	60,1	83,2	325	39,9	99	16,8	- 226
	87	508	60,1	83,1	337	39,9	103	16,9	- 234

TABLEAU SYNTHÈSE SUR LA MOBILITÉ DES NOUVEAUX INSCRITS AU SECTEUR TECHNIQUE (FIN)

Mobilité / Région adm. au secondaire	Automne	Inscriptions dans la région administrative d'origine			Départs de la région administrative d'origine		Arrivées d'une autre région administrative		Écart entre les départs et les arrivées
		N	% en fonction des départs	% en fonction des arrivées	N	%	N	%	N
13 Laval	92	169	31,4	53,1	370	68,6	149	46,9	- 221
	91	175	33,1	57,6	353	66,9	129	42,4	- 224
	90	164	32,3	59,0	343	67,7	114	41,0	- 229
	89	160	33,2	62,3	322	66,8	97	37,7	- 225
	88	174	35,7	61,9	313	64,3	107	38,1	- 206
	87	299	47,8	65,7	327	52,2	156	34,3	- 171
14 Lanaudière	92	165	30,3	94,8	379	69,7	9	5,2	- 370
	91	186	35,0	93,9	345	65,0	12	6,1	- 333
	90	176	35,8	94,6	316	64,2	10	5,4	- 306
	89	177	37,2	97,3	299	62,8	5	2,7	- 294
	88	186	34,2	93,0	358	65,8	14	7,0	- 344
	87	239	42,8	93,0	319	57,2	18	7,0	- 301
15 Laurentides	92	385	66,6	61,5	193	33,4	241	38,5	+ 48
	91	335	60,8	62,4	216	39,2	202	37,6	- 14
	90	342	62,2	63,9	208	37,8	193	36,1	- 15
	89	358	64,7	67,5	175	35,3	172	32,5	- 3
	88	389	64,3	64,0	216	35,7	219	36,0	+ 3
	87	366	62,2	66,8	222	37,8	182	33,2	- 40
16 Montérégie	92	1 352	56,1	80,7	1 058	43,9	323	19,3	- 735
	91	1 299	58,9	81,3	905	41,1	299	18,7	- 606
	90	1 328	57,2	79,5	993	42,8	342	20,5	- 651
	89	1 196	57,1	80,3	897	42,9	293	19,7	- 604
	88	1 136	54,9	78,3	932	45,1	314	21,7	- 618
	87	1 259	57,9	78,2	913	42,1	350	21,8	- 563
Total	92	9 115	70,9	70,9	3 739	29,1	3 739	29,1	
	91	8 862	72,3	72,3	3 393	27,7	3 393	27,7	
	90	8 571	71,0	71,5	3 425	28,5	3 425	28,5	
	89	8 203	72,7	72,7	3 082	27,3	3 082	27,3	
	88	8 551	71,3	71,3	3 444	28,7	3 444	28,7	
	87	9 101	72,8	72,8	3 408	27,2	3 408	27,2	

Annexe V

Les collèges et les autorisations de programmes

Cette annexe regroupe deux tableaux qui s'ajoutent à l'information sur les collèges publics déjà présentée dans la section «3.2» du document. Le premier tableau porte sur la *Répartition du nombre des autorisations de programmes par famille de programmes et par collège avec le nombre d'élèves par secteur de formation, par famille de programmes et par collège.* Le second concerne le *Profil des cégeps selon la moyenne du nombre d'élèves au secteur technique avec la ventilation par famille de programmes.*

RÉPARTITION DU NOMBRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES PAR FAMILLE DE PROGRAMMES ET PAR COLLÈGE, AVEC LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTEUR DE FORMATION, PAR FAMILLE DE PROGRAMMES ET PAR COLLÈGE (AUTOMNE 1992)[1]

	Familles de programmes										Total Secteur professionnel		Total Secteur général	Grand total
	Tech. biologiques		Tech. physiques		Tech. humaines		Tech. administratives		Tech. des arts					
Nom des collèges	Nb des aut.[2] de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb d'élèves	Nb d'élèves
01 Bas-Saint-Laurent														
- La Pocatière	3	248	2	149	1	118	3	156	0	0	9	671	398	1 069
- Matane	2	115	2	105	0	0	4	182	1	93	9	495	295	790
- Rimouski	5	456	11	938	4	475	3	454	0	0	23	2 323	1 255	3 578
- Rivière-du-Loup	1	107	1	44	2	244	3	237	3	246	10	878	501	1 379
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean														
- Alma	2	152	0	0	1	241	2	193	1	10	6	596	779	1 375
- Chicoutimi	7	790	5	600	0	0	3	503	0	0	15	1 893	1 325	3 218
- Jonquière	1	165	8	801	4	598	3	509	1	540	17	2 613	899	3 512
- Saint-Félicien	2	368	0	0	0	0	2	175	0	0	4	543	668	1 211
03 Québec														
- Collège régional Champlain (St.Lawrence)	0	0	0	0	0	0	1	56	0	0	1	66	672	738
- F.-X.-Garneau	3	502	0	0	4	934	3	503	1	197	11	2 136	2 655	4 791
- Limoilou	2	531	8	1 514	0	0	3	1 014	1	148	14	3 207	3 079	6 286
- Sainte-Foy	9	951	0	0	3	411	2	780	3	308	17	2 450	3 360	5 810
04 Mauricie–Bois-Francs														
- Drummondville	1	122	2	212	0	0	3	249	1	13	7	596	1 058	1 654
- Shawinigan	2	204	4	258	1	93	3	248	0	0	10	803	648	1 451
- Trois-Rivières	3	353	9	1 025	3	372	3	573	1	195	19	2 518	2 211	4 729
- Victoriaville	2	197	2	122	0	0	3	379	0	0	7	698	906	1 604
05 Estrie														
- Collège régional Champlain (Lennoxville)	0	0	0	0	1	58	3	140	0	0	4	198	846	1 044
- Sherbrooke	6	796	5	531	4	700	3	855	1	125	19	3 007	2 466	5 473
06 Montréal-Centre														
- Ahuntsic	4	377	10	1 089	3	893	3	694	6	657	26	3 710	1 961	5 671
- André-Laurendeau	1	230	3	340	0	0	3	651	0	0	7	1 221	1 370	2 591
- Bois-de-Boulogne	1	420	0	0	0	0	3	461	0	0	4	881	2 201	3 082
- Dawson	4	486	4	473	2	159	3	473	5	502	18	2 093	5 184	7 277
- John Abbott	2	361	2	107	3	325	3	273	2	90	12	1 156	3 781	4 937
- Maisonneuve	3	671	1	193	3	663	3	739	0	0	10	2 266	2 722	4 988
- Rosemont	6	531	1	51	1	42	3	606	0	0	11	1 230	1 731	2 961
- Saint-Laurent	1	187	5	731	1	176	3	341	1	13	11	1 448	2 183	3 631
- Vanier	4	455	4	439	2	352	3	503	1	0	14	1 749	3 416	5 165
- Vieux Montréal	1	328	8	1 079	4	812	2	394	7	999	22	3 612	1 781	5 393

RÉPARTITION DU NOMBRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES PAR FAMILLE DE PROGRAMMES ET PAR COLLÈGE, AVEC LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTEUR DE FORMATION, PAR FAMILLE DE PROGRAMMES ET PAR COLLÈGE (AUTOMNE 1992)[1] (FIN)

Nom des collèges	Familles de programmes										Total Secteur professionnel		Total Secteur général	Grand total
	Tech. biologiques		Tech. physiques		Tech. humaines		Tech. administratives		Tech. des arts					
	Nb des aut.[2] de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb des aut. de progr.	Nb d'élèves	Nb d'élèves	Nb d'élèves
07 Outaouais														
- Héritage	1	82	1	36	1	55	3	144	0	0	6	317	507	824
- Outaouais	2	345	6	370	3	340	3	621	1	73	15	1 749	2 116	3 865
08 Abitibi-Témiscamingue														
- Abitibi-Témiscamingue	2	234	6	375	2	207	3	498	0	0	13	1 314	1 353	2 667
09 Côte-Nord														
- Baie-Comeau	3	170	2	178	1	65	2	188	0	0	8	601	388	989
- Sept-Îles	1	63	1	65	0	0	3	162	0	0	5	290	361	651
11 Gaspésie–Îles-de-la Madeleine														
- Gaspésie et des Îles	2	170	6	261	2	162	3	193	0	0	13	786	609	1 395
12 Chaudière-Appalaches														
- Beauce-Appalaches	1	104	0	0	1	91	2	253	0	0	4	448	791	1 239
- Lévis-Lauzon	2	357	8	912	1	126	3	734	0	0	14	2 129	1 310	3 439
- Région de l'amiante	1	129	6	243	1	123	3	232	0	0	11	727	519	1 246
13 Laval														
- Montmorency	4	547	4	639	0	0	3	620	0	0	11	1 806	2 287	4 093
14 Lanaudière														
- Joliette-De Lanaudière	2	186	2	184	1	147	3	322	0	0	8	839	1 139	1 978
15 Laurentides														
- Lionel-Groulx	1	92	2	246	1	86	3	578	2	136	9	1 138	1 875	3 013
- Saint-Jérôme	2	259	3	214	3	640	3	492	0	0	11	1 605	1 672	3 277
16 Montérégie														
- Collège régional Champlain (St-Lambert)	0	0	0	0	0	0	4	467	0	0	4	467	1 825	2 292
- Édouard-Montpetit	5	672	4	1 527	1	165	3	689	0	0	13	3 053	3 810	6 863
- Granby Haute-Yamaska	1	119	1	64	0	0	4	480	0	0	6	663	847	1 510
- Saint-Hyacinthe	4	361	3	154	0	0	2	275	2	83	11	873	1 482	2 355
- Saint-Jean-sur-Richelieu	3	286	2	267	0	0	3	478	1	164	9	1 195	1 159	2 354
- Sorel-Tracy	1	82	2	175	0	0	3	280	0	0	6	537	758	1 295
- Valleyfield	1	124	3	265	0	0	3	419	0	0	7	808	1 062	1 870
	117	14 485	159	16 976	65	9 873	138	20 476	42	4 592	521	66 402	76 221	142 623

1. Les statistiques proviennent de Sigdec. L'information sur les autorisations de programmes est tirée de: DGEC, *Propositions de la DGEC relatives aux programmes sous le seuil de viabilité et aux programmes inactifs. (années scolaires (1989-90 à 1991-92).* Mars 1992. Pagination multiple.

2. Nombre des autorisations de programmes.

PROFIL DES CÉGEPS SELON LA MOYENNE DU NOMBRE D'ÉLÈVES AU SECTEUR TECHNIQUE AVEC LA VENTILATION PAR FAMILLE DE PROGRAMMES

	Total		Tech. biologiques		Tech. physiques		Tech. humaines		Tech. administratives		Tech. des arts	
	R[1]	(P[2]/E[3] = M[4])	R	(P/E = M)	R	(P/E = M)	R	(P/E = M)	R	(P/E = M)	R	(P/E = M)
C. Champlain (Lennoxville)	1	(4/198 = 49.5)	—	(0/0 = 0.0)	—	(0/0 = 0.0)	3	(1/58 = 58.0)	2	(3/140 = 46.7)	—	(0/0 = 0.0)
Héritage	2	(6/317 = 52.8)	5a	(1/82 = 82.0)	1	(1/36 = 36.0)	2	(1/55 = 55.0)	3	(3/144 = 48.0)	—	(0/0 = 0.0)
Matane	3	(9/495 = 55.0)	2	(2/115 = 57.5)	7	(2/105 = 52.5)	—	(0/0 = 0.0)	1	(4/182 = 45.5)	8	(1/93 = 93.0)
Sept-Îles	4	(5/290 = 58.0)	3	(1/63 = 63.0)	14	(1/65 = 65.0)	—	(0/0 = 0.0)	5	(3/162 = 54.0)	—	(0/0 = 0.0)
Gaspésie et des Îles	5	(13/786 = 60.5)	7	(2/170 = 85.0)	3	(6/261 = 43.5)	6	(2/162 = 81.0)	6	(3/193 = 64.3)	—	(0/0 = 0.0)
C. Champlain (Saint-Lawrence)	6	(1/66 = 66.0)	—	(0/0 = 0.0)	—	(0/0 = 0.0)	—	(0/0 = 0.0)	7	(1/66 = 66.0)	—	(0/0 = 0.0)
Région de l'Amiante	7	(11/727 = 66.1)	28	(1/129 = 129.0)	2	(6/243 = 40.5)	16	(1/123 = 123.0)	8	(3/232 = 77.3)	—	(0/0 = 0.0)
La Pocatière	8	(9/671 = 74.6)	6	(3/248 = 82.7)	16	(2/149 = 74.5)	13	(1/118 = 118.0)	4	(3/156 = 52.0)	—	(0/0 = 0.0)
Baie-Comeau	9	(8/601 = 75.1)	1	(3/170 = 56.7)	20	(2/178 = 89.0)	4	(1/65 = 65.0)	15	(2/188 = 94.0)	—	(0/0 = 0.0)
Saint-Hyacinthe	10	(11/873 = 79.4)	9	(4/361 = 90.2)	6	(3/154 = 51.3)	—	(0/0 = 0.0)	23	(2/275 = 137.5)	3	(2/83 = 41.5)
Shawinigan	11	(10/803 = 80.3)	16	(2/204 = 102.0)	13	(4/258 = 64.5)	9	(1/93 = 93.0)	10	(3/248 = 82.7)	—	(0/0 = 0.0)
Drummondville	12	(7/596 = 85.1)	26	(1/122 = 122.0)	23	(2/212 = 106.0)	—	(0/0 = 0.0)	11	(3/249 = 83.0)	2a	(1/13 = 13.0)
Rivière-du-Loup	13	(10/878 = 87.8)	19	(1/107 = 107.0)	4	(1/44 = 44.0)	15	(2/244 = 122.0)	9	(3/237 = 79.0)	7	(3/246 = 82.0)
Sorel-Tracy	14	(6/537 = 89.5)	5b	(1/82 = 82.0)	18	(2175 = 87.5)	—	(0/0 = 0.0)	14	(3/280 93.3)	—	(0/0 = 0.0)
John Abbott	15	(12/1156 = 96.3)	37	(2/361 = 180.5)	8	(2/107 = 53.5)	11	(3/325 = 108.3)	13	(3/273 = 91.0)	4	(2/90 = 45.0)
Alma	16	(6/596 = 99.3)	4	(2/152 = 76.0)	—	(0/0 = 0.0)	29	(1/241 = 241.0)	16	(2/193 = 96.5)	1	(1/10 = 10.0)
Victoriaville	17	(7/698 = 99.7)	15	(2/197 = 98.5)	9	(2/122 = 61.0)	—	(0/0 = 0.0)	21	(3/379 = 126.3)	—	(0/0 = 0.0)
Joliette-De Lanaudière	18	(8/839 = 104.9)	12	(2/186 = 93.0)	21	(2/184 = 92.0)	20	(1/147 = 147.0)	17	(3/322 = 107.3)	—	(0/0 = 0.0)
Rimouski	19	(23/2323 = 101.0)	10	(5/456 = 91.2)	17	(11/938 = 85.3)	14	(4/475 = 118.7)	25	(3/454 = 151.3)	—	(0/0 = 0.0)
Abitibi-Témiscamingue	20	(13/1314 = 101.1)	22	(2/234 = 117.0)	11	(6/375 = 62.5)	10	(2/207 = 103.5)	30	(3/498 = 166.0)	—	(0/0 = 0.0)
Granby Haute-Yamaska	21	(6/663 = 110.5)	24	(1/119 = 119.0)	12	(1/64 = 64.0)	—	(0/0 = 0.0)	20	(4/480 = 120.0)	—	(0/0 = 0.0)
Rosemont	22	(11/1230 = 111.8)	8	(6/531 = 88.5)	5	(1/51 = 51.0)	1	(1/42 = 42.0)	36	(3/606 = 202.0)	—	(0/0 = 0.0)
Beauce-Appalaches	23	(4/448 = 112.0)	17	(1/104 = 104.0)	—	(0/0 = 0.0)	8	(1/91 = 91.0)	22	(2/253 = 126.5)	—	(0/0 = 0.0)
Valleyfield	24	(7/808 = 115.4)	27	(1/124 = 124.0)	19	(3/265 = 88.3)	—	(0/0 = 0.0)	24	(3/419 = 139.7)	—	(0/0 = 0.0)
Dawson	25	(18/2093 = 116.3)	25	(4/486 = 121.0)	30	(4/473 = 118.2)	5	(2/159 = 79.5)	27	(3/473 = 157.7)	9	(5/502 = 100.4)
Outaouais	26	(15/1749 = 116.6)	35	(2/345 = 172.5)	10	(6/370 = 61.7)	12	(3/340 = 113.3)	38	(3/621 = 207.0)	6	(1/73 = 73.0)
C. Champlain (Saint-Lambert)	27	(4/467 = 116.7)	—	(0/0 = 0.0)	—	(0/0 = 0.0)	—	(0/0 = 0.0)	19	(4/467 = 116.7)	—	(0/0 = 0.0)
Vanier	28	(14/1749 = 124.9)	21	(4/455 = 113.7)	26	(4/439 = 109.7)	24b	(2/352 = 176.0)	31c	(3/503 = 167.7)	—	(0/0 = 0.0)
Chicoutimi	29	(15/1893 = 126.2)	20	(7/790 = 112.8)	31	(5/600 = 120.0)	—	(0/0 = 0.0)	31a	(3/503 = 167.7)	—	(0/0 = 0.0)
Lionel-Groulx	30	(9/1138 = 126.4)	11	(1/92 = 92.0)	32	(2/246 = 123.0)	7	(1/86 = 86.0)	34	(3/578 = 192.7)	5	(2/136 = 68.0)
Saint-Laurent	31	(11/1448 = 131.6)	39	(1/187 = 197.0)	35	(5/731 = 146.2)	24a	(1/176 = 176.0)	18	(3/341 = 113.7)	2b	(1/13 = 13.0)
Trois-Rivières	32	(19/2518 = 132.5)	23	(3/353 = 117.7)	28	(9/1025 = 113.9)	17	(3/372 = 124.0)	33	(3/573 = 191.0)	16	(1/195 = 195.0)
Saint-Jean-sur-Richelieu	33	(19/1195 = 132.8)	14	(3/286 = 95.3)	33	(2/267 = 133.5)	—	(0/0 = 0.0)	28	(3/478 = 159.3)	15	(1/164 = 164.0)
Saint-Félicien	34	(4/543 = 135.7)	38	(2/368 = 184.0)	—	(0/0 = 0.0)	—	(0/0 = 0.0)	12	(2/175 = 87.5)	—	(0/0 = 0.0)
Ahuntsic	35	(26/3710 = 142.7)	13	(4/377 = 94.2)	25	(10/1089 = 108.9)	30	(3/893 = 297.7)	41	(3/694 = 231.3)	11	(6/657 = 109.5)
Sainte-Foy	36	(17/2450 = 144.1)	18	(9/951 = 105.7)	—	(0/0 = 0.0)	19	(3/411 = 137.0)	46	(2/728 = 390.0)	10	(3/308 = 102.7)
Saint-Jérôme	37	(11/1605 = 145.9)	29	(2/259 = 129.5)	15	(3/214 = 71.3)	26	(3/640 = 213.3)	29	(3/492 = 164.0)	—	(0/0 = 0.0)

PROFIL DES CÉGEPS SELON LA MOYENNE DU NOMBRE D'ÉLÈVES AU SECTEUR TECHNIQUE AVEC LA VENTILATION PAR FAMILLE DE PROGRAMMES (FIN)

	Total		Tech. biologiques		Tech. physiques		Tech. humaines		Tech. administratives		Tech. des arts	
	R[1]	(P[2]/E[3] = M[4])	R	(P/E = M)	R	(P/E = M)	R	(P/E = M)	R	(P/E = M)	R	(P/E = M)
Lévis-Lauzon	38	(14/2129 = 152.1)	36	(2/357 = 178.5)	29	(8/912 = 114.0)	18	(1/126 = 126.0)	42	(3/734 = 244.7)	—	(0/0 = 0.0)
Jonquière	39	(17/2613 = 153.7)	33	(1/165 = 165.0)	22	(8/801 = 100.1)	21	(4/598 = 149.5)	32	(3/509 = 169.7)	18	(1/540 = 540.0)
Sherbrooke	40	(19/3007 = 158.3)	30	(6/796 = 132.7)	24	(5/531 = 106.2)	23	(4/700 = 175.0)	44	(3/855 = 285.0)	12	(1/125 = 125.0)
Montmorency	41a[5]	(11/1806 = 164.2)	32	4/ 547 = 136.7)	36	(4/639 = 159.7)	—	(0/0 = 0.0)	37	(3/620 = 206.7)	—	(0/0 = 0.0)
Vieux Montréal	41b	(22/3612 = 164.2)	43	(1/328 = 328.0)	34	(8/1079 = 134.9)	25	(4/812 = 203.0)	35	(2/394 = 197.0)	13	(7/999 = 142.7)
André-Laurendeau	42	(7/1221 = 174.4)	41	(1/230 = 230.0)	27	(3/340 = 113.3)	—	(0/0 = 0.0)	39	(3/651 = 217.0)	—	(0/0 = 0.0)
F.-X.-Garneau	43	(11/2136 = 194.2)	34	(3/502 = 167.3)	—	(0/0 = 0.0)	28	(4/934 = 233.5)	31b	(3/503 = 167.7)	17	(1/197 = 197.0)
Bois-de-Boulogne	44	(4/881 = 220.2)	44	(1/420 = 420.0)	—	(0/0 = 0.0)	—	(0/0 = 0.0)	26	(3/461 = 153.7)	—	(0/0 = 0.0)
Maisonneuve	45	(10/2266 = 226.6)	40	(3/671 = 223.7)	38	(1/193 = 193.0)	27	(3/663 = 221.0)	43	(3/739 = 246.3)	—	(0/0 = 0.0)
Limoilou	46	(14/3207 = 229.1)	42	(2/531 = 265.5)	37	(8/1514 = 189.2)	—	(0/0 = 0.0)	45	(3/1014 = 338.0)	14	(1/148 = 148.0)
Édouard-Montpetit	47	(13/3053 = 234.8)	31	(5/672 = 134.4)	39	(4/1527 = 381.7)	22	(1/165 = 165.0)	40	(3/689 = 229.7)	—	(0/0 = 0.0)
Nombre de collèges concernés	**48**		**45**		**39**		**31**		**48**		**19**	

1. «R»: Rang des collèges
2. «P»: Nombre des autorisations de programmes
3. «E»: Nombre d'élèves
4. «M»: Moyenne du nombre d'élèves par autorisation de programme
5. Une lettre indique qu'il y a plus d'un établissement qui a cette moyenne.

◆ La moyenne du nombre d'élèves pour l'ensemble du secteur technique

La moyenne du nombre d'élèves au secteur technique s'échelonne très graduellement de 49.5 à 234.8. Le nombre d'autorisations de programmes ne peut, à lui seul, laisser présager une moyenne élevée ou non. Si l'on considère les collèges qui ont peu d'autorisations – soit quatre par exemple – leur moyenne est passablement différente de l'un à l'autre (Campus de Lennoxville: 49.5; cégep de Beauce-Appalaches: 112; Campus Saint-Lambert: 116.7; Saint-Félicien: 135.7). Pour les collèges qui ont davantage d'autorisations de programmes – soit treize par exemple – on remarque, là aussi, de bonnes différences dans leur moyenne respective (Gaspésie et des Îles: 60.5; Abitibi-Témiscamingue: 101.1; Édouard-Montpetit: 234.8. En outre, deux cégeps ayant une moyenne presque équivalente ont souvent un nombre d'autorisations très différent (Joliette-De Lanaudière: moyenne = 104.9 pour 8 autorisations; Rimouski: moyenne = 101.0 pour 23 autorisations).

Dans l'ensemble, les cégeps dont la moyenne du nombre d'élèves est élevée au secteur technique se situent en milieu urbain (Montréal, Québec et Trois-Rivières). Les autres collèges qui ont une moyenne élevée ont soit un effectif important, comme à Jonquière ou à Sherbrooke, soit un nombre d'autorisations qui soit plutôt modeste, compte tenu du petit effectif, comme dans le cas de Saint-Félicien.

Certains collèges ont une moyenne à mi-chemin entre ceux qui en ont une élevée et les autres qui ont une moyenne faible, malgré que leur effectif soit important. Dans leur cas, c'est le grand nombre des autorisations qui joue en leur défaveur. Ainsi, Rimouski se classe au neuvième rang en ce qui concerne son effectif, mais au vingt-neuvième en ce qui a trait à la moyenne d'élèves par programme. Si ce dernier cégep avait dix autorisations au lieu de vingt-trois, comme celui de Maisonneuve, qui a à peu de choses près le même nombre d'élèves au secteur technique, la moyenne atteindrait 232.3, et elle serait une des plus fortes du réseau.

Un deuxième exemple peut venir appuyer l'importance du nombre des autorisations. Le cégep de la Gaspésie et des Îles a 786 élèves, soit une centaine de moins que celui de Bois-de-Boulogne. Le premier a pourtant une moyenne de 60.5 élèves par autorisation, alors que le second en a une de 220.2. Pourquoi une telle différence? Le cégep de Gaspé et des Îles a treize autorisations, mais celui de Bois-de-Boulogne en a uniquement quatre.

◆ La moyenne du nombre d'élèves selon les familles de programmes

La position obtenue par chacun des cégeps, quant à la moyenne du nombre d'élèves pour l'ensemble du secteur technique correspond-elle à une position identique pour les cinq familles de programmes?

Procédons en divisant l'effectif des cégeps en quatre groupes égaux, i.e. en interquartile:

Tech. biologiques	1e quartile: 91.6[1] 2e quartile: 117.0 3e quartile: 166.1	**Tech. administratives**	1e quartile: 89.2 2e quartile: 145.5 3e quartile: 194.8
Tech. physiques	1e quartile: 61.7 2e quartile: 89.0 3e quartile: 118.2	**Tech. des arts**	1e quartile: 45.0 2e quartile: 100.4 3e quartile: 148.0
Tech. humaines	1e quartile: 91.0 2e quartile: 123.0 3e quartile: 176.0	**Ensemble des 5 familles**	1e quartile: 86.4 2e quartile: 115.8 3e quartile: 145.0

1. Le premier interquartile se situe avant le premier quartile, le second entre le premier et le deuxième quartile, et ainsi de suite.
2. Nous retranchons les collèges qui n'offrent pas de programmes dans les familles de programmes concernées.

Regardons maintenant si les cégeps qui sont dans le «xe» interquartile en ce qui concerne la moyenne générale, sont dans le même interquartile en ce qui concerne la moyenne relative à chaque famille de programmes.

C'est davantage dans le premier interquartile et dans le dernier que cette relation se vérifie. En effet, lorsque la moyenne générale du nombre d'élèves par autorisation de programmes est élevée, il y a plus de possibilité pour que la moyenne obtenue dans l'une ou l'autre des familles de programmes le soit également. Aussi, considérant les douze cégeps situés dans le premier interquartile (là où la moyenne est la plus faible), 7 sur 10 sont dans le même interquartile en techniques biologiques[2], 5 sur 9 en techniques physiques, 4 sur 7 en techniques humaines, 10 sur 12 en techniques administratives et 2 sur 4 en techniques des arts. Dans le quatrième quartile (là où la moyenne est la plus forte), 7 sur 12 sont dans le même quartile en techniques biologiques et en techniques physiques, 4 sur 8 en techniques humaines, 8 sur 12 en techniques administratives et 2 sur 4 en techniques des arts.

Pour les deuxième et troisième interquartiles, la relation entre la moyenne générale et celle touchant les familles de programmes n'est vraie que pour les techniques physiques et les techniques administratives. Ainsi, dans le deuxième interquartile, 5 collèges sur 10 sont dans le même interquartile en techniques physiques et 9 sur 12 en techniques administratives. Dans le troisième interquartile, 4 collèges sur 7 sont dans le même interquartile en techniques physiques et 6 sur 12 en techniques administratives.

On ne peut pas affirmer que le plus grand nombre des autorisations de programmes est rattaché à l'un ou l'autre des quatre interquartiles. En d'autres termes, l'ordonnancement des établissements fait sur la base de la moyenne du nombre d'élèves par autorisation, ne peut laisser présager de l'importance du nombre des autorisations. Ainsi, en *techniques biologiques*, le plus grand nombre des autorisations se situe dans les collèges formant le

deuxième interquartile (36), et le moins grand nombre dans le quatrième (25). En *techniques physiques et en techniques humaines*, le plus grand nombre d'autorisations concerne le quatrième interquartile, alors que le moins élevé concerne le premier. En *techniques administratives*, le plus grand nombre d'autorisations se situe dans le troisième interquartile, alors que les trois autres interquartiles ont le même nombre d'autorisations (34). En *techniques des arts*, c'est le troisième interquartile dans lequel il y a le plus d'autorisations de programmes (17), alors que c'est dans le quatrième où il y en a le moins (4).

Le nombre des élèves est cependant davantage en rapport avec la division en interquartile. Ainsi, en *techniques biologiques*, en *techniques physiques*, en *techniques humaines* et en *techniques administratives*, le plus petit nombre d'élèves se situe toujours dans le premier interquartile, alors que le plus grand nombre se retrouve dans le quatrième. En *techniques des arts*, le plus petit nombre d'élèves se situe aussi dans le premier interquartile, mais c'est dans le troisième interquartile où l'on remarque l'effectif le plus nombreux.

Gouvernement du Québec
Conseil des collèges